

Université Rennes II Haute Bretagne

Centre de Recherche Historique de l'Ouest (CERHIO)

Master II HSC – juin 2014

**Un divin fromage : le Port-du-Salut, fruit d'une entreprise trappiste  
(1815-1959)**



Adrien FOURNIER

Sous la direction de M. Patrick HARISMENDY

*Ce travail est dédié à la mémoire de mon arrière-grand-père, Louis Journault (1896-1986),  
qui fut collecteur de lait pour les trappistes de Port-du-Salut.*

**Mes remerciements vont à :**

M. Patrick Harismendy pour avoir accepté de m'accompagner dans ce travail, pour ses conseils, sa disponibilité et son soutien ;

Dom Joseph et toute la communauté trappiste de Port-du-Salut, pour l'accueil qu'ils m'ont réservé et pour tous les efforts qu'ils ont fait afin de faciliter mon travail ;

Frère Jacques, pour le travail qu'il a réalisé sur les archives de l'abbaye, pour ses conseils, son soutien et sa compagnie toujours motivante ;

Marie-Hélène Plu et Jacques Jenvrin, qui m'ont donné accès à l'histoire de leur famille ;

Merci aussi à ma famille pour son soutien.

### **Abréviation et sigles employés**

**AD53** : Archives Départementales de la Mayenne

**AOE** : Archives du quotidien l'Ouest-Éclair

**AP** : Archives privées

**APDS** : Archives de l'abbaye de Port-du-Salut

**RB** : Règle Bénédictine

**SA** : Société Anonyme

**SAFR** : Société Anonyme des Fermiers Réunis

**SDEO** : Société de Distribution Électrique de l'Ouest

**SDPS** : Syndicat de défense du Port-du-Salut

**SC** : Société Civile

**UNIL** : Union pour l'Industrie Laitière

## Introduction

Les historiens ont toujours pris soin d'étudier les monastères. Le mysticisme qui entoure ces lieux-en-dehors-du-monde, force la curiosité. Les incroyables réussites économiques et politiques, les évolutions spirituelles, les nombreuses figures remarquables sont autant d'attraits qui ont permis le développement d'une véritable histoire du monachisme, parallèle à celle de l'Église. Cette particularité revêt autant de qualités que de défauts. En voulant éviter au monachisme d'apparaître en « simple *decorum* »<sup>1</sup> de l'histoire religieuse, les historiens spécialistes du sujet se sont focalisés sur l'étude d'un supposé âge d'or ayant eu lieu au Moyen-Âge. « Cette mauvaise habitude oblitère la connaissance du « retour » des moines, au XIX<sup>e</sup> siècle »<sup>2</sup>, explique B. Delpal. Un véritable fossé historiographique sépare donc les périodes médiévale et moderne de la période contemporaine. J.-M. Mayeur faisait ce constat en 1971 expliquant avoir été « frappé par le nombre limité d'instruments de travail récents dont pouvait disposer le chercheur, à commencer par l'étudiant de maîtrise, qui souhaitait aborder l'histoire religieuse de la France contemporaine. »<sup>3</sup> Partant de là, il lançait un appel aux historiens futurs insistant sur le fait que « tout ici est à faire, ou presque. Au reste, les rares travaux, souvent anciens, que l'on peut citer, esquissent d'ordinaire une histoire générale qui ne va guère au-delà de la chronique. »<sup>4</sup> Deux ans après, D. Misone<sup>5</sup> développait l'idée et précisait les possibilités qui s'offraient alors aux historiens intéressés par l'étude du monachisme des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Une fois passé outre l'étude des institutions, ou encore des courants de spiritualité, l'historien devait tenter d'étudier les communautés comme des « corps vivants » et les considérer dans leur « décor », qu'il soit architectural, sociologique, économique, politique, *etc.* Pour B. Delpal, il proposait alors d'aborder « les communautés « par le dedans » mais sans [les] isoler de [leur] environnement, pris au sens large... »<sup>6</sup> Cette démarche faisait écho aux conclusions de J.-M. Mayeur qui terminait sur le sujet en relevant que « les possibilités de faire de l'histoire religieuse se diversifi[aient] à partir du moment où se fermai[ent] les voies de l'historiographie confessionnelle. [...] La pluralité des accès provient

---

1 DELPAL, Bernard, *Le silence des moines : les trappistes au XIX<sup>e</sup> siècle : France, Algérie, Syrie*, Paris, Beauchesne, 1998. p.3.

2 *Ibid.*

3 MAYEUR, Jean-Marie (dir.) et BAUBEROT, Jean et ENCREVÉ, André, *L'histoire religieuse de la France : 19<sup>e</sup> -20<sup>e</sup> siècle : problèmes et méthodes*, Paris, Éditions Beauchesne, 1975, p.5.

4 *Ibid.*, p.17-18.

5 DELPAL, Bernard, *op. cit.*, note infrapaginale 13, p.4.

6 *Ibid.*, p.4.

d'abord de ce que l'histoire religieuse partage l'inconfort de l'histoire contemporaine, écartelée entre la nécessaire fixation de repères factuels et le dépassement obligé d'une histoire événementielle. »<sup>7</sup>

Dès lors une nouvelle génération d'historien du religieux s'est mise en place, s'appliquant à étudier la période contemporaine sous ces nouvelles directives. C. Langlois publia ainsi, en 1984, une thèse dédiée à l'essor des congrégations de femmes au XIX<sup>e</sup> siècle. Il notait que son étude était née d'une « irritation », celle d'avoir été dans « l'incapacité de connaître avec quelque rigueur les aspects essentiels d'un phénomène dont tous, contemporains puis historiens, s'accordaient à admettre l'importance. »<sup>8</sup> Face à ce vide, C. Langlois a fait le pari d'appliquer une méthode originale, plutôt destinée aux sciences dures : la quantification. Cette approche, en plus de son intérêt dans les méthodes de travail, permettait à l'historien d'observer une « démarche plus sereine, ce qui n'est point inutile [...] au moment où les historiens n'échappent pas toujours à la tentation de laisser leurs convictions intimes, perturber le champ de leurs recherches ».<sup>9</sup> L'idée était d'aborder le sujet de la féminisation du clergé par les sources les plus fiables existante : les données chiffrées. Et ce afin d'étudier sérieusement un sujet qui fut trop souvent traité avec un mélange de « familiarité bonhomme et d'admiration béate »<sup>10</sup>. C. Langlois n'a pas manqué, malgré la grande richesse de son travail, d'évoquer les nombreuses voies qu'il n'a pas empruntées. « L'historien qui s'aventure sur le terrain congrégationniste est rapidement capable de discerner d'autres « objets » possibles, explique-t-il. [...] Toute l'inventivité historique, à vrai dire un peu apaisée depuis quelque temps, pourrait s'investir avec raison dans l'étude des congrégations. »<sup>11</sup> Des mots qui répondent à l'invitation de J.-M. Mayeur, plus de dix ans après, et qui relaient son message : « tout est à faire ».

Le message fut entendu, notamment par M. Lagrée, dont la plus grande partie de la carrière fut orienté vers une approche singulière de l'histoire religieuse contemporaine. L'étude des rapports entre la science et la religion a toujours été un thème fertile, et le sera toujours. Il en était autrement alors, des études liant religion et techniques. Précurseur en la matière, M. Lagrée est à l'origine de tout un mouvement

---

7 MAYEUR, Jean-Marie (dir.) et BAUBEROT, Jean et ENCREVÉ, André, *op. cit.*, p.229.

8 LANGLOIS, Claude, *Le catholicisme au féminin : les congrégations françaises à supérieure générale au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions du Cerf, 1984, p.13.

9 *Ibid.*, p.18.

10 *Ibid.*, p.14.

11 *Ibid.*, p.19.

historiographique tissant en permanence des liens entre religion et modernité. « Je m'intéresse avant tout au changement technique, dans la mesure où il a pu interférer avec les représentations et les comportements religieux au titre d'adjuvant ou d'inhibant. », expliquait-il<sup>12</sup>. Lui aussi a tenté, par le biais de ce nouveau champs d'étude, de réduire l'écart avec les travaux d'histoire médiévale qui ont déjà fait la part belle aux rapports entre religion et technique. « Beaucoup restait à faire en revanche pour l'époque contemporaine où, du moins en France, ce sont surtout les philosophes qui s'intéressent aux techniques »<sup>13</sup>. La force des travaux de M. Lagrée réside dans leur pertinence. Les questions qu'ils soulèvent lancent de nouvelles perspectives d'études, il s'insère totalement dans le nouveau courant historiographique pensé dans les années 1970. En abordant l'histoire religieuse par un sujet extérieur, à savoir la modernité, il passe la religion au travers du prisme d'une société en mouvement. C'est l'étude des rapports entre ces deux entités qui est faite, et non plus de l'une ou de l'autre indépendamment. Des ponts sont construits et des points communs sont relevés. C'est le cas, par exemple, de leur historiographie respective<sup>14</sup>. En mettant en lien ces deux mondes, M. Lagrée révèle leurs interactions profondes. Des rapports conflictuels qui ont jalonné le XIX<sup>e</sup> siècle, quand l'Église favorisait ou faisait obstacle à tel ou tel modernisme, aux questions pratiques plus banales lorsqu'il s'agissait d'intégrer les modernités devenues courantes dans la vie paroissiale et liturgique ; le champ d'étude était très large mais M. Lagrée releva le défi tant qu'il le put, accumulant les articles notamment, sur ces sujets divers. Ses recueils d'articles publiés offrent des outils et des pistes de réflexion innombrables aux étudiants qui se penchent sur la question des rapports entre religion et modernité. Comme avancé un peu plus haut, M. Lagrée n'est plus un cas isolé, de nombreux historiens ont suivi sa voie, étudiant l'histoire religieuse au travers des évolutions sociales et sociétales liées à la modernité. Ainsi, très récemment, un colloque réunissait vingt-cinq chercheurs sur la thématique des rapports

---

12 LAGRÉE, Michel, *La bénédiction de Prométhée : religion et technologie : XIXe-XXe siècle*, Paris, Fayard, 1999, p.18.

13 *Ibid*, p.16.

14 *Ibid*, p.278-279 : Aux différents stades définis par Patrick Flichy au sujet de l'évolution de l'historiographie des techniques, M. Lagrée associe ceux de l'historiographie religieuse. Un premier stade « héroïque » présentant les grands inventeurs et leurs inventions fait écho aux *Vitae* rédigées par les historiens du religieux dans les premiers temps. Un deuxième stade « internaliste » faisant l'histoire des techniques, isolées de leur contexte politique, économique et social est associé à l'histoire « ecclésiastique » qui mettait en lumière les prescripteurs du message religieux, sans aborder la réception de ce dernier. Enfin, un stade « socio-économique » insérant les horizons sociaux et culturels dans l'histoire des innovations répondant à l'histoire externaliste développée par les historiens du religieux dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle.

entre « clergé et agriculture »<sup>15</sup>. F. Quellier et G. Provost, initiateurs de ce rassemblement, expliquaient tenter de pallier à un manque d'information sur ce sujet. Évoquant les hommes d'Église dans leur globalité (prêtres, moines, chanoines, *etc.*), ils notaient que « les résultats concrets de leurs activités horticoles et agricoles, voire agronomiques, sur la civilisation matérielle du monde rural demeurent largement méconnus. »<sup>16</sup> Dès lors, les divers historiens présents ont tenté de saisir les réalités de l'investissement de l'Église dans la modernisation de l'agriculture occidentale, ainsi que dans les prémices des industries agroalimentaires, qu'il s'agisse de laiteries, de fromageries ou de brasseries. Malgré tout, les responsables du colloque notaient la difficulté à voir se rapprocher les scientifiques étudiant l'histoire religieuse et ceux étudiant l'histoire rurale. « Le colloque se voulait, en effet, un lieu de rencontre et d'échange entre historien de ces deux grandes spécialités qui, ordinairement, se fréquentent peu. »<sup>17</sup>

Dans une même optique, il est important d'évoquer les travaux de B. Delpal sur la mouvance trappiste. Auteur d'une thèse d'état traitant du développement de ces congrégations au long du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>18</sup>, il y aborde notamment dans un chapitre dédié, les rapports entre les trappistes et le temporel. Prenant l'exemple de la production de chocolats réalisée par la communauté d'Aiguebelle à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, il développe largement les thématiques liant religion et modernité. Là encore, la religion est étudiée au travers de ses relations avec un monde en mouvement. La communauté trappiste d'Aiguebelle réagit autant qu'elle participe à la modernisation du monde, et ce sont justement ces interactions qui intéressent l'historien. Toute sa démarche peut ainsi se résumer dans ces lignes :

---

15 PROVOST, Georges, QUELLIER, Florent (édit.), *Du ciel à la terre : clergé et agriculture, XVIe-XIXe siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008.

16 *Ibid*, p.7.

17 *Ibid*, p.8.

18 DELPAL, Bernard, *op. cit.*

« Si la Trappe, comme recours, comme vigile inaccessible aux compromis, comme noyau dur du christianisme exerce une influence sur la société, en retour, celle-ci pèse sur le processus d'institutionnalisation [...]. Les pratiques économiques, les hiérarchies du monde, ses besoins, ses angoisses, ses nouveautés, les débats qui agitent parviennent jusqu'aux chapitres. Au point que dans certains secteurs de la vie cénobitique (tels que les fondations, les échanges, la production, le maniement des capitaux, la lutte contre le fisc), des conduites venues directement du dehors s'installent dans les clôtures. Il en résulte, périodiquement, des débats et des affrontements internes d'une grande intensité. »<sup>19</sup>

Dans ce domaine, toute la difficulté pour les abbayes trappistes résulte dans la juste mesure à accorder au temporel. Si les trappistes assignent une place de premier plan au travail manuel, c'est surtout dans leur quête de revenir le plus strictement à la Règle de saint Benoît. Longtemps les communautés trappistes ont transposé cette nécessité de travail aux activités agricoles, méritant ainsi le surnom de « contemplatifs-agricoles » ou « contemplatifs-laboureurs ». Mais, « au cours de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, l'activité agro-pastorale traditionnelle, malmenée par l'économie nouvelle, perd de son attrait au profit d'autres activités, davantage tournées vers la commercialisation, les échanges, le profit marchand et financier. »<sup>20</sup> Dès lors, c'est une vision moderne de l'économie communautaire qui s'installe dans les monastères. C'est le monde extérieur qui force les trappes à transformer leur production économique. Rapidement, les communautés délaissent les activités vivrières dont découlait la vente d'un surplus pour des productions industrielles tournées vers le commerce, comme le chocolat à Aiguebelle ou le fromage à Port-du-Salut.

Cette nouvelle pratique de l'économie monastique a été largement étudiée par I. Jonveaux. Sa thèse publiée en 2011, titrée « Le monastère au travail », s'inscrit dans la mouvance actuelle de renouvellement des études sur le religieux qui s'observe chez bon nombre de jeunes chercheurs. « Moins sensibles que leurs aînés à la dislocation d'un monde qu'ils n'ont jamais eu à connaître dans un autre état »<sup>21</sup> ils font l'étude d'un « *catholicisme post-paroissial* »<sup>22</sup> dans lequel les monastères occupent une place des plus intéressante. Le travail d'I. Jonveaux comble un vide qui, comme en histoire, caractérisait l'étude de l'économie monastique contemporaine :

---

19 DELPAL, Bernard, *op. cit.*, p.10.

20 *Ibid*, p.284.

21 HERVIEUX-LÉGER, Danièle, in JONVEAUX, Isabelle, *Le monastère au travail : une économie utopique*, Paris, Bayard Culture, 2011, p.2.

22 *Ibid*, p.2.

« Les études de l'économie monastique d'un point de vue sociologique sont quasi totalement absentes, à l'exception des considérations capitales de Max Weber sur l'ascèse extra mondaine et son économie, mais les exemples qu'il retient ne vont pas au-delà de la renaissance. Il semble enfin que la question de la vie matérielle des monastères ait complètement été évacuée en France depuis les suppressions des congrégations et les scandales liés à la richesse des religieux. Ces événements ont éludé la question de la vie économique des monastères, comme si les moines n'avaient plus aujourd'hui d'activité économique. »<sup>23</sup>

En entrant dans le monde monastique par « une porte dérobée »<sup>24</sup> qu'est l'économie, I. Jonveaux se focalise sur le point d'intersection principal entre le monde monastique et le monde extérieur. Elle aussi, comme les historiens cités plus haut, étudie la société monastique en fonction de ses échanges avec la société civile. Ici, ce sont les rapports de collaboration, d'intérêt réciproque, de méfiance ou de secret qui fournissent les objets d'étude recherchés. Tout comme B. Delpal, elle note que les rapports entre les communautés monastiques et le temporel, dans la nécessaire adaptation de ce dernier au monde extérieur, engendre de nombreux conflits. En portant un regard historique sur la « tension séculaire entre travail et prière »<sup>25</sup> elle tente d'expliquer les méthodes mises en œuvre par les monastères pour la dépasser. Son étude, bien que comportant une longue première partie historique mettant en valeur les rapports entre religion et travail au fil du temps, est centrée sur l'étude du présent. Les considérations et les conclusions qu'elle propose sont donc parfois hors-propos pour un historien, même contemporain, tellement elles expriment des réalités liées aux temps actuels. Cela dit la richesse du travail et de l'analyse d'I. Jonveaux reste d'un formidable apport pour mon sujet.

C'est bien au croisement des travaux de M. Lagrée, B. Delpal et I. Jonveaux, que se situe mon étude. L'histoire du monastère trappiste de N-D du Port-du-Salut offre un excellent exemple pour la compréhension des rapports entre religion et modernité. L'industrie fromagère qui a longtemps été le fer de lance économique de l'abbaye grâce au fameux fromage Port-Salut, ainsi que l'usine hydroélectrique qui est toujours la source de revenu principale du monastère, sont les piliers d'une étude économique du Port-du-Salut. Installée en 1815, la communauté trappiste a rapidement développé ces industries et conquis les marchés nationaux et internationaux. D'une fabrication artisanale dépendante des surplus de lait tiré de l'exploitation agricole interne, on est passé à une production industrielle de grande ampleur, approvisionnant les marchés

---

23 Jonveaux, *op. cit.*, p.19-20.

24 *Ibid*, p.11.

25 *Ibid*, p.17.

parisiens, londoniens et new-yorkais. Cette évolution s'est faite sur une courte période allant de 1815, date d'arrivée de la communauté à Entrammes et possiblement de l'invention du fromage, à 1959, dernière année de production du Port-Salut par les moines eux-mêmes avant la vente du procédé de fabrication à des industriels laïques. En cent-quarante-quatre ans, les industries développées au sein de l'abbaye ont eu des conséquences sur la société environnante, tout comme les évolutions sociales, économiques, politiques et financières ont eu un impact sur la communauté. Ce sont ces interactions, ces échanges voulus ou non, heureux ou malheureux, qui sont au cœur de mon travail. En étudiant la communauté trappiste de N-D du Port-du-Salut au travers de la gestion de ses industries, en m'interrogeant sur l'impact du temporel sur le spirituel et aux réactions de la communauté face aux changements liés à la modernisation de son économie, je place l'histoire économique de l'abbaye dans le contexte qui fut le sien : celui de l'industrialisation de la société française, et particulièrement d'un département rural tel que la Mayenne. La question est donc de comprendre comment une *entreprise capitaliste* s'intègre-t-elle au sein d'une communauté religieuse. L'exemple de la Société Anonyme du Port-du-Salut, gestionnaire des industries liées à l'abbaye N-D du Port-du-Salut permet de déduire quelques éléments de réponses.

## **Présentation des sources**

La réalisation de ce travail nécessita l'analyse de nombreuses sources d'origines et de nature différentes. Après avoir sondé le fond des archives départementales et diocésaines de la Mayenne, il était important de questionner les archives internes de l'abbaye de Port-du-Salut. Enfin, des recherches approfondies ont permis de retrouver la trace des descendants de R. Jenvrin, qui dirigea la société anonyme le Port-du-Salut pendant plus de dix ans, au plus fort de son activité.

Les archives départementales de la Mayenne comptent principalement deux classeurs liés à l'histoire de l'abbaye de Port-du-Salut. Ils apportent des informations pertinentes pour les domaines politiques, économiques et fiscaux, notamment grâce aux informations contenues par les correspondances entre la préfecture de la Mayenne et différents ministères (Intérieur et Cultes, Justice ...). Au travers du questionnement de l'utilité publique des communautés religieuses, l'État analyse le poids économique de l'abbaye de Port-du-Salut. Les descriptions très précises des activités économiques

développées par les trappistes d'Entrammes permettent de juger de l'évolution du temporel de l'abbaye. On distingue très nettement l'importance variable des activités relevée en fonction de la longueur de leur description et ces dernières permettent des renseignements sur les équipements utilisés par la communauté, autant que les pratiques commerciales ou encore les prix exactes d'achat du lait et/ou de vente du fromage. Enfin, un point important est toujours abordé : celui de l'impact de la communauté, et de ses activités économiques, sur son environnement. Dans leur quête de la notion d'utilité publique, les préfets ne sont pas sans noter la grande influence des trappistes sur les populations locales, nous permettant de mesurer l'intégration de la communauté dans le paysage agricole et économique mayennais. Malheureusement ces sources sont limitées à une période de quatre-vingt-dix ans couvrant les années 1823-1914.

Les archives diocésaines de Laval se sont révélée inutile dans le cadre de mon sujet. Elles ne comptent aucun document d'intérêt sur la question économique, étant surtout composées de correspondances entre les différents abbés et les évêques successifs du diocèse. Ce fond serait plus intéressant dans le cadre d'une étude purement ecclésiastique de la communauté...

Les archives de l'abbaye de Port-du-Salut sont la base de mon étude. Une partie importante d'entre-elles a été, pour le temps de mes recherches, mises à ma disposition de manière illimitée. Ce fond est formé de l'intégralité des documents connus ayant un lien avec l'histoire économique du monastère sur la période choisie (1815-1959). Ces documents présentaient deux grandes difficultés : ils n'étaient pas classés et ils étaient très nombreux, dépassant allègrement le millier ... Dans ces conditions, le travail d'analyse était souvent précédé d'un travail de compréhension et de triage des différents classeurs. Par chance, l'abbaye a demandé l'aide d'un trappiste de Scourmont pour organiser une partie des archives plus pratiquement. L'aide de frère Jacques, surtout sur le classement des correspondances, fut une aide inestimable pour le bon déroulement de mon travail.

Les documents les plus riches sont sans conteste les chroniques de l'abbaye. Rédigées par les moines eux-même au fil des ans, véritables « journaux intimes » de la communauté, elles offrent à celui qui les lit des possibilités quasi-inépuisables d'études. Au travers d'un journal chronologique et au premier abord factuel, le chroniqueur juge la communauté et critique ses actions. Dans l'optique de faire l'histoire de sa communauté, il en fait aussi le procès, expliquant, justifiant, voire critiquant, les

événements relatés. La position interne du chroniqueur lui permet d'observer ce qu'aucun historien ne pourra jamais relever. De ce fait, l'accès aux chroniques fut d'un apport considérable pour mon travail car les sujets économiques, financiers et politiques ne sont pas absents de ces documents. Leur faible proportion, face aux éléments spirituels et aux nécrologies, garantissent l'importance des faits cités. Recenser les sujets traités au fil des chroniques permet déjà d'établir une chronologie succincte des événements économiques marquants de l'histoire de Port-du-Salut. Comme les chroniqueurs ne sont pas avares de critiques, notamment concernant les abbés et les moines aux postes de responsabilité, les chroniques permettent l'histoire des membres de la communauté, de leurs qualités et de leurs faiblesses... Cependant, il est important de garder à l'esprit que la qualité des chroniques n'en fait pas des œuvres scientifiques. Prendre du recul, confronter les écrits avec d'autres sources, sont des démarches indispensables à l'établissement d'une histoire scientifique de Port-du-Salut.

Plusieurs classeurs contiennent les correspondances de R. Jenvrin, directeur de la SA le Port-du-Salut de 1934 à 1946. Ces documents sont primordiaux pour la compréhension détaillée du fonctionnement de la société. Ses échanges avec le huitième abbé de Port-du-Salut forment la matière principale, représentant plus de six cents documents pour la plupart manuscrits. Malheureusement il ne s'agit que des lettres de R. Jenvrin à l'abbé et les réponses de ce dernier manquent. C'est donc d'une vision biaisée dont nous disposons même si le caractère privé de ces échanges renforce leur valeur scientifique. Cependant gardons à l'esprit que vu la pauvreté des sources officielles due aux pertes et à la gestion externalisée de la société, cette correspondance est notre meilleure chance de comprendre l'histoire économique de Port-du-Salut. Par ailleurs, grâce à elle nous entrevoyons les liens complexes qui liaient l'abbé et les actionnaires de la SA. Tout en analysant les informations concrètes disponibles dans ces lettres, nous pouvons aussi construire des portraits, comprendre des rôles, instruire des responsabilités... Elles permettent aussi de quantifier la valeur que la religion occupe dans le fonctionnement de la SA au travers des mentions qu'en fait son directeur ou de l'attitude qu'il emploie vis à vis de l'abbé. C'est en reliant les lettres, en recomposant les discussions, en analysant les termes employés et leur fréquence autant qu'en notant simplement les détails factuels que ces échanges utilitaires se transforment en sources historiques. Le reste des correspondances retrace les échanges entre R. Jenvrin et quelques actionnaires. L'intérêt est encore d'y comprendre les manœuvres que les

sources officielles n'expliquent pas concernant le fonctionnement de la société, tout autant que d'en extraire les différences de ton employé par R. Jenvrin avec les actionnaires et avec l'abbé. Ces études parallèles permettent de compléter celle réalisée sur la correspondance avec l'abbé.

Le reste des archives disponibles à l'abbaye est composé de divers documents dont la qualité historique est inégale. Certains sont étroitement liés à l'économie et les finances de la société. C'est le cas des grands livres de comptes, d'une fiche de salaires, de documents relatifs aux impôts *etc.* Il est frappant de noter l'amateurisme qui qualifie ces documents. A aucun moment ils ne s'affichent comme des documents fiables et, plutôt que de renseigner sur les réalités financières de la société, ils évoquent le fonctionnement et les méthodes de gestion de celle-ci. Une autre partie des documents renseigne sur les aspects purement techniques liés aux industries développées par le monastère. Les documents relatifs à l'usine hydroélectrique, aux rapports avec la SDEO, aux dommages de guerre et les divers plans disponibles permettent d'établir une histoire technique de l'entreprise. Ils sont fiables, leur aspect purement utilitaire et leur origine professionnelle en font des sources sûres. Ces documents permettent de savoir si la coupure avec le monde imposée par la clôture monastique est aussi vraie pour ce qui est du progrès technologique des industries développées par les religieux. Enfin le reste des documents a un lien direct avec le sujet. Qu'il s'agisse des compte-rendus d'assemblée générales, des documents relatifs au syndicat de défense du Port-du-Salut, à l'histoire de la fromagerie, à la holding de l'industrie du lait, au commerce international *etc.* ; tous témoignent du fonctionnement même de l'entreprise. Il s'agit de sources ultra-spécialisées apportant des renseignements précis sur des détails internes. Formant le pendant officiel des correspondances elles restent très complexes pour qui n'est pas initié au monde de la gestion ou de la finance.

Il existe un petit fond de sources imprimées en lien avec l'histoire de l'abbaye de Port-du-Salut. La majorité est composée des documents de faible intérêt, retraçant une histoire générale très simplifiée de la communauté, oubliant d'évoquer ses activités économiques et n'affichant pas de réelle valeur scientifique. Quelques source sortent du lot ; c'est le cas d'un mémoire d'histoire réalisé sur Dom Edmond Neveu, le huitième

abbé de Port-du-Salut. Ce mémoire<sup>26</sup>, bien qu'étudiant la stature spirituelle de l'homme, n'oublie pas d'évoquer ses rapports avec le temporel et nous fait bénéficier de renseignements sur sa personnalité si difficile à cerner en l'absence de ses lettres dans la correspondance avec R. Jenvrin. Disponible aux archives départementales de la Mayenne, il l'est aussi à celles de Port-du-Salut, accompagné ici d'un document annexe intitulé « recherches biographiques sur Dom Edmond Neveu ». On y trouve aussi de riches renseignements sur la personnalité de l'abbé de Port-du-Salut et sur son rapport au temporel, au travers d'interviews de personnes l'ayant côtoyé, de transcriptions de ses lettres ou d'une étude graphologique. Un autre mémoire, datant des années 1930, est important. Il a été rédigé par un ancien élève de l'école d'agriculture de Ploërmel nommé Henry Miossec<sup>27</sup>. Essentiellement basé sur une étude technique du fonctionnement de la fromagerie, ce document est surtout remarquable pour sa première partie, sorte d'introduction générale présentant l'histoire de l'industrie fromagère à Port-du-Salut. De nombreux détails y sont fournis sur l'évolution du procédé de fabrication du fromage ainsi que sur les démarches de commercialisation dudit fromage. Même si ces informations sont à traiter avec prudence car elles souffrent sûrement d'un manque de rigueur scientifique de la part d'un ingénieur avant tout technicien, elles sont à prendre en compte. Notons aussi l'ouvrage de J. Loiseau du Bizot intitulé *Huit jours à la Trappe*<sup>28</sup>. Publié en 1880, il témoigne de la vie de la communauté à la fin des années 1870. Construit sur l'alternance de thèmes associés à des chapitres particuliers, l'auteur y évoque la vie économique de l'abbaye, qu'il s'agisse à l'époque du moulin, de la farine reconstituante ou de la fromagerie. Le seul intérêt de cet ouvrage est d'illustrer plus agréablement certains faits vérifiés par les sources manuscrites. A aucun moment nous ne pouvons nous baser sur cet ouvrage comme sur un travail d'historien ou de journaliste. Il s'agit avant tout d'un roman au but commercial et l'auteur y manie sûrement la vérité pour satisfaire la vision qu'il veut donner de l'abbaye. Enfin citons un article de cinq pages paru dans *L'Illustration* en date du 15 novembre 1941<sup>29</sup>, illustré de plusieurs aquarelles signées Géo Ham<sup>30</sup>. Bien que cet article soit profondément au

---

26 MC228 - GROUSSET, Sébastien, *Une figure mayennaise de haute stature spirituelle, Dom Edmond Neveu, huitième abbé du monastère du Port-du-Salut (1888-1964)*, Mémoire de maîtrise, Faculté de lettres et Sciences Humaines (Département Histoire), sous la direction de M. MAILLARD, Angers, juin 1994.

27 AD53 – MC281 – MIOSSEC, Henry, *Essai de Thèse sur le fromage Port-du-Salut*.

28 AC44 : LOISEAU DU BIZOT, *Huit jours à la Trappe*, Paris, Librairie des Familles, 1880, 282p.

29 GÉO HAM, « La vie laborieuse des moines cisterciens », dans *L'Illustration*, n°5149, 15 novembre 1941, p.272-276.

30 Georges Hamel, dit Géo Ham (1900-1972), peintre et illustrateur mayennais spécialisé dans la représentation de courses automobiles. Il a travaillé pour le journal *L'Illustration* de 1935 à 1943.

service de la propagande vichyste, faisant des moines des exemples de travailleurs, il renseigne sur quelques détails factuels d'ordre technique ou méthodique quant à la fabrication du fromage. Associé aux aquarelles, elles aussi à prendre avec beaucoup de recul, on peut extraire quelques informations utiles pour évoquer une période que l'occupation a rendu avare de sources ...

Il aurait été intéressant de sonder les archives journalistiques afin d'y étudier l'évolution du regard porté par les laïques sur la communauté trappiste de Port-du-Salut. Par soucis de me concentrer sur l'étude des archives internes de l'abbaye, j'ai préféré faire l'impasse sur un travail aussi chronophage.

Une catégorie assez spécifique de sources est aussi facteur d'éléments historiques. Il s'agit des sources iconographiques et matérielles. Les cartes postales anciennes numérisées aux archives départementales de la Mayenne permettent une première approche. Au milieu d'une cinquantaine de photographies datant du début du XX<sup>e</sup> siècle et ayant pour sujet l'abbaye de port-du-Salut, nous trouvons certaines représentations des activités économiques de la communauté comme le moulin ou la fromagerie. Mais Port-du-Salut compte aussi ses propres sources de ce type. Les diplômes d'honneurs de concours et les dépôts de marques de commerces avaient été soigneusement photographiées au cours du XX<sup>e</sup> siècle et nous permettent, aujourd'hui que les originaux sont perdus, de pouvoir confirmer scientifiquement des informations contenues dans les sources manuscrites. On compte aussi la présence matérielle de médailles reçues lors de concours agricoles à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, de boîtes de farine reconstituante fabriquée à l'abbaye pendant une courte période dans le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle ou de pochoirs en métal servant à apposer la marque de commerce sur les fromages produits par les trappistes d'Entrammes. Toutes ces sources ont une valeur propre mais permettent surtout de confirmer la valeur des sources écrites et de la fiabilité de leurs auteurs.

Serait-il trop poussé d'intégrer l'abbaye et son voisinage au sein des sources intéressantes ? Même si certaines choses ont changé depuis 1959, les bâtiments, les jardins, l'environnement extérieur de l'abbaye servent parfois à illustrer des découvertes, à mieux comprendre des faits précis. Aujourd'hui vide, partiellement transformée en atelier, le bâtiment qui accueillait la fromagerie est pourtant toujours debout et si son intérieur n'évoque plus vraiment l'industrie qu'il a longtemps abrité, son aspect extérieur, son architecture et sa disposition au sein du monastère sont toujours les mêmes. Tous

ces bâtiments, tous ces lieux qui reviennent souvent dans les documents sont autant de sources matérielles, voire patrimoniales, servant le travail de l'historien.

Enfin j'ai eu la chance, au cours des derniers mois de mon travail, de rencontrer les héritiers d'un personnage central de mon étude : R. Jenvrin. Les échanges réalisés avec sa fille aînée et un de ses fils<sup>31</sup> ont permis de combler les vides laissés par la correspondance de l'ancien directeur de la SA le Port-du-Salut. La connaissance de sa date de naissance, de sa condition familiale, de son parcours scolaire, de ses engagements extra-professionnels, *etc.* ont permis de renforcer considérablement la pertinence de son portrait, autant que sa rigueur scientifique. Plusieurs lettres échangées et une rencontre permirent, au delà de l'accumulation de nouvelles données, de partager avec des personnes directement liées à mon sujet, les découvertes réalisées depuis le début de mes travaux. Malgré tout, les informations recueillies nécessitaient des vérifications car le temps passé et le contexte imposé par une étude scientifique peuvent peser sur la fiabilité des témoignages. Afin de conserver la valeur de ce travail, il était préférable de ne pas citer les données invérifiables.

Nous venons d'exposer brièvement les différents types de sources disponibles pour la réalisation d'un tel travail et leurs qualités respectives. Leur quantité est impressionnante mais elle garantit aussi la possibilité de trouver, sur beaucoup de sujets, des documents pertinents et fiables. Cependant, sans l'accès aux archives internes de l'abbaye de Port-du-Salut, il aurait été impossible de travailler sérieusement sur ce sujet. C'était donc une chance inouïe que d'avoir pu accéder à ces fonds privés et d'avoir pu en bénéficier dans un contexte aussi accueillant.

---

31 Respectivement Mme M.-H. Plu et M. J. Jenvrin.

## **Partie 1 – 1815-1907 : De l'installation de la communauté trappiste en Mayenne à la création de la Société Anonyme Le Port-du-Salut**

### **Chapitre 1 – Développement économique et mutations structurelles au XIXe siècle**

#### *Histoire de la communauté*

Chaque ordre religieux, et en son sein, chaque congrégation, relève d'une vision différente de la vie religieuse. Les trappistes, dans la logique cistercienne, cherchent à renouer avec une application la plus stricte de la Règle de saint Benoît. Leur démarche débute à partir de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle quand l'un des abbés de la Trappe (Orne) réforme les *Us* de sa communauté. Jean-Armand Le Bouthillier de Rancé (1626-1700), alors que l'Ordre Cistercien se divise entre la Commune et la Stricte Observance<sup>1</sup>, développe sa propre réforme, suscitant autant de vocations que de controverses. Dans une vision très mortifère de la vie cénobitique, il insiste sur l'importance de la clôture, physique autant que mentale, légifère strictement sur les conditions de confort (nourriture, couchage, habillement) et redonne au travail manuel une place importante dans l'organisation de la journée au sein du monastère<sup>2</sup>. La volonté du réformateur est d'atteindre « l'ascèse primitive qui caractérisait le premier monachisme cénobitique »<sup>3</sup>. C'est cette réforme, dite « de Rancé », qui s'est appliquée alors à la Trappe jusqu'en 1790. A cette date, les trappistes, comme tous les membres du clergé régulier français subissent le décret du 13 février suspendant les vœux monastiques. Le Père Augustin, alors maître des novices, favorable à un exil temporaire, gagne la Suisse accompagné de vingt-trois trappistes. Réfugiés à la Valsainte, ancien monastère chartreux situé dans le canton de Fribourg, la communauté débute alors « une aventure d'où naissent des fondations, en Europe, en Amérique, à Madagascar et grâce à laquelle peut se préparer la restauration cistercienne en France. »<sup>4</sup> Dans ce nouveau contexte, le désormais nouvel abbé des trappistes, Dom Augustin de Lestrangle (1754-1827) met en place une nouvelle réforme pour la communauté. Proportionnellement aux

---

1 DELPAL, Bernard, *op. cit.*, p.22-24.

2 Pour plus de détails sur la vie et la réforme de Rancé, voir l'ouvrage d'Alban John KRAILSHEIMER, *Armand-Jean de Rancé, abbé de la Trappe 1626-1700*, Paris, Éditions du Cerf, 2000.

3 DELPAL, Bernard, *op. cit.*, p.284.

4 *Ibid.*, p.37.

événements tragiques qui frappent la France et l'Europe à ce moment, la réforme dite « lestrangiste » s'applique, plus que jamais, à orienter la communauté vers un nécessaire travail d'expiation des péchés du monde. Les châtiments corporels sont développés, le confort de vie disparaît totalement et la place du travail manuel augmente au détriment de la prière. La mortalité est importante, d'autant que la communauté doit s'accommoder de lieux où, bien souvent, tout est à reconstruire. Malgré cela, les trappistes gagnent en nombre et lancent de nombreuses fondations en Europe et en Amérique notamment<sup>5</sup>.

#### Odyssée monastique - Aller-Retour - 1798-1800

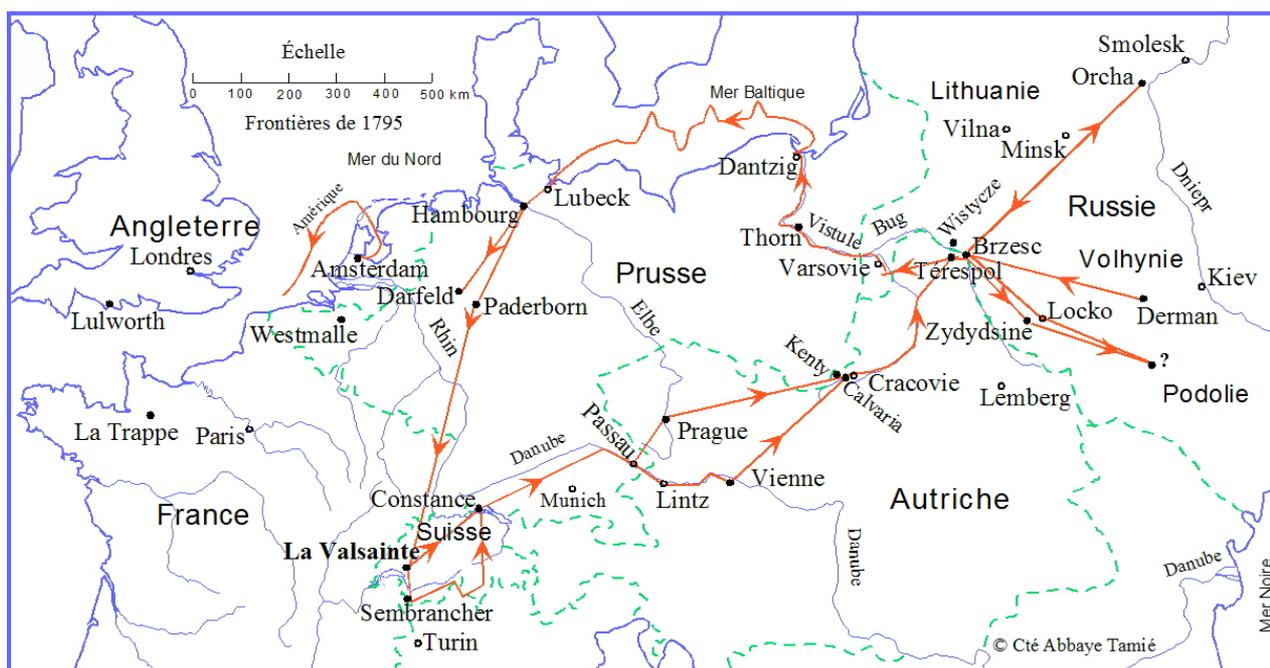


Illustration 1 – l'odyssée des trappistes (1798-1800)

Parmi ces fondations, la communauté de Darfeld, en Westphalie (Allemagne) demande notre attention, car c'est de là que sont partis les moines participant à la fondation de Port-du-Salut. Fondée en 1796, la communauté trappiste de Darfeld prend rapidement une importance notable dans la mesure où elle obtient en 1806 du pape Pie VII, « l'autorisation de se détourner de l'observance lestrangienne et de maintenir celle de Rancé. »<sup>6</sup> Elle initie alors la séparation en deux branches de la congrégation trappiste. L'une dite « rancéenne » et l'autre dite « lestrangiste » en référence aux deux

5 Pour plus de détails sur la vie et l'œuvre de Dom Augustin de Lestrange, voir le chapitre qui lui est consacré dans DELPAL, Bernard, *op. cit.*, p.55-88.

6 HUREL, Odon, *Guide pour l'histoire des ordres et des congrégations religieuses : France, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Turnhout, Brepols, 2001, p.76.

réformateurs concernés. Mais dans le cadre de cette étude, l'intérêt principal dans l'histoire de Darfeld est à porter à un détail dont le récit est aujourd'hui bien rodé :

« L'exil avait fait connaître à M. Le Clerc de la Roussière les Trappistes de Darfeld, chez lesquels il avait été heureux d'être accueilli comme frère donné. Il songea à son retour à les appeler dans la Mayenne, les accueillit d'abord à la Doyère, de Louvigné, puis quand il eut aménagé pour eux l'ancien prieuré de Port-Rhingear, il les y installa le 21 février 1815. Ce n'était encore qu'un prieuré ; le pape l'éleva en abbaye le 10 décembre 1816. »<sup>7</sup>

Les faits sont en tous points crédibles puisque M. Denis relève l'exil de Jean-Baptiste Le Clerc de la Roussière, qui, après avoir servi dans l'armée des Princes, a séjourné en Allemagne avant de rentrer en France en l'an IX (1800-1801)<sup>8</sup>. C'est donc pour remercier les trappistes de leur bon accueil qu'un aristocrate mayennais leur a fait don d'une propriété dans le département. Grâce à l'abnégation de Dom Eugène Laprade, abbé de Darfeld, les trappistes obtiennent le soutien du roi Louis XVIII. Dès 1815, Port-du-Salut est fondé sous la direction de Dom Bernard de Girmont, son premier abbé. Le terme « Salut » fait référence à celui trouvé par les moines lors de leur retour en France. Peu de temps après lui, une dizaine de monastères trappistes ont fleuri sur le territoire français.

### ***Histoire de Port-Ringheard et aperçu de la Mayenne rurale en 1815***

L'abbaye N-D du port-du-Salut n'est pas une création *ex-nihilo*. Comme on l'a vu plus avant la communauté s'est installée dans l'ancien prieuré de Port-Rhingear, à une dizaine de kilomètres au sud de Laval, chef-lieu de la Mayenne, dans la commune d'Entrammes. Fondé en 1233 par Thibault de Mathefelon alors seigneur d'Entrammes, le prieuré a abrité des chanoines réguliers issus de l'abbaye poitevine de la Réau. Ces génovéfains ont occupé le lieu jusqu'à leur expulsion en juin 1791<sup>9</sup>. Le site en lui-même se trouve au bord de la rivière la Mayenne, au lieu-dit de Port-Rhingear, à l'emplacement d'un ancien passage à gué emprunté depuis l'Antiquité<sup>10</sup>. La propriété est assortie d'un moulin et de plusieurs métairies dont on fera le détail plus loin. Le site,

---

7 ANGOT, Alphonse, *Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne*, Tome troisième, Mayenne, Joseph Floch, 1982, p.336.

8 DENIS, Michel, *Les royalistes de la Mayenne et le monde moderne (XIXe-XXe siècles)*, Paris, C. Klincksieck, 1977, p.87.

9 Voir annexe 4.

10 ANGOT, Alphonse, *op. cit.*, p.335.

destiné à la vie cénobitique depuis plusieurs siècles relève donc des qualités nécessaires à l'accueil d'une communauté religieuse cloîtrée. Suffisamment éloignée du bourg d'Entrammes (1,5km) pour être à l'écart du monde, l'abbaye profite toutefois de sa proximité avec la Mayenne pour développer des débouchés commerciaux via le transport fluvial.

L'abbaye est constituée de diverses propriétés obtenues, pour la plupart, par dons de M. Le Clerc de la Roussière ou de sa famille proche. En premier lieu, la propriété de Port-Rhingearde en elle-même<sup>11</sup> qui fut acquise par le premier abbé de Port-du-Salut, Dom Bernard de Girmont<sup>12</sup>, via un legs testamentaire de M. Le Clerc de la Roussière :

« Je donne en toute propriété à Monsieur le Bègue de Girmont, mon ami, la maison de Port-Rhingearde, jardin, enclos, deux petits morceaux de terre y joignant et devant Me Hayer, notaire de Laval, pour ledit Bègue de Girmont entrer en jouissance en propriété des objets ci-dessus spécifiés, du jour de mon décès, mais sous la condition expresse qu'il aura toujours son domicile dans la commune d'Entrammes. »<sup>13</sup>

Le bien, dénommé ensuite « abbaye de Port-Rhingearde », s'est transmis au sein de la communauté, d'abbé en abbé, par le moyen de legs testamentaires ou de ventes factives. Ainsi, Dom Bernard de Girmont légua le bien à François Couturier (Dom François d'Assise), deuxième abbé de Port-du-Salut en 1834. Celui-ci vendit l'abbaye à Jacques Ursin Dufour (Dom Bernardin), troisième abbé de Port-du-Salut en 1854. Enfin, Dom Bernardin vendit la propriété à Eugène Bachelet (Dom Eugène), futur sixième abbé de Port-du-Salut en 1859<sup>14</sup>. Le monastère entra tardivement en possession de la métairie de Port-Rhingearde attenante à l'abbaye. C'est Henri Vandembroucque (Dom Henri), cinquième abbé de Port-du-Salut, qui en hérita d'un certain M. Martin entre 1877 et 1890<sup>15</sup>. Il s'agit de la plus grande parcelle de terres cultivables de l'abbaye avec près de cinquante-deux hectares de superficie. Si la communauté en est devenue propriétaire tardivement, il semblerait qu'elle en avait l'usufruit depuis son installation. Par la même opération, la closerie de la Verronnière<sup>16</sup>, voisine de la métairie de Port-Rhingearde, fut, elle aussi, acquise par Dom Henri. Le moulin de Port-Rhingearde fut acquis par M.

---

11 Cette partie du domaine a une superficie de 4 hectares, 92 ares et 36 centiares et figure au cadastre de la commune d'Entrammes.

12 Voir son portrait en annexe 12.

13 APDS – I – 6 – *Historique de la SA PDS*.

14 APDS – I – 6 – *Historique de la SA PDS*.

15 1877 : Date d'achat de la métairie par M. Martin. 1890 : date à laquelle Dom Henri apporte ladite métairie au capital foncier de la Société Civile de Port-Rhingearde.

16 Cette partie du domaine a une superficie de 8 hectares, 63 ares et 54 centiares et figure au cadastre de la commune d'Entrammes.

Dubois de Beauregard, gendre de M. Le Clerc de la Roussière, en 1814 pour la somme de sept mille francs. Il le vendit à François Couturier (Dom François d'Assise), en 1830. Selon le chroniqueur, M. Dubois de Beauregard aurait aussi cédé « deux pièces de terres »<sup>17</sup> à la communauté et sa femme « légua le Domaine de la Grande Royère »<sup>18</sup>. Enfin, nous savons que la métairie de la Petite Oulette fut acquise par legs testamentaire de Mme le Clerc de la Roussière en partie en 1819 et de sa sœur, Mme De Vaullery, en 1836. Là encore, si les religieux n'étaient pas propriétaires du terrain dès 1815, ils en avaient bien l'usufruit<sup>19</sup>. Cette propriété fut finalement vendue par Dom Eugène entre 1881 et 1882. Au total c'est donc une propriété de plus de quatre-vingts hectares, intégrant une soixantaine d'hectares de terres cultivables et de prairies ainsi qu'un moulin sur la Mayenne, dont jouissaient les moines trappistes d'Entrammes à leur installation. Les autorités locales n'hésitent pas à qualifier leur domaine de « vaste »<sup>20</sup> ou d'« immense »<sup>21</sup>. Et pour cause, les réalités sont toutes autres dans le département en ce début de XIX<sup>e</sup> siècle...

Michel Denis a dressé un bilan de la situation rurale en Mayenne au moment de l'installation des trappistes dans le département, s'appuyant sur le témoignage d'un contemporain :

« Vers 1815 la Mayenne est encore un de ces pays pauvres du bocage armoricain, aux terres froides et très morcelées, et à la vie agricole médiocre, dont les landes et les jachères avaient indigné Arthur Young. « Le département est un pays de petite culture ... Les fermes qui entretiennent 4, 6, 8 bœufs s'appellent des métairies – indépendamment du mode de faire valoir ; elles contiennent de 20 à 30 hectares ... Le reste est divisé en closieries ... Les assolements des meilleures terres sont de six années : la première année du sarrasin, la seconde du seigle, la troisième de l'avoine ; la terre se repose trois années, souvent quatre ou cinq dans les fonds médiocres.» Les landes, qui couvrent au moins 30 000 hectares, pourraient être défrichées mais les communes, les riverains et les anciens seigneurs continuent à s'en disputer la propriété, si bien que seules « quelques portions ont été closes par des habitants pauvres qui y ont bâti des chaumières » et qui ont opéré des défrichements autour de ces loges, tandis que d'autres lots ont été plantés en pins et en sapins par des propriétaires entreprenants comme le marquis Duplessis d'Argentré. Dans ces conditions la production céréalières du département ne suffit pas toujours à assurer la nourriture de ses habitants : dans les années sèches où la culture du blé noir est peu rentable, alors que « dans les étés mouillés il donné 20 à 25 pour un », près de la moitié des grains manquent à la consommation intérieur. »<sup>22</sup>

---

17 APDS – *Chroniques*, 1881.

18 *Ibid.*

19 *Ibid.*

20 AD53 – 6V23 – *Lettre du préfet de la Mayenne au ministre de la Justice et des Cultes*, 6/02/1843.

21 AD53 – 6V23 – *Rapport de la Police des chemins de fer au ministre de l'Intérieur*, 1/11/1894.

22 DENIS Michel, *op. cit.*, p.10.

La Mayenne est alors un des plus petits départements français, affichant seulement cinq cent douze mille kilomètres carrés de superficie, et sa population avait été évaluée à trois cent trente deux mille habitants en 1814<sup>23</sup>. Rajoutons à cela que le département est au cœur d'un « désert fromager » comprenant tout le grand Ouest français (à l'exception de la Normandie) où la production de fromage est inconnue des paysans<sup>24</sup>.

### ***Les trappistes et le travail***

Avant d'aborder les activités économiques menées à Port-du-Salut, il est important de faire un point sur les rapports spécifiques qu'ont les trappistes avec le travail. Comme l'explique B. Delpal, dans leur recherche de retrouver l'ascèse des premiers cénobites, les trappistes offrent une place de choix au travail manuel. Ce dernier n'est pas en soi, il résulte de la volonté de suivre strictement la Règle de saint Benoît. Un chapitre entier est consacré au « travail manuel quotidien » dans cette Règle rédigée au Vie siècle<sup>25</sup>. Le travail y est décrit comme nécessaire pour occuper les frères, afin d'éviter qu'ils ne basculent dans l'oisiveté. « Le premier bien attribué au travail manuel : il est la diversion de la louange (prière et de l'étude, il emplit le vide éventuel que ne tarderait pas à occuper l'oisiveté (*otium*) »<sup>26</sup>. L'emploi du temps est réglé en fonction des créneaux laissés libres entre les temps de prière et de lectures divines. Il fait partie des rares liens entre tous les frères puisque même les malades doivent participer au nécessaire travail quotidien. Seul le dimanche, entièrement consacré à la prière et aux lectures divines, fait office d'exception. S'il permet de combattre l'oisiveté, le travail permet aussi l'autonomie financière du monastère. L'ordre cistercien se distingue, entre autre, d'autres ordres, par sa qualité de communauté « contemplative-autonome »<sup>27</sup>. Les productions agricoles et/ou artisanales réalisées par le monastère doivent servir à son fonctionnement et les surplus sont vendus pour pouvoir acheter ce qu'on ne peut produire au sein de la communauté. Toutefois, saint Benoît insiste sur la nécessité de conserver un caractère désintéressé au travail réalisé<sup>28</sup>. Il recommande d'interdire un travail à un moine qui y prendrait goût jusqu'à s'enorgueillir de son habileté. « Le travail

---

23 DENIS Michel, *op. cit*, p.9.

24 MOISAN, Michel, *Histoire de l'industrie laitière en Bretagne : de l'explosion de la production à la mondialisation des marchés*, Spézet, Coop breizh, 2008, p.19.

25 RB, chap. 48.

26 DELPAL, Bernard, *op. cit*, p.325.

27 *Ibid*, p.323.

28 RB, chap. 57.

est conçu comme une pénitence »<sup>29</sup>, résume B. Delpal. D'ailleurs, il a aussi pour but d'assurer la capacité pour la communauté à distribuer l'aumône aux nécessiteux. Enfin, l'une de des particularités de l'ordre cistercien à cette époque, se trouve dans « l'existence de deux types de moines : les religieux de chœur ou choristes et les religieux convers. »<sup>30</sup> Ces derniers, principalement issus des couches basses de la société, sont particulièrement destinés au travail manuel. C'est leur moyen principal d'atteindre l'état monastique. Saint Benoît disait dans la Règle : « C'est alors qu'ils sont vraiment moines, quand ils vivent du travail de leurs mains, comme nos Pères et Apôtres »<sup>31</sup>, c'est donc dans l'imitation des apôtres que les convers placent leurs espoirs spirituels. Cette particularité dont « Cîteaux a fait une institution »<sup>32</sup> permet aux cisterciens, et donc aux trappistes, de développer considérablement leur capacité de production.

## ***Activités économiques développées au sein de la communauté***

### *Agriculture et jardinage*

« Soucieux de l'usage établi par Cîteaux et renforcé à Clairvaux, les communautés, à commencer par Aiguebelle, ont longtemps misé sur l'agriculture pour se procurer les ressources indispensables à leur renouveau »<sup>33</sup>, explique B. Delpal. Il en est de même à Port-du-Salut. Disposant d'une propriété agricole très étendue pour la région, la communauté trappiste d'Entrammes développe très logiquement d'importantes activités agricoles. Les cultures céréalières sont particulièrement privilégiées dans la mesure où l'abbaye possède son propre moulin. Difficile de savoir précisément quelles céréales sont produites, mais il est fort probable qu'il s'agisse de sarrasin, de seigle et d'avoine, comme l'indiquait A. Young. Le blé et l'orge sont aussi cités dans les céréales traitées au moulin et produites par la communauté. Par ailleurs, pour nourrir l'important troupeau de vaches laitières, la production de foin et de plantes fourragères est nécessaire<sup>34</sup>. Hormis celle de Port-Rhingard, les métairies dont disposait l'abbaye n'étaient pas

---

29 DELPAL, Bernard, *op. cit.*, p.327.

30 *Ibid*, p.328.

31 RB, chap 48.

32 DELPAL, Bernard, *op. cit.*, p.328.

33 *Ibid*, p.332.

34 AD53 – 6V101 – *Lettre du préfet de la Mayenne au ministre de l'Intérieur*, 13/01/1902.

directement exploitées par les moines. La plupart étaient louées « à moitié, selon la coutume locale » indique le chroniqueur qui précise, en prenant l'exemple de la Petite Olette, qu'elles « fu[rent] toujours de bon rapport pour le monastère »<sup>35</sup>. Des terres étaient réservées à l'élevage bovin en vue d'une production laitière. Les trappistes observant des règles strictes dans leur régime alimentaire, ils ont, notamment au XIX<sup>e</sup> siècle, l'interdiction de manger de la viande. Le lait est donc une ressource privilégiée pour leur alimentation. Ainsi le chroniqueur notait que le lait était « employé en grande partie pour la préparation de nourriture »<sup>36</sup>. Le nombre de vaches Port-du-Salut a évolué pendant tout le XIX<sup>e</sup> siècle. Dans un premier temps la communauté comptait douze vaches laitières, le cheptel a ensuite été doublé en 1850<sup>37</sup> puis monté à cinquante-six vaches en 1859<sup>38</sup>. Enfin, en 1902, le préfet évoquait quarante vaches dans son rapport au ministère de l'Intérieur<sup>39</sup>. L'élevage d'un si grand troupeau est précurseur en Mayenne, et dans l'Ouest français en général. Le lait non transformé n'a pas beaucoup de débouchés commerciaux à cause de ses mauvaises qualités de conservation. A l'état de beurre ou de fromage, il se prête mieux à la commercialisation. Cependant, la fabrication du beurre est encore laborieuse au début du XIX<sup>e</sup> siècle et celle du fromage, nécessitant un savoir-faire particulier, est inconnue dans cette partie de la France. L'évolution du cheptel à Port-du-Salut est donc totalement due au développement de la fromagerie au monastère. De ce fait, pendant ce XIX<sup>e</sup> siècle, la politique agricole des trappistes fait office d'exception dans le département. L'élevage de porcs s'est aussi développé dans le sillage de la fromagerie. Nourris grâce au petit-lait restant de la fabrication du fromage, leur nombre semble avoir augmenté en proportion de l'augmentation de la production fromagère sans toutefois pouvoir le préciser outre mesure<sup>40</sup>. Il est certain qu'une porcherie fut construite aux temps de l'abbatiat de Dom Henri (1865-1881) et qu'un agrandissement fut réalisé en 1926<sup>41</sup>. Cet élevage était surtout destiné au commerce, et, dans une plus petite partie, à la consommation interne quand l'abbaye comptait des malades. Enfin, la culture du jardin était aussi très développée au sein du monastère. Dans le but de subvenir aux besoins de la

---

35 APDS – *Chroniques*, 1881.

36 *Ibid*, 1850.

37 APDS – I – 6 – *Historique de l'usine*.

38 APDS – *Chroniques*, 1859.

39 AD53 – 6V101 – *Lettre du préfet de la Mayenne au ministre de l'Intérieur*, 19/01/1902.

40 AD53 – 6V23 – *Rapport du Commissariat de Police de Laval au préfet de la Mayenne*, 19/01/1882. Le commissariat de police notait que l'abbaye comptait « un grand nombre de porcs » en 1882, sans être plus précis...

41 APDS – *Chroniques*, 1926.

consommation des moines et de permettre un aumône généreuse auprès des pauvres.

L'exploitation agricole de Port-du-Salut ne déroge par à la règle qui valut aux trappistes la réputation de « moines-laboureurs » ou de « contemplatifs agricoles »<sup>42</sup>. Affichant un développement considérable, leurs activités agricoles exercent une influence incalculable mais palpable dans la modernisation agricole locale. En 1823, le préfet de la Mayenne indiquait au ministère de l'Intérieur l'importance des trappistes sur leurs voisins laïques :

« Les Trappistes du port-du-Salut[...] par la manière dont ils cultivent leur propriété et par les essais auxquels ils se livrent en agriculture, ils encouragent, éclairent et ils instruisent les cultivateurs du département. »<sup>43</sup>

En 1902, toujours dans un rapport au ministère de l'Intérieur, le préfet explique que les trappistes « exploitent eux-même leur ferme qu'ils ont considérablement améliorée par les défrichements et les assolements judicieux »<sup>44</sup>. Le Conseil Municipal de Maisoncelles<sup>45</sup> quant à lui rappelait que « par leur industrie agricole, [les trappistes] viennent en aide à nos cultivateurs qui ont tant besoin d'être protégés »<sup>46</sup>. La communauté de Port-du-Salut semble donc bien réussir son entreprise agricole. La production est bonne, elle permet de subvenir aux besoins de la communauté ainsi qu'à la distribution des aumônes, le surplus est même vendu au commerce local. Les autorités ainsi que les populations reconnaissent l'utilité de leur œuvre agricole depuis leur installation. Au XIX<sup>e</sup> siècle, comme dans la quasi-totalité des autres monastères trappistes, l'activité agricole est au cœur du travail de la communauté. Elle s'inscrit parfaitement dans ce qui est demandé dans la Règle de saint Benoît dans la mesure où elle convient aux trois qualités demandées au travail : elle occupe les moines, elle permet l'autonomie de la communauté et elle lui garanti de pouvoir subvenir aux aumônes nombreuses.

Cependant, si la communauté subvenait bien aux besoins qui étaient les siens grâce à l'exploitation de ses terres, elle ne parvenait pas à économiser de grosses sommes par ce moyen. « Cela n'aurait pu suffire pour faire face aux dépenses d'une vaste construction ; il fallait donc se créer des ressources plus considérables au moyen de certaines industries »<sup>47</sup>, explique le chroniqueur.

---

42 LAGRÉE, Michel, *op. cit.*, p.108.

43 AD53 – 6V23 – *Lettre du préfet de la Mayenne au ministre de l'Intérieur*, 12/08/1823.

44 AD53 – 6V101 – *Lettre du préfet de la Mayenne au ministre de l'Intérieur*, 19/01/1902.

45 Petite commune d'environ 500 habitants située en Mayenne, à quelques kilomètres au sud d'Entrammes.

46 AD53 – 6V101 – *Compte rendu du Conseil Municipal de Maisoncelles*, 09/09/1901.

47 APDS – *Chroniques*, 1857.

## *Minoterie*

Disposant d'un moulin sur la Mayenne, les religieux de Port-du-Salut ont rapidement développé une activité meunière. Le préfet l'évoque dès 1843<sup>48</sup>. En 1882, la minoterie de l'abbaye est qualifiée de « très belle » et en 1894 de « très importante » dans les rapports de police<sup>49</sup>. Le moulin d'origine était assez archaïque, disposant d'un système de roue verticale actionnant une seule paire de meules en pierre. Sa production était limitée et la demande était forte. La communauté entreprit donc de développer cette activité en construisant en grand :

« Notre petit moulin, à une seule paire de meules, est en bonne réputation dans tout le pays, par la probité de nos meuniers qui leur attire des pratiques plus qu'ils ne peuvent satisfaire ; aussi les braves gens ne craignent pas d'attendre des huit et des quinze jours, parce qu'ils sont certains qu'ils auront toujours bon compte. Et puisque son état de vétusté nous met dans la nécessité de reconstruire, ayons un moulin à plusieurs paires de meules ; nous aurons toujours de quoi l'occuper, et il nous donnera de grands revenus. »<sup>50</sup>

Le chantier dura trois années et le nouveau moulin n'avait plus rien à voir avec la modeste installation d'auparavant. Sur les conseils d'« hommes expérimentés », Dom Bernardin, abbé du Port-du-Salut, avait opté pour un système de turbines actionnant chacune deux paires de meules. La complexité du mécanisme nécessita la construction d'un bâtiment de trois étages<sup>51</sup>. L'édifice, très fonctionnel, était taillé pour une production importante dont le revenu était estimé à vingt mille francs par ans. Ainsi, il était prévu que les quatre-vingt mille francs dépensés dans la construction du nouveau moulin soient remboursés en quatre ou cinq ans avant de générer d'importantes ressources pour développer le monastère. Toujours dans l'optique d'améliorer les rendements de cette industrie, le moulin est perfectionné en 1889. un système moderne de mouture à cylindre est mis en place sous l'abbatit de Dom Eugène<sup>52</sup>. La communauté est alors à la pointe de la technologie dans ce domaine puisque les trappistes sont les « premiers à faire installer un moulin à cylindre »<sup>53</sup> dans le

---

48 AD53 – 6V23 – *Lettre du préfet de la Mayenne au ministre de l'Intérieur*, 6/02/1843.

49 AD53 – 6V23 – *Rapport du Commissariat de Police de Laval au préfet de la Mayenne*, 19/01/1882, et *Rapport de la Police des chemins de fer au ministre de l'Intérieur*, 1/11/1894.

50 APDS – *Chroniques*, 1857.

51 Voir annexe 18 – 1, 2, 3, 5, 6, 7.

52 *Ibid*, 1889.

53 AD53 – 6V101 – M. Fontaine, ancien avoué, 1902.

département. La production était évaluée à soixante quintaux de froment par jour avec un rendement de 80% en 1902. Une production artisanale, dédiée aux clients des environs, au nombre d'une centaine, occupait trois paires de meules tandis que les sept paires de cylindres installés à la fin des années 1880 était concentré sur une production industrielle destinée à la vente. Les cent-quarante-quatre mille quintaux de farine produits annuellement sont livrés au commerce local mais aussi parisien quand les débouchés sont faibles. Ce sont principalement des laïques qui travaillent à la minoterie. Les divers rapports de police et témoignages rapportent qu'un seul religieux était en charge du fonctionnement du moulin. Il dirigeait plusieurs employés dont le nombre était de huit en 1898<sup>54</sup>. Il semble que l'activité meunière de la communauté était très appréciée des populations locales, notamment des plus pauvres. Plusieurs sources indiquent en effet que les clients bénéficiaient assez souvent de facilités de paiement, voire de la gratuité du service. « Je ne crois pas qu'il donne bien des bénéfices, car les boulangers gênés et les payant mal sont d'ordinaire leurs clients. Ils ont bien mauvaise créances », indique un observateur en 1902<sup>55</sup>. Cette particularité dans le commerce effectué par les moines à la minoterie de Port-du-Salut était aussi relevée par J. Loiseau du Bizot dans son ouvrage *Huit jours à la Trappe*. Dans un chapitre dédié au moulin du monastère, il explique comment se déroulait le commerce avec les clients en difficulté :

« Les moulins doivent vous rapporter beaucoup, dis-je au frère S. ... -Pas autant qu'ils devraient. Notre révérend père est si bon, si compatissant, que les trois quarts de la mouture sont faits pour rien. Tenez, monsieur, pas plus tard qu'hier, il est venu de huit lieues d'ici un homme avec une grosse voiture de blé conduite par deux chevaux. Quand la farine a été chargée, il m'a dit qu'il était pauvre et qu'il ne pouvait rien payer. Je suis allé faire cette communication au révérend père, qui m'a répondu : « Donnons, on nous donnera ». »<sup>56</sup>

Dans ces conditions, l'industrie meunière n'a jamais répondu aux attentes de la communauté. Si elle représentait une partie importante de ses activités économiques, de par le nombre de ses clients, une production non-négligeable et des installations modernes, elle n'a jamais véritablement apporté au capital de Port-du-Salut. Pire, peu avant sa mort, Dom Eugène demandait à la communauté de ne plus faire de commerce au moulin, reconnaissant que l'abbaye y a beaucoup perdu depuis quinze ans. « On y a perdu des centaines de mille francs. N'essayez pas de recommencer car ce serait la ruine

---

54 APDS – I – 19 – *Prévoyance santé*, 1898. « Le personnel se compose de 8 hommes pour le moulin [...] ». »

55 AD53 – 6V101 – M. Fontaine, ancien avoué, 1902.

56 AD53 – AC44 – LOISEAU DU BIZOT, *Huit jours à la Trappe*. A cette époque c'est Dom Henri qui est abbé du Port-du-Salut.

pour vous. [...] Dieu ne vous bénirait pas... »<sup>57</sup>

Cette situation n'est pas spécifique à Port-du-Salut. B. Delpal, dans son étude du temporel de l'abbaye trappiste d'Aiguebelle, relève à peu de choses près le même déroulement :

« On a d'abord pensé à développer les petites industries et services traditionnels dans le monde rural, comme la meunerie. Dom Gabriel donne au moulin, [...] une capacité industrielle, et le dote des équipements les plus récents. [...] malheureusement, la meunerie entre dans une crise grave, amorcée par une forte centralisation, fatale aux moulins disséminés et trop éloignés des villes, comme celui d'Aiguebelle. »<sup>58</sup>

Dans le sillage de l'activité meunière, la communauté a développé pendant quelques années la production d'une farine reconstituante nommée « semouline ». Cette production leur a été proposée par un médecin laïc, M. Dehaut, qui avait développé ce produit et qui souhaitait le lancer industriellement<sup>59</sup>. Un rapport de chantier indique qu'une usine fut construite pendant les années 1875-1876, pour un montant de plus de vingt-deux mille francs<sup>60</sup>. C'est donc un investissement relativement important qui fut consacré à cette industrie et le chroniqueur ajoute qu'une « publicité très active devait faire connaître partout le nouveau produit »<sup>61</sup>. La farine était vendue dans des boîtes en métal de différentes contenances sur lesquelles on pouvait lire :

« Exclusivement préparée par les RRPP Trappistes, elle convient aux estomacs les plus fatigués qu'elle fortifie rapidement.

Riche en principes nutritifs c'est un auxiliaire puissant du fer propre à renouveler le sang. Elle est spécifiquement recommandée pour l'alimentation des enfants.. »<sup>62</sup>

Mais, semble-t-il, rien n'avait été pensé pour améliorer les qualités de conservation de la semouline. Malgré les premières ventes encourageantes du produit, les débouchés se firent rapidement difficiles car les commerçant voyaient la marchandise se dégrader sur leurs étals... Le chroniqueur indique que ce problème fut résolu rapidement, mais « ce n'était plus le Port-du-Salut qui en bénéficiait... »<sup>63</sup> L'abbaye n'a donc pas pu se remettre commercialement de la mauvaise qualité des premières farines lancées sur le

---

57 APDS – *Chroniques*, 1908.

58 DELPAL, Bernard, *op. cit.*, p.332-333.

59 APDS – *Chroniques*, 1880.

60 APDS – I – 38 – *Mémoire des travaux exécutés par H. Blot, entrepreneur rue des chevreuils, 9 Laval : Construction d'une usine pour la farine reconstituante*. Le chroniqueur appelle ce bâtiment le « moulin neuf » car il est construit sur les flancs de la minoterie.

61 APDS – *Chroniques*, 1880.

62 Voir Annexe 6.

63 APDS – *Chroniques*, 1880.

marché et plia devant la concurrence. La production dura au moins jusqu'en 1882 puisqu'un rapport de police indiquait alors qu'on fabriquait dans l'usine du moulin « la farine dite reconstituante des pères du Port-du-Salut »<sup>64</sup>. Elle dut s'arrêter dans les années suivantes à cause des mauvais résultats commerciaux.

## *Fromagerie*

### Contexte fromager au début du XIX<sup>e</sup> siècle

En développant une industrie fromagère en Mayenne, les trappistes de Port-du-Salut furent de véritables précurseurs. « Jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, il n'y a pas de production de fromage en Bretagne »<sup>65</sup>, indique M. Cocaud. Si la Mayenne n'est pas bretonne, elle partage le même type d'agriculture que sa proche voisine d'Ille-et-Vilaine. Certaines considérations sur la Bretagne peuvent donc s'appliquer à la Mayenne. C'est le cas notamment pour la production laitière. La notion de « désert fromager » fut introduite par J.-M. Pitte pour qualifier ce type de territoire et reprise par M. Moisan dans son *Histoire de l'Industrie laitière en Bretagne*<sup>66</sup>. F. Vatin confirmait lui aussi qu'en Bretagne « la production de fromage de vache semble avoir été totalement inconnue jusqu'au XVIII<sup>e</sup>, voire au XIX<sup>e</sup> siècles. »<sup>67</sup> Plusieurs choses expliquent les raisons d'une telle absence de production fromagère dans ces territoires. Dans les exploitations agricoles, la production de lait restait marginale. Le lait servait principalement à nourrir la famille et approvisionner les villes. Le surplus, quand il y en avait, était transformé en beurre ou en fromage maigre<sup>68</sup>. « Si les fromages maigres sont un aliment populaire, les vrais fromages (gras) sont un produit de luxe [...]. En effet, ils incorporent non seulement le beurre et les parties azotées (lesquelles pourraient être utilisées pour l'élevage et la consommation domestique), mais également un « travail » de préparation et d'affinage, exigeant une technicité recherchée »<sup>69</sup>, explique F. Vatin. On touche ici aux deux principales causes du développement timide de l'industrie fromagère jusqu'alors. Produire un fromage gras nécessite l'utilisation des composants les plus riches du lait.

---

64 AD53 – 6V23 – *Rapport du Commissariat de Police de Laval au préfet de la Mayenne*, 19/10/1882.

65 COCAUD, Martine, « De la ferme à l'usine : histoire du lait », dans POULAIN, Dominique (dir.), *Histoire et chronologies de l'agriculture française*, Paris, Ellipses, 2004, p.287.

66 MOISAN, Michel, *op. cit.*, p.19.

67 VATIN, François, *L'industrie du lait, essai d'histoire économique*, Paris, Éditions l'Harmattan, 1990, p.27.

68 COCAUD, Martine, *op. cit.*, p.285.

69 VATIN, François, *L'industrie... op. cit.* p.31.

Ces derniers sont cependant de précieux outils dans l'élevage et d'un apport considérable dans l'alimentation domestique. La fabrication de fromage nécessite donc une production suffisamment importante pour pouvoir utiliser le lait dans ces emplois vitaux et fournir une quantité suffisante à la fromagerie pour dégager un revenu justifiant le « sacrifice » opéré. Mais la composante majeure qui manque aux populations vivant dans les « déserts fromagers » c'est la compétence. Fabriquer un bon fromage ne s'improvise pas et l'absence de tradition fromagère forme un cercle vicieux dont seul un apport étranger peut briser le cours. « Il apparaît en effet à peu près clair que la production de fromage affiné était hors de portée de la petite exploitation agricole. Ces productions n'ont donc pu se développer que dans le cadre de domaines ou de fermes d'une certaine importance, associant à leur élevage laitier un atelier fromager »<sup>70</sup>, conclut F. Vatin.

### Histoire et définition du Port-Salut

C'est dans ce contexte que la communauté trappiste de Port-du-Salut débute la production de son fromage. Là aussi, le récit est rodé depuis longtemps : « On avait adopté, dès le temps de Dom Bernard, une méthode de faire les fromages, qui nous est spéciale et qu'on appelle façon du Port-du-Salut »<sup>71</sup>, indique le chroniqueur. L'invention du fromage, dont la date précise est inconnue, aurait donc eu lieu entre 1815 et 1830, dates extrêmes de l'abbatiate de Dom Bernard, premier abbé de Port-du-Salut. Deux raisons principales expliquent le choix de cette fabrication dans un contexte qui pourtant, on l'a vu plus avant, ne prêtait pas du tout au développement d'une telle entreprise. Premièrement, les moines qui forment la communauté trappiste de Port-du-Salut sont, à la base, tous originaires de la communauté de Darfeld, au Nord de l'Allemagne. Bénéficiant de l'influence des industries fromagères hollandaises développées depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, cette partie de l'Allemagne a intégré la fabrication et la consommation de fromage dans son mode de vie. La communauté trappiste est donc habituée à consommer du fromage et, pourquoi pas, initiée à sa fabrication. De plus, cette communauté trappiste est une fondation de la Valsainte, située dans le canton de Fribourg, en Suisse. Gruyère, d'où vient le fameux fromage, étant l'un des districts du canton de Fribourg, il est probable qu'une personne maîtrisant la fabrication du gruyère

---

70 Vatin, François, *L'industrie... op. cit.*, p.32.

71 APDS – *Chroniques*, 1850.

ait intégré la communauté de la Valsainte avant d'aller à Darfeld, puis à Port-du-Salut. Bien que reposant sur de nombreuses probabilités, cette version semble aujourd'hui la plus sérieuse puisque le fromage de Port-du-Salut trouve des rapprochements avec les fromages de gruyère mais aussi de type hollandais. Deuxièmement, Dom Bernard de Girmont, avant de rejoindre la communauté de Darfeld, était maître des novices à l'abbaye cistercienne de Morimond, près de Langres, en haute-Loire. Cette abbaye produisait un fromage réputé depuis le Moyen-Âge, ancêtre de l'actuel Langres<sup>72</sup>. Si ce fromage n'a pas réellement de ressemblances avec celui produit à Port-du-Salut, il est probable que Dom Bernard ait encouragé le développement d'une production fromagère comme il en connut à Morimond.

Le Port-Salut n'en reste pas moins un fromage unique, et c'est grâce à son originalité qu'il fut dénommé « façon Port-du-Salut » et non pas Gruyère ou Hollande. Il résulte de l'adaptation au lait des terroirs du Maine aux recettes d'influences hollandaises et suisses. Il se distingue des autres fromages par sa pâte cuite via un procédé de double-cuisson qui semble avoir été perfectionné jusqu'en 1868 au plus tard. Le fromage devait correspondre à certaines caractéristiques bien précises pour s'assurer de son caractère unique. « Il doit être moelleux au doigté, présenter peu de trous à la coupe et avoir une tranche humide, qui sue le beurre »<sup>73</sup>, en conséquences la teneur en matière grasse devait être d'au moins 40% sur le produit fini. Le Port-Salut se présentait alors sous deux formes : un grand fromage à forme ronde de vingt-cinq centimètres de diamètre et un petit fromage de forme carrée<sup>74</sup> avant d'être standardisé en un seul produit d'un diamètre d'environ 20 centimètre, épaisseur 40 à 60 millimètres<sup>75</sup>. La marque de fabrique était apposé grâce à un système de pochoir, avec du cirage ou de l'encre noire<sup>76</sup>.

Le Port-Salut est à l'origine de tous les fromages dits « trappistes ». La recette fut partagée aux communautés qui en faisaient la demande ou par le hasard des voyages effectués par certains moines. Ainsi c'est d'un trappiste d'Entrammes que les moines canadiens d'Oka ont reçu la recette du Port-Salut :

---

72 APDS – I – 6 – *Entrammes capitale du Port-Salut*, Raymond Decaris.

73 APDS – I – 6 – *Notice sur le Port-du-Salut*, 1937.

74 AD53 – MC281 – MIOSECC, Henry, *Essai de Thèse sur le fromage Port-du-Salut*.

75 APDS – I – 6 – *Journal Officiel de la République Française, Ministère de l'Agriculture, Circulaire aux agents du service de la répression des fraudes concernant la définition des principales espèces de fromage*, Paris, 3/02/1934.

76 Voir annexe 9.

« Le 18 février 1893, en après-midi, le frère Alphonse Juin frappe à la porte de l'abbaye d'Oka, à Deux-Montagnes, au Québec. Le monastère en difficulté cherche alors désespérément une façon de réunir l'argent nécessaire à sa survie. Le moine cinquantenaire, originaire d'Entrammes, en France, offre sur un plateau d'argent une solution inespérée que l'on croirait venue du ciel : la recette secrète d'un fromage primée, le Port-du-Salut. »<sup>77</sup>

On peut donc affirmer que les fromages produits sous divers dénominations dans les abbayes suivantes sont des Port-Salut ou des variantes très proches : Trappistines de Laval (Mayenne), Abbaye de Mont-des-Cats (Nord)<sup>78</sup>, Trappistines de Belval (Pas de Calais), Abbaye de Cîteaux (Côte d'or), Abbaye de Tamié (Savoie), Abbaye de La Meilleraie (Loire Atlantique), Abbaye de Bricquebec (Manche), Abbaye de Frotwayne (États-Unis), Abbaye de Chimay (Belgique), Abbaye de Maria Stern (Autriche), Abbaye d'Oka (Canada)<sup>79</sup>...

Preuve de sa qualité et de son originalité, le Port-Salut a reçu de nombreuses récompenses, parmi les plus prestigieuses. La communauté reçoit une première médaille de bronze en 1852 lors de l'exposition de Laval. Puis des médailles sont gagnées régulièrement : en 1866 au concours international de Paris (bronze), en 1867 à l'exposition universelle de Paris (bronze), en 1870 au concours agricole régional de Laval (bronze) ainsi qu'au concours général de fromages de Paris (argent) et enfin, en 1900, dans la catégorie hors concours, à Paris toujours<sup>80</sup>. En 1900, le fromage est récompensé d'un diplôme d'honneur lors de l'exposition universelle de Naples. Mais c'est en 1901 qu'il connaît la consécration en obtenant la médaille d'or à l'exposition universelle de Londres<sup>81</sup>. Cette récompense place le fromage sur l'échelon international et lui assure une forte notoriété en France et à l'étranger alors qu'il y a un an seulement que le Port-Salut est vendu en Angleterre<sup>82</sup>. « D'un seul bond, le fromage de Port-du-Salut se plaçait à la tête de tous les fromages à pâte grasse »<sup>83</sup> ce qui permit à la communauté d'augmenter ses débouchés commerciaux.

---

77 Voir le site de la fromagerie d'Oka : [www.plaisirsetfromages.ca/agropur/la-fromagerie-doka](http://www.plaisirsetfromages.ca/agropur/la-fromagerie-doka)

78 Voir l'émission « Les carnets de Julie » sur l'abbaye de Mont-des-Cats de février 2012. L'économiste du monastère y explique clairement que la recette du fromage qu'ils produisent leur a été donnée par Port-du-Salut.

79 APDS – I – 6 – *Justification des droits de propriété aux marques déposées transmission de ces droits.*

80 Voir annexe 7.

81 Voir annexe 8.

82 Voir annexe 11.

83 AD53 – AC44 – LOISEAU DU BIZOT, *op. cit.*

## Évolution de l'industrie fromagère à Port-du-Salut

A la base, la production de fromage n'était pourtant pas pensée pour être destinée au commerce. Il s'agissait tout simplement d'en produire pour la communauté à la faveur des surplus de lait restants. « Toutefois le R. Père Abbé trouvait le moyen de faire cadeau de quelques-uns de ces fromages à certains amis de la maison ; il en envoyait particulièrement à Monseigneur l'évêque du Mans, pour le carême. »<sup>84</sup> C'est par ces petites cadeaux que le fromage se fit connaître d'une partie de la population. Et c'est sur les conseils de ces personnes que la communauté augmenta sa production. La construction d'une deuxième étable permit, en 1850, de doubler le cheptel. Le lait produit par les vingt-quatre vaches permettait alors de fournir le marché de Laval. « Un jour de chaque semaine, notre commissionnaire en conduisait au marché de cette ville ; il était attendu d'avance par les acheteurs et les demandeurs »<sup>85</sup>, lit-on dans les chroniques. Le succès commercial du fromage ne faiblissant pas, la communauté continua de développer son industrie fromagère. En 1857, Dom Bernardin expose son point de vue à la communauté sur le sujet :

« Nos fromages sont bien goûtés, et même recherchés avec avidité ; le petit nombre que nous envoyons chaque semaine au marché de Laval, trouvent leur écoulement en un instant ; nous en aurions dix fois plus et nous pourrions satisfaire toutes les demandes. Ayons une fromagerie plus considérable et nous réaliserons également de bons revenus de ce côté-là. Pour cette fin il nous faut un plus grand nombre de vaches ; l'augmentation de nos prés et la culture des plantes fourragères nous donnent le moyen de les nourrir. Il nous faut aussi des étables et une fromagerie plus vaste. »<sup>86</sup>

Comme pour le moulin construit à la même époque, les choses ont été faites en grand. Le bâtiment contenait à la fois les étables et la fromagerie, l'une à la suite de l'autre. L'édifice est monumental<sup>87</sup>, affichant quatre-vingt-dix mètres de long et quatorze de large. Il était conçu pour abriter cinquante-deux vaches et permettre la production de cinq cents fromages par jour<sup>88</sup>. Cette production mit du temps à être atteinte, la communauté produisant seulement cent fromages par jour en 1859, puis la production augmentant jusque dans les années 1870 où le nombre de fromages quotidiennement réalisés par les moines atteignait quatre cents unités<sup>89</sup>. La production s'est ensuite

---

84 APDS – *Chroniques*, 1850.

85 APDS – *Chroniques*, 1850.

86 *Ibid*, 1857.

87 Voir annexe 18 – 8, 9, 10.

88 *Ibid*, 1859.

89 *Ibid*, 1872.

maintenue au même niveau jusqu'en 1914<sup>90</sup>. La fromagerie occupait un personnel « moitié laïque, moitié religieux »<sup>91</sup>, composé de « onze à quinze pères et une dizaine de domestiques journaliers »<sup>92</sup>. En 1898, la prévoyance santé contractée par la communauté déclarait douze hommes pour la fromagerie<sup>93</sup>. Le personnel salarié semblait peu fiable, peu qualifié et instable<sup>94</sup>, de ce fait, seuls les moines disposaient du tour de main spécifique à la réalisation du Port-Salut.

Les sources s'accordent à dire qu'à partir de 1860 le monastère commença à recevoir du lait des fermes environnantes. L'imposant troupeau de Port-Rhingard ne suffisait pas à atteindre les objectifs de production fixés. La communauté décida donc d'acheter le lait produit par les éleveurs locaux afin d'approvisionner sa fromagerie. Ainsi, en 1902, entre 289 et 400 exploitations sont concernées par la collecte de lait des trappistes d'Entrammes. La quantité de lait traité à la fromagerie en 1902 est estimée à quatre-vingt-quinze mille litre par mois en moyenne et jusqu'à un million cinq cent mille litres par ans les bonnes années<sup>95</sup>. Les sources sont par contre beaucoup moins unanimes quand il s'agit de s'accorder sur le prix auquel était acheté le lait par la communauté. Selon le préfet, en 1902, le lait est payé entre neuf et quinze centimes le litre, en fonction de la qualité, de la saison et de la distance d'approvisionnement<sup>96</sup>. Toujours selon le préfet, ces valeurs correspondraient au prix du cours pratiqué partout ailleurs. Cette version officielle contredit totalement celle, officieuse, selon laquelle la communauté, n'ayant pas à payer de salaires aux moines, pouvait se permettre d'acheter le lait au-dessus du prix du cours<sup>97</sup>. Les fermiers qui approvisionnaient la fromagerie étaient payés tous les mois proportionnellement à la quantité et la qualité de lait qu'ils avaient fourni. Des transporteurs indépendants se chargeaient de convoier le lait de plusieurs fermes vers l'abbaye, parfois, les fermières elles-même se chargeaient d'emmenner la production laitière de leur exploitation au monastère. Un système de

---

90 AD53 – MC281 – MIOSSEC, Henry, *op. cit.*

91 AD53 – 6V101 – M. Fontaine, ancien avoué, 1902.

92 AD53 – 6V101 – *Lettre du préfet de la Mayenne au ministre de l'Intérieur*, 19/01/1902.

93 APDS – I – 19 – *Prévoyance santé*, 1898.

94 AD53 – 6V101 – M. Fontaine, ancien avoué, 1902 ; *Rapport du Commissariat de Police de Laval au préfet de la Mayenne*, 7/06/1922 et APDS – I – 13 : En 1927, sur trente sept salariés engagés par l'abbaye, seuls six d'entre-eux travaillaient pour l'abbaye depuis plus de dix ans.

95 AD53 – 6V101 – *Lettre du préfet de la Mayenne au ministre de l'intérieur*, 19/01/1902.

96 AD53 – 6V101 – M. Fontaine, ancien avoué, 1902 et *Lettre du préfet de la Mayenne au ministre de l'Intérieur*, 19/01/1902.

97 AD53 – 6V101 – M. Fontaine, ancien avoué, 1902 « le personnel religieux qui ne coûte rien [...] permet au Port-Rhingard de payer le lait plus cher que ne le fait l'industrie privée. » - *Lettre du préfet de la Mayenne au ministre de l'intérieur*, 19/01/1902 « et non pas à un prix supérieur à celui en cours, comme le prétendent les frères. » - AD53 – AC44 – LOISEAU DU BIZOT, *op. cit.* « en leur achetant leur lait à un prix beaucoup plus élevé qu'ils ne l'avaient jamais vendu jusque-là. »

tourniquet permettait au frère chargé de la réception du lait de récupérer les vases en fer-blanc et de les rendre à leurs propriétaires une fois vidés<sup>98</sup>. Ainsi il ne rentrait pas en contact avec des femmes, comme la règle de la clôture monastique le lui imposait alors.

En 1877, un épisode particulier eut lieu dans le développement de l'industrie fromagère du Port-du-Salut. Un gros industriel fromager de la Meuse, M. Bailleux, proposa aux trappistes d'Entrammes de développer une branche de leur industrie chez lui, à la Maison du Val<sup>99</sup>. L'entreprise dirigée par M. Bailleux est, à cette époque, l'une des plus grosses industries fromagères d'Europe. Créée en 1853<sup>100</sup> et spécialisée dans la fabrication de brie, elle a connu un rapide développement, notamment grâce aux débouchés commerciaux trouvés dans la capitale. L'entreprise fut alors récompensée par la création d'une catégorie spéciale pour ses fromages lors de l'exposition universelle de 1867. En 1873, les fromageries de M. Bailleux fonctionnent grâce à une collecte de lait auprès de plus de deux mille agriculteurs répartis dans trente-quatre communes des départements de la Meuse et de la Marne<sup>101</sup>. Séduit par l'offre de l'industriel, Dom Henri, abbé de Port-du-Salut, conclut un marché bénéfique aux deux parties. M. Bailleux s'engage à financer la construction d'un monastère pour la communauté trappiste envoyée dans la Meuse en échange de quoi les moines s'engagent à développer une production de fromage Port-Salut au sein de son entreprise. L'affaire semblait bien engagée mais tourna finalement court. En 1878, les trappistes du tout nouveau monastère de Val-des-Grâces rentraient à Port-du-Salut et la production de leur fromage était interdite à la Maison du Val<sup>102</sup>. Pour le chroniqueur, « les causes de l'insuccès se tiennent et du côté de M. Bailleux qui ne tient pas ses promesses, et du côté aussi du supérieur nommé par Dom Henri. »<sup>103</sup> M. Bailleux semble avoir négligé les travaux d'aménagement du monastère de Val-des-Grâces et la communauté installée là-bas eut du mal à s'adapter dans ce contexte difficile. De plus, l'industriel n'avait pas pris en compte la religiosité de ses associés. Il fut surpris de constater la lenteur avec laquelle les choses se mirent en place, due au fait que les trappistes ne pouvaient consacrer toute leur journée aux travaux nécessaires. L'abbé de Port-du-Salut lui expliqua d'ailleurs que « les trappistes sont des moines dont le temps est partagé entre le travail et la prière. Il ne faut donc pas leur demander d'avantage qu'ils ne peuvent donner, d'autant plus que le

---

98 AD53 – AC44 – LOISEAU DU BIZOT, *op. cit.*

99 APDS – I – 6 – *Justification des droits de propriété aux marques déposées transmission de ces droits.*

100 MOISAN, Michel, *op. cit.*, p.28.

101 DELFOSSE, Claire, *op. cit.*, p.32-35.

102 APDS – I – 6 – *Justification des droits de propriété aux marques déposées transmission de ces droits.*

103 APDS – *Chroniques*, 1878.

mode de nourriture auquel ils sont soumis ne dispose pas aux travaux de force prolongés »<sup>104</sup>. Dans ce contexte éprouvant, le supérieur du Val-des-Grâces, Père Albéric, ne sût pas guider la communauté vers la voie de la réussite :

« Le cher Père Albéric était un bon religieux, excellent en sous-ordre, mais il ne possédait pas l'envergure d'un premier supérieur. Il ne sut pas manœuvrer pour triompher des ennemis venant de la situation matérielle ; il ne sut point non plus organiser une marche régulière de la communauté. Il en résulta une situation pénible, un état de souffrance morale et de dépression religieuse qui ne prit fin qu'avec la décision de Dom Henri de ramener les religieux à Port-du-Salut. »<sup>105</sup>

Dans cette entreprise infructueuse, la communauté avait dépensé plus d'une centaine de millier de francs et se trouvait endetté auprès de M. Bailleux de plus de deux cent mille francs. Cette erreur de parcours coûta cher au développement de l'industrie fromagère du Port-du-Salut, non seulement car elle endetta la communauté, mais aussi parce qu'elle entrava la liberté de son commerce.

#### Influence de cette industrie sur l'agriculture et l'économie locale

L'industrie fromagère développée par la communauté trappiste de Port-du-Salut, a, sans conteste, fortement influencé les pratiques agricoles locales. Constituant un établissement industriel dans un département « marqué par l'absence de tradition fromagère »<sup>106</sup>, l'industrie des moines a guidé les agriculteurs locaux vers un développement de l'élevage bovin et de la production laitière. En garantissant un revenu régulier aux fermiers qui développaient leur production laitière et en basant la recette du Port-Salut sur le lait des vaches de race Durham, ils ont favorisé leur élevage qui donna naissance par la suite à la race Maine-Anjou<sup>107</sup>. Les agriculteurs locaux étaient ainsi préparés aux changements radicaux qui furent provoqués par la « grande crise agricole » de 1875-1895. La baisse importante du prix des produits agricoles, en réaction à l'augmentation de leur production et au développement des voies de communication, est à la fois résultat et facteur du développement de l'« agriculture moderne » qui vit les rendements croître proportionnellement aux possibilités commerciales nouvelles (forte demande urbaine et développement du commerce international avec l'Angleterre et le

---

104 APDS – I – 6 *Historique de l'usine*.

105 APDS – *Chroniques*, 1878.

106 VATIN, François, *L'industrie... op. cit.*, p.34.

107 AD53 – MC281 – MIOSSEC, Henry, *op. cit.*

Brésil notamment)<sup>108</sup>. « Tout cela provoque un formidable appel d'air. La production laitière s'accroît, les troupeaux se spécialisent et avec la sélection animale et une meilleure alimentation, les rendements s'améliorent »<sup>109</sup>, explique M. Moisan.

L'importance de la présence de l'industrie fromagère de port-du-Salut est notable dans les différents témoignages que font les populations locales. Nous avons déjà cité le Conseil Municipal de Maisoncelles qui, en 1901, indiquait au préfet que les industries développées par les moines étaient d'une grande aide pour les cultivateurs de la commune autant que pour ses voisines. Le Conseil Municipal de l'Huisserie<sup>110</sup> délivre le même message au préfet, expliquant que « les moines du Port-du-Salut secourent un grand nombre de familles et que de plus ils font valoir tous les fermiers de la commune de l'Huisserie en achetant leur lait. »<sup>111</sup> En 1902, un observateur notait que dans leur commerce avec l'abbaye, « les cultivateurs trouv[ai]ent ainsi une source de bénéfices certains ». Il rajoute que « leur départ et l'établissement de leur industrie à l'étranger coûterait chez les 300 familles qui vivent de cette industrie une crise sérieuse et très pénible. »<sup>112</sup> En 1922, Eugène Jamin, maire de Laval et conseiller général, insistait encore sur le fait que les « œuvres qu'ils poursuivent présentent un intérêt agricole et social incontestable. »<sup>113</sup> Cependant, les préfets successifs de la Mayenne, en 1902, offraient un tout autre regard au sujet de l'influence des trappistes sur l'agriculture locale. Reconnaisant que les agriculteurs trouvaient dans leur industrie un débouché facile pour leur lait, ils affirmaient qu'ils « trouveraient facilement le même débouché ailleurs, contrairement à ce qu'on arrive à leur persuader. »<sup>114</sup> L'un d'eux indiquait même « la nullité de [leur] action sur l'amélioration de la culture locale », prétendant que les exploitations agricoles fournissant le lait à la fromagerie « sont parmi les plus mal cultivées et que l'élevage du bétail y réussit mal. »<sup>115</sup> Ces observations à contre-courant et isolées du reste des sources, sont peut-être à imputer au contexte fortement anti-congrégationniste dans lequel elles furent rédigées. Même si elles doivent être prises en compte, elles ne peuvent pas totalement faire oublier le soutien populaire dont semblait bénéficier la communauté, signe d'une bonne intégration des activités

---

108 VATIN, François, *L'industrie... op. cit.*, p.34 et 36.

109 MOISAN, Michel, *op. cit.*, p.26-27.

110 Petite commune de moins de mille habitants en 1901, située dans la Mayenne, à quelques kilomètres au nord-ouest d'Entrammes.

111 AD53 – 6V101 – *Compte rendu du Conseil Municipal de l'Huisserie*, 29/10/1901.

112 AD53 – 6V101 – M. Fontaine, ancien avoué, 1902.

113 AD53 – 6V101 – *Lettre d'Eugène Jamin*, 13/06/1922.

114 AD53 – 6V101 – *Lettre du préfet de la Mayenne au ministre de l'Intérieur*, 19/01/1902.

115 AD53 – 6V101 – *Lettre du préfet de la Mayenne au ministre de l'Intérieur*, 10/02/1902.

économiques de l'abbaye dans la société rurale mayennaise. Mais, plus que sur l'agriculture locale, l'influence des trappistes se ressent aussi auprès des industriels du département et des départements voisins. A leur suite, de nombreuses industries fromagères se développèrent dans l'ouest français. En Ille-et-Vilaine par exemple, sur les sept fromageries dénombrées en 1902, trois produisent un fromage de type Port-Salut<sup>116</sup>. Parmi elles, l'entreprise de M. Delisse à Montauban-de-Bretagne, s'est développée lorsque son fondateur, après des débuts difficiles en 1886, décida d'aller se former chez les trappistes d'Entrammes<sup>117</sup>. En Mayenne, le développement de réelles industries fromagères attendra encore l'entre-deux guerres, mais dès 1877, une fromagerie de Bazouge, près de Château-Gontier, produit un fromage de type port-Salut<sup>118</sup>. A l'échelon national, l'influence de Port-du-Salut se traduit par le développement d'une contrefaçon de plus en plus nombreuse. Le nom « Port-du-Salut » est alors utilisé comme une dénomination générique. En 1874, Émile Zola, dans *Le ventre de Paris*, décrivant les étals d'un crémier parisien évoque dans sa célèbre « symphonie des fromages » « Des port-salut, semblables à des disques antiques, montra[nt] en exergue le nom imprimé des fabricants. »<sup>119</sup> En moins d'un siècle, d'une simple production accessoire à l'activité agricole, le fromage Port-Salut est donc devenu une référence internationale, inventant une nouvelle catégorie de fromage gras, produit dans toutes les régions françaises, par des religieux et des laïques, et même à l'étranger.

### Développement des débouchés commerciaux

C'est d'abord par le bouche à oreille que la notoriété du fromage fabriqué à Port-du-Salut se développa, puis par les ventes que les moines réalisaient au marché de Laval et auprès de petits commerçants locaux. Les congrégations religieuses voisines ainsi que l'évêché bénéficiaient aussi de ces produits<sup>120</sup>. Les moines gardèrent le contrôle total sur la vente de leur production jusqu'aux années 1860. En 1862, la communauté confia à M. Bourdois, marchand fromager en gros, la vente exclusive des Port-Salut en région

---

116 MOISAN, Michel, *op. cit.*, p.53.

117 *Ibid.*

118 APDS – I – 6 – *Justification des droits de propriété aux marques déposées transmission de ces droits.* L'entreprise serait dirigée par un religieux défroqué de l'abbaye de Port-du-Salut.

119 GUILLAUME, Pierre, *Histoire sociale du lait*, Paris, Éditions Christian, 2003, p.59.

120 ADPS – Non classé – Grand Livre 1877. La fromagerie compte de nombreux clients religieux. Parmi eux les Jésuites de Laval, les séminaristes de Mayenne, les carmélites du Mans, le grand séminaire de Nantes, entre autres...

parisienne<sup>121</sup>. Il conserva ce bénéfice jusqu'en 1868, puisqu'il a re-déposé une marque de commerce pour le Port-Salut cette année là<sup>122</sup>. Mais en 1872, c'est bien M. Mauget qui est nommé par le chroniqueur quand il évoque le dépôt de Paris<sup>123</sup>. Il dépose, à son tour, une marque de commerce pour le Port-Salut en 1874 au tribunal de Paris<sup>124</sup> et il semble qu'il n'avait pas de mal à écouler ses stocks. Le chroniqueur nous éclaire sur ses méthodes de vente :

« Depuis quelques temps, M. Mauget s'était chargé de vendre nos fromages à un prix modéré, moyennant une modique rétribution ; trois fois la semaine, nous lui en adressions une certaine quantité. Il était parvenu à leur donner beaucoup de vogue et l'on s'empressait de les acheter ; aussi les jours où il les recevait, lorsque sa voiture revenait de la gare, aussitôt qu'on pouvait l'apercevoir, il hissait une enseigne portant ces mots : « Arrivage de fromages ». A l'instant accouraient tous les clients et en moins d'une heure tout était enlevé. »<sup>125</sup>

Comme M. Mauget vendait aussi dans son dépôt les fromages produits par les trappistines de Laval, l'abbé de Port-du-Salut, Dom Henri, décida de changer d'agent pour ne pas encourager la confusion entre les deux produits. Ainsi, en 1875, il conclut avec Mlle Marçais, négociante habitant à Laval, l'exclusivité pour la vente des produits fabriqués à l'abbaye d'Entrammes<sup>126</sup>. Cette dernière basait principalement le développement de ses trois dépôts (Laval, Rennes et Paris) sur la vente des produits de la communauté. Elle commercialisait non seulement les fromages mais aussi la semouline<sup>127</sup>, ne bénéficiant toutefois que d'un accord oral avec l'abbé<sup>128</sup>. Elle déposa une marque commerciale pour le fromage Port-Salut en 1876<sup>129</sup> officialisant ainsi l'opération négociée avec Dom Henri qui venait récompenser plus de vingt ans de soutien au monastère. « C'est elle qui la première se chargea d'écouler nos fromages et elle y réussit aussi longtemps que la production resta modeste »<sup>130</sup>, indique le chroniqueur. A la suite de l'échec de l'implantation d'un monastère et d'une fromagerie dans la Meuse, M. Bailleux, qui avait financé l'opération, força la communauté à lui céder le monopole de la vente de leurs produits afin d'éponger la dette qu'elle avait à son

---

121 APDS – I – 6 – *Dépôt de marque de commerce au tribunal de commerce de Paris*, le 14/03/1862, n°1044.

122 APDS – I – 6 – *Dépôt de marque de commerce au tribunal de commerce de Paris*, le 3/01/1868, n°2979.

123 APDS – *Chroniques*, 1872.

124 APDS – I – 6 – *Dépôt de marque de commerce au tribunal de commerce de Paris*, le 28/08/1874, n°6674.

125 APDS – *Chroniques*, 1873.

126 APDS – I – 6 – *Justification des droits de propriété aux marques déposées transmission de ces droits*.

127 Voir Annexe 6 – 4.

128 APDS – *Chroniques*, 1877.

129 APDS – I – 6 – *Dépôt de marque de commerce au tribunal de commerce de Laval*, le 2/05/1876. Voir annexe 10.

130 APDS – *Chroniques*, 1881.

égard. Ce contrat signé par Dom Henri le 18 janvier 1878 incluait une clause permettant à Mlle Marçais la vente de ces produits dans les villes de l'Ouest jusqu'au 15 mai 1878<sup>131</sup>. Irritée de ce revirement de situation, elle intenta un procès à l'abbaye afin de faire valoir ses droits. Déboutée au tribunal de commerce de Laval, elle fit appel et, pour l'occasion, engagea un célèbre avocat en la personne de Me Waldeck-Rousseau. La communauté remit son sort entre les mains de Me Ferré, avocat à Angers et celui-ci, malgré la plaidoirie de grande qualité qu'offrit Waldeck-Rousseau, gagna le procès en insistant sur l'absence d'un engagement écrit entre Mlle Marçais et l'abbaye. L'accord oral passé avec Dom Henri n'ayant aucune valeur juridique, elle décida d'arrêter ses poursuites après ce second procès<sup>132</sup>. C'est donc M. Bailleux qui bénéficia de la vente des fromages du monastère jusqu'en 1895. Les conditions de ce contrat n'étaient clairement pas en faveur de la communauté. M. Bailleux avait négocié un prix très bas pour l'achat des fromages, de l'ordre de 1,80 francs par kilogramme. Il se gardait le droit de refuser l'achat des fromages quand leur qualité n'était pas suffisante tout en interdisant aux moines de vendre leur production par un autre moyen. « Tous les avantages étaient pour M. Bailleux : Il ne payait qu'un prix raisonnable ; il prenait ou ne prenait pas notre fabrication ; il était maître de notre marque. Nous ne pouvions, nous, nous former une clientèle sérieuse que nous aurions servie en tout temps. Et à certains moments il nous restait, dans les caves, une trop grande quantité de marchandises »<sup>133</sup>, concluait le chroniqueur. Cette mésaventure commerciale fut désastreuse pour les finances de la communauté, déjà très endettée par la politique de développement immobilier pratiquée par Dom Bernardin et Dom Henri. A sa nomination en 1881, Dom Eugène avait fort à faire pour redresser la situation temporelle du monastère.

---

131 APDS – I – 6 – *Historique sur la création et le développement de la fromagerie de l'abbaye de Port-Rhingard*.

132 APDS – *Chroniques*, 1881.

133 *Ibid*, 1880.

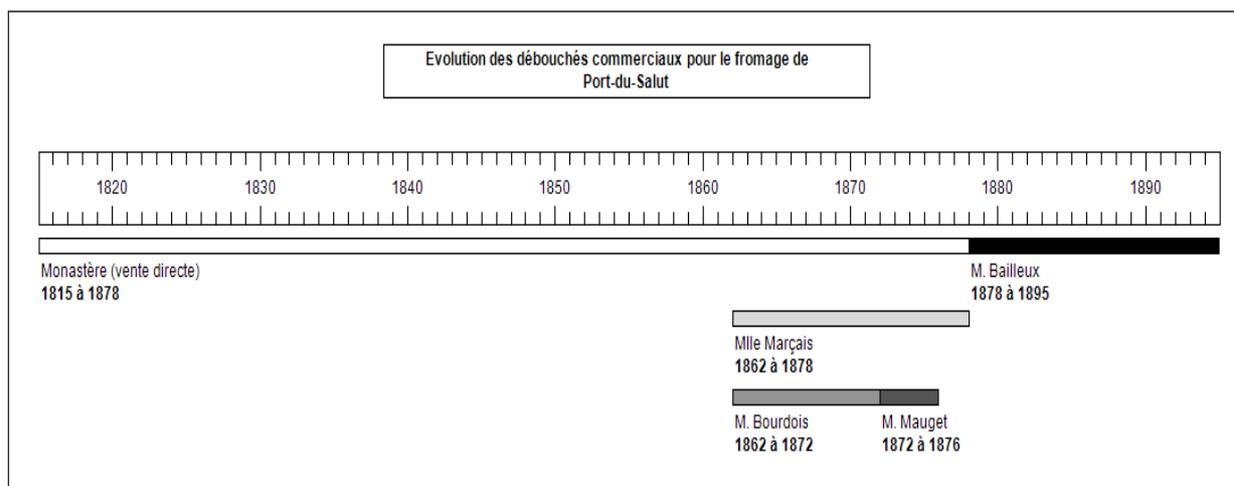


Illustration 2 – Évolution des débouchés commerciaux pour le fromage de Port-du-Salut (1815-1895).

### ***Création et dissolution de la Société Civile et particulière de Port-Rhingear***

En 1890, la gestion du temporel de l'abbaye est confiée à une Société Civile. Me Gascoin, notaire à Laval, prend acte, le 14 octobre 1890, de la constitution de la « Société Civile et Particulière de Port-Rhingear ». Elle a pour but « l'exploitation des immeubles [...], du moulin à farines et de la fromagerie existants »<sup>134</sup> et son siège est établi au lieu même du monastère. La création d'une telle société répond surtout au contexte politique difficile encadrant les congrégations religieuses. Lorsque les décrets du 29 mars 1880<sup>135</sup> entrent en application, les communautés ont tout intérêt à passer d'un revenu basé sur le foncier à un revenu basé sur le mobilier. Le but est d'échapper aux saisies étatiques, aux expulsions et surtout au fisc. De ce fait, de nombreuses communautés placent leurs biens dans les mains de sociétés civiles entre 1874 et 1903<sup>136</sup>. Ces manœuvres juridiques annoncent un grand tournant dans la gestion du temporel des communautés religieuses. Le système d'action inhérent à ces sociétés commerciales permet à des laïques de s'impliquer dans les affaires économiques des monastères. Ceux qui investissent dans ces sociétés bénéficient d'un pouvoir réel et proportionnel à leur participation financière dans la gestion de l'entreprise. La complexité pour un religieux à

134 APDS – I – 6 – *Dépôt des pièces pour la Société Civile et particulière de Port-Rhingear*.

135 Proposés par Jules Ferry, alors ministre de l'Éducation, ils forcent l'expulsion des Jésuites du territoire français et obligent les autres congrégations à faire une demande d'autorisation pour régulariser leur situation. Ils ont entraîné le développement d'un vrai climat de paranoïa chez les congrégations religieuses qui avaient peur d'un nouveau 1790 ...

136 DELPAL, Bernard, *op. cit.*, p.234.

posséder des parts dans une société civile peut entraîner un véritable basculement des forces fatal à l'autonomie de la communauté si les rapports avec les actionnaires ne sont pas bons. Ainsi, dès 1900 plus aucun religieux n'avait d'intérêts dans la SC de Port-Rhingear<sup>137</sup>. On ne sait rien sur les rouages de cette SC éphémère, ni sur ses actionnaires, ni sur son fonctionnement interne, ni sur l'impact qu'elle a pu avoir sur la communauté religieuse... Elle fut finalement dissoute le 29 juin 1903. D'une part le commerce du moulin accusait de trop grosses difficultés et pesait sur les finances de la société ; d'autre part, un procès mené par le fisc accusait la société de servir de prête-nom à la communauté trappiste. L'administration de l'Enregistrement demandait le paiement des impôts sur le revenu et des taxes d'accroissement appliquées aux communautés religieuses. La somme demandée dépassant les vingt-sept mille francs, ce procès scella le destin de la SC de Port-Rhingear<sup>138</sup>. Quatre années passèrent avant que la communauté ne réorganise la gestion de ses industries au sein d'une nouvelle Société Anonyme.

## **Chapitre 2 – Religiosité et temporalité : Étude des rapports entre la communauté trappiste de Port-du-Salut et ses Industries**

### *L'abbé, chef du temporel de la communauté*

#### *Être abbé au XIX<sup>e</sup> siècle*

On le disait plus avant, les trappistes s'efforcent d'appliquer strictement la Règle de saint Benoît. Dans chaque communauté, l'abbé dirige les hommes et les âmes afin de mettre en place ou de conserver l'ordre et le fonctionnement proposé par ce texte. Or, son rôle y est aussi longuement expliqué ; un chapitre entier y est consacré<sup>1</sup>. Mais si l'auteur y évoque en long et en large le rôle spirituel de l'abbé, il est beaucoup moins explicite sur son rôle temporel dans l'abbaye. Trois versets seulement font référence aux

---

137 APDS – I – 6 – *Justification des droits de propriété aux marques déposées transmission de ces droits.*

138 APDS – I – 6 – *Historique de la Société Anonyme Port-du-Salut.*

1 RB – Chap. 2.

choses « terrestres » et, étrangement, minimisent leur importance :

« Surtout qu'il ne perde pas de vue ni ne sous-estime le salut des âmes à lui confiées, pour ne pas donner plus de soin aux choses passagères, terrestres et caduques. [...] Et pour ne pas tirer prétexte du risque de perte matérielle, il se souviendra qu'il est écrit : *Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice et tout cela vous sera donné de surcroît* ; et encore : *Rien ne manque à ceux qui le craignent.* »<sup>2</sup>

On comprend le désir de saint Benoît d'établir ici un ordre hiérarchique entre le spirituel et le temporel, soumettant ce dernier à la puissance divine. Mais au delà de ce message, la Règle reste floue quant aux applications réelles du gouvernement temporel dans le quotidien de l'abbé. Il faut alors se référer au chapitre évoquant le rôle du cellérier<sup>3</sup>. Nommé par l'abbé, il s'agit du religieux qui gère tout ce qui a attrait au temporel (finances, nourriture, outillage, etc.) et le chapitre explique assez précisément son rôle et les qualités qu'il doit détenir. Or, il y est aussi indiqué qu'« il ne fera rien sans ordre de l'abbé »<sup>4</sup>. On touche ici à toute l'ambiguïté de la politique temporelle exigée par la Règle. L'abbé est normalement élu pour ses qualités spirituelles et ce sont ces qualités qui sont mises en avant par saint Benoît. Mais une fois élu, il endosse une double responsabilité : celle de diriger l'âme de ses moines vers Dieu, et celle de maintenir l'autonomie économique de l'abbaye. « L'abbé dispose d'un pouvoir temporel. Il doit gérer les biens du monastère et les administrer. Toute l'ordonnance du monastère relève de lui. »<sup>5</sup> Il peut nommer un cellérier pour se décharger factuellement de cette seconde mission, mais il reste le seul à décider en dernier ressort de la politique temporelle de la communauté, le cellérier n'étant qu'un exécuteur de ses décisions.

Dans le cadre d'une société où l'économie est fondée sur l'exploitation foncière, la Règle suffit à établir les bases d'un fonctionnement simple où le rôle temporel de l'abbé est réduit aux grandes dépenses car les recettes sont automatiquement liées au domaine exploité par le monastère. Ce fut à peu près le cas jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, mais à partir de ce moment les sociétés laïques et monastiques subissent de profonds changements qui mettent à jour les limites d'une application stricte de la Règle.

B. Delpal résume parfaitement le schéma classique de l'évolution des communautés trappistes au long du XIX<sup>e</sup> siècle :

---

2 *Ibid*, versets 33, 35 et 36.

3 *Ibid*, Chap. 31

4 RB – Chap 31, verset 4.

5 GERHARDS, Agnès, *Dictionnaire historique des ordres religieux*, Paris, Fayard, 1998.

« Simultanément, [...], les communautés sont confrontées à des besoins immenses par rapport aux ressources classiques. Il faut accueillir un nombre de postulants inconnu des anciens. Il faut bâtir des maisons nouvelles, ou agrandir les anciennes, en même temps qu'on recherche des ressources en rapport avec ces cohortes de moines et de moniales. Une grande partie du XIX<sup>e</sup> siècle ressemble à une course-poursuite entre les effectifs, les dépenses et les recettes. Une sorte de trajectoire-type se définit de manière empirique, dont on peut ainsi décliner les étapes : reconstitution d'un grand domaine foncier, mise en exploitation, recours à un grand nombre de convers, de familiers, de donnés ; construction de vastes bâtiments monastiques, dont le module de base – par exemple à Notre-Dame des Dombes – est conçu pour 150 personnes ; recherche de ressources complémentaires quand celles du domaine parviennent à leur plafond ; entrée dans l'économie séculière, presque toujours capitaliste, industrielle et marchande. »<sup>6</sup>

Partout, en effet, les communautés grossissent et les moyens de subsistances s'épuisent, quantitativement et économiquement, quand la « grande crise agricole » fait chuter les prix. Il est donc nécessaire de développer de nouvelles activités économiques comme la fromagerie à Port-du-Salut. Mais ces nouvelles orientations posent question car elles s'éloignent de l'économie monastique ancienne et peuvent nuire au maintien de l'état religieux des communautés.

L'économie a toujours été la principale cause de la fissure dans la clôture monastique. A partir du moment où les communautés développent des entreprises industrielles et marchandes, elles transforment cette fissure en porte ouverte et c'est alors à l'abbé de trouver le moyen de minimiser l'appel d'air ainsi créé. Mais il doit aussi savoir profiter de cette ouverture sur le monde, en cherchant des conseils auprès des laïques pour la gestion du temporel. « Cette collaboration peut apparaître comme une double compromission, vis-à-vis d'une réalité que l'utopie religieuse devrait annihiler et vis-à-vis de ceux qui la font, donc qui participent à cette autonomisation de l'économie par rapport à la sphère religieuse », explique I. Jonveaux<sup>7</sup>.

Par ailleurs le développement d'activités « capitalistes, industrielles et marchandes » ne correspond pas à ce que la Règle attend du travail des moines. Celui-ci est nécessaire à l'épanouissement monastique par son aspect rédempteur et facteur d'autonomie. Mais il n'est pas demandé aux religieux d'être productifs, seulement de fournir un effort laborieux. « Dieu demande la coopération et non le succès », explique B. Delpal<sup>8</sup>. D'ailleurs la notion de réussite économique est totalement proscrite dans la Règle, saint Benoît évoque même la nécessité de relever de ses fonctions le moine qui

---

6 DELPAL, Bernard, *op. cit.*, p.323-324.

7 JONVEAUX, Isabelle, *op. cit.*, p. 133.

8 DELPAL, Bernard, *op. cit.*, p.327.

s'enorgueilliraient de sa réussite<sup>9</sup>. L'histoire est pleine d'exemples où « le succès économique des monastères s'est souvent accompagné d'un recul de l'ascèse religieuse, qualifiée par des critiques de décadence. »<sup>10</sup> De fait, l'abbé doit trouver le juste milieu entre le développement d'une activité rémunératrice et le maintien d'une économie de la juste mesure où l'abondance est crainte.

### *Être abbé à Port-du-Salut, bilans et jugements*

Sur la période traitée dans ce premier chapitre, six abbés se sont succédé à Port-du-Salut<sup>11</sup>. Chacun a marqué l'histoire et le site de l'abbaye par ses réalisations temporelles. Qu'il s'agisse de constructions, de gestion foncière ou d'organisation économique, tous sont responsables de leurs actions au regard de la communauté d'Entrammes. Il est d'ailleurs intéressant de noter que lorsqu'un chroniqueur réalise un historique des abbés dans les années 1930<sup>12</sup>, il se concentre particulièrement sur les aspects temporels de leurs abbatiats respectifs ; comme si leurs qualités spirituelles s'effaçaient avec le temps derrière les murs qu'ils ont fait bâtir...

A la lecture des chroniques, on peut dégager trois profils associés au gouvernement temporel des abbés de Port-du-Salut : les fondateurs, les entrepreneurs et ceux qui ne sont ni l'un, ni l'autre... Ainsi, Dom Bernard, premier abbé de la communauté, fait évidemment partie de la première catégorie. Il a fondé Port-du-Salut avec moins de vingt moines et a réussi à maintenir et à développer numériquement faire grossir la communauté. Cependant il n'est pas entrepreneur car si on fabriquait déjà du fromage sous son abbatiat, il s'agissait encore d'une production à usage domestique, dont les quantités étaient limitées par la taille du troupeau laitier. Son successeur, Dom François d'Assise fait partie, lui, de la deuxième catégorie. Il est le premier à avoir lancé le fromage sur les marchés locaux et, de fait, il a augmenté sa production par la construction d'une nouvelle étable qui permit de doubler le cheptel<sup>13</sup>. Après lui, Dom Bernardin s'inscrit dans la même catégorie mais il a surpassé son prédécesseur en transformant les activités économiques de la communauté en véritables industries. Qu'il s'agisse de la fromagerie ou du moulin, son œuvre a été considérable et a placé l'abbaye

---

9 RB, Chap. 57.

10 JONVEAUX, Isabelle, *op. cit*, p.90.

11 Voir Annexe 1.

12 APDS – *Chroniques*, « Historique des abbés de Port-du-Salut ».

13 *Ibid*, 1850.

dans un rôle de moteur économique local<sup>14</sup>. Dom Joachim, qui lui succède après moins de six années, intègre quant à lui la troisième catégorie. La courte durée de son abbatiat<sup>15</sup> ne lui a laissé que la possibilité de terminer les constructions débutées sous le gouvernement de Dom Bernardin. Mais le cinquième abbé de Port-du-Salut, Dom Henri, endosse simultanément les qualités de fondateur et d'entrepreneur. En effet, sous son mandat l'abbaye fait deux fondations : une au Val-des-Grâces, évoquée plus avant, et une à Echourgnac, en Dordogne<sup>16</sup>. Il bénéficie du développement industriel voulu par ses prédécesseurs et apporte sa pierre à l'édifice en développant le ramassage du lait dans les exploitations voisines et en participant à de nombreux concours agricoles. C'est sous son abbatiat que sont gagnées les principales médailles récompensant la qualité du fromage produit par la communauté. Il a aussi tenté de développer l'industrie de la semouline, malheureusement sans succès comme on l'a évoqué plus avant. Pour finir, il a fait construire une aile monumentale pour le monastère et a doté les jardins de la communauté d'une statue dédiée à la vierge triomphante dont les dimensions sont tout aussi monumentales<sup>17</sup>. Enfin, le sixième abbé de Port-du-Salut, Dom Eugène, expose un bilan temporel négatif. La minoterie a connu une crise grave et il a déboursé beaucoup d'argent dans l'achat d'un refuge en Suisse qui n'a jamais servi. Mais ce que relève le chroniqueur c'est surtout un détail d'ordre foncier, car Dom Eugène a aliéné une partie du monastère en vendant la ferme de la Petite-Ouette et on lui reproche aussi d'avoir négligé l'entretien des bâtiments de la communauté<sup>18</sup>. Seul point positif, la fromagerie a bien fonctionné et c'est sous son abbatiat que le Port-Salut est récompensé au plus haut niveau avec la médaille d'or de l'exposition universelle de Londres.

L'état des lieux réalisé ici reste incomplet et doit être précisé, notamment en replaçant les actions des différents abbés dans leurs contextes afin d'approfondir les réelles qualités temporelles exprimées au sujet des abbés de Port-du-Salut tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle. Le facteur primordial sur cette période est l'évolution démographique de la communauté, car en cinquante ans l'abbaye a vu ses effectifs multipliés par cinq ! C'est donc dans cette fameuse « course-poursuite entre les effectifs, les dépenses et les recettes », dont parlait B. Delpal<sup>19</sup>, qu'il faut placer les actions temporelles de ces abbés.

---

14 Voir à ce sujet les parties précédentes concernant le développement du moulin et de la fromagerie.

15 Il ne reste, lui aussi, qu'à peine six ans abbé de Port-du-Salut.

16 MARACHE, Corinne, « Des trappistes aux champs. Une congrégation religieuse venue seconder le comice agricole de la Double (1868-1910) », dans PROVOST, Georges et QUELLIER, Florent, *Du ciel à la terre : clergé et agriculture, XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008.

17 Voir annexe 18 – 4.

18 APDS – *Chroniques*, administration temporelle de Dom Eugène.

19 DELPAL, Bernard, *op. cit.*, p.323-324.

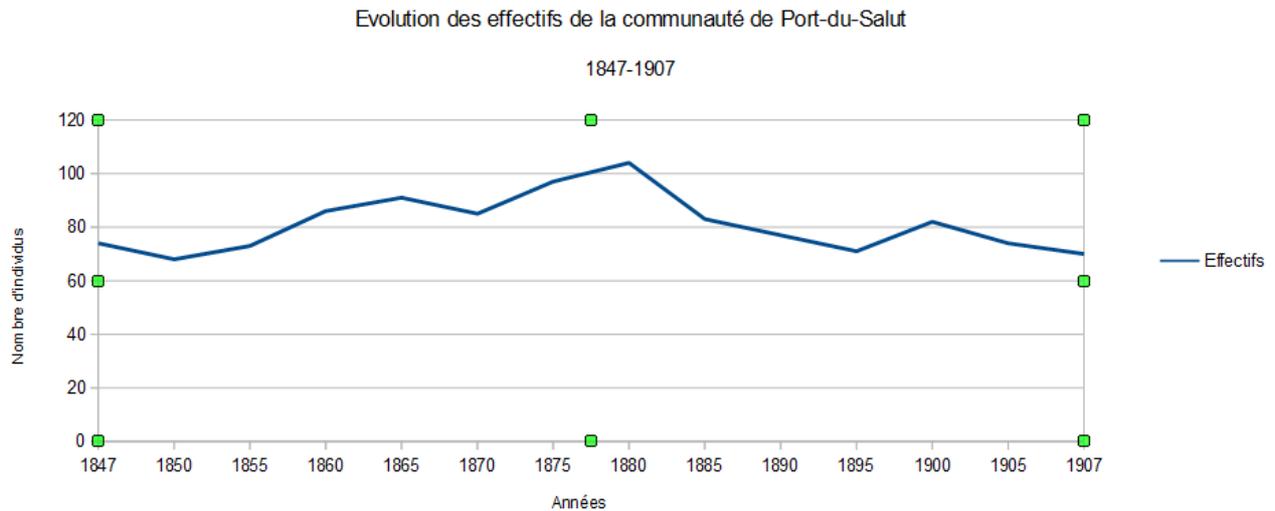


Illustration 3 – Évolution des effectifs de la communauté de Port-du-Salut (1847-1907)

Dom Bernard, en abbé fondateur, développe les bases qui serviront aux industries à venir. Il reçoit en don généreux de J.-B. Le Clerc de la Roussière l'ensemble du domaine de l'abbaye, jugé vaste pour l'époque, et encourage la fabrication d'un fromage par et pour la communauté. Mais ce sont bien ses deux successeurs qui développent la politique économique de Port-du-Salut. Très vite, la minoterie et surtout la fromagerie deviennent les pierres angulaires du temporel de l'abbaye. Il s'agit de l'évolution logique d'une « économie monastique autarcique » vers une « économie monastique d'activités à origine domestique »<sup>20</sup>. Mais cette évolution est subie car c'est la pression exercée par l'augmentation des effectifs de la communauté qui pousse les abbés à chercher plus d'apports financiers. Au début de l'abbatit de Dom Bernardin, l'abbaye compte déjà plus de soixante-dix personnes et l'augmentation reste constante jusque dans les années 1880. C'est dans ce contexte que Dom Henri réalise son œuvre fondatrice. Quand il devient abbé, la communauté dépasse la centaine de membres et il tente alors par deux fois d'en diminuer le nombre par des fondations. On sait l'échec du Val-des-Grâces ; N-D de-Bonne-Espérance, fondée à Echourgnac en 1868, connaît elle aussi des difficultés jusqu'à sa fermeture en 1910<sup>21</sup>. C'est d'ailleurs en grande partie à cause de son bilan économique désastreux que Dom Henri est poussé à la démission en 1881. Même si à plusieurs reprises les visiteurs ont exprimé l'espoir qu'elle s'améliore, la situation temporelle de l'abbaye a fini par coûter sa place à un abbé dont la communauté garde

20 JONVEAUX, Isabelle, *op. cit.*, p.96-97.

21 Voir le site de l'abbaye d'Echourgnac : <http://www.abbaye-echourgnac.org/abbaye-echourgnac/notre-histoire.html>.

pourtant un excellent souvenir<sup>22</sup>.

Car dans cette grande course aux capitaux, la communauté a contracté de lourdes dettes et c'est ainsi que quand Dom Eugène succède à Dom Henri en 1881, il hérite d'une créance de trois cent mille francs<sup>23</sup>. Ajoutons à cela que les effectifs de la communauté entament une phase déclinante et l'on comprend rapidement pourquoi son activité temporelle diminue. Fort d'un vaste domaine, d'industries développées et de bâtiments suffisants, Dom Eugène cherche avant tout à régler les problèmes liés au passif de la communauté. C'est dans cette optique qu'il vend la ferme de la Petite-Ouette et qu'il lorgne sur le budget alloué à l'entretien des bâtiments. S'il a perdu de l'argent dans l'achat du refuge d'Illens (Suisse), c'est parce que le contexte politique le lui a imposé : « Pour parer à tout événement, Dom Eugène crut sage, à l'instar des autres maisons religieuses, d'avoir un refuge à l'étranger », indique le chroniqueur<sup>24</sup>. En plus des dettes contractées par son prédécesseur, Dom Eugène hérite d'un contrat toxique avec M. Bailleux qui empêche la fromagerie de réaliser des profits jusqu'en 1895. Il tente alors de conjurer la crise qui touche la minoterie en modernisant son fonctionnement, mais c'est peine perdue et il exprime tout ses regrets à ce sujet lors de sa mort<sup>25</sup>.

Cette analyse des faits met bien en valeur toutes les difficultés qu'ont eues les abbés à diriger le temporel de la communauté trappiste d'Entrammes au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. La démographie monastique débridée alliée au développement d'une société industrielle, capitaliste et marchande, et au développement d'une politique de l'État de plus en plus violente à l'égard des communautés religieuses a mis à jour les limites d'un gouvernement temporel basé sur une application stricte de la Règle. « Rien ne manque à ceux qui le craignent » n'est plus un concept suffisant quand il s'agit de faire vivre cent personnes et de donner au moins autant d'aumônes alors que les productions agricoles ne sont plus aussi rémunératrices. Vu l'ampleur des industries développées à Port-du-Salut, les abbés ont été obligés de prendre conseil auprès des gens du monde. C'est le cas de Dom Bernardin qui, pour la construction du nouveau moulin, « consulta sur ce sujet des hommes expérimentés »<sup>26</sup> et plus encore de Dom Henri qui « comptait beaucoup d'amis [...] dans la société. [et auquel on a reproché] d'avoir été trop l'abbé du

---

22 APDS – *Chroniques*, 1881.

23 *Ibid.*

24 APDS – *Chroniques*, « Historique des abbés de Port-du-Salut ».

25 Voir à ce sujet dans la partie précédente sur la minoterie.

26 APDS – *Chroniques*, 1857.

dehors. »<sup>27</sup>

Les rapports, via l'économie, entre le monastère et le monde laïque présentent déjà, au XIX<sup>e</sup> siècle, des situations conflictuelles. L'équilibre entre vie spirituelle, sécurité économique et contacts avec le monde extérieur semble difficile à trouver. Mais cette situation ne fait que commencer, car lorsque la communauté va créer la SC de Port-Rhingard, puis la SA de Port-du-Salut, elle remet son autonomie dans les mains d'une entreprise dont les propriétaires sont des laïques. Le véritable rôle de l'abbé vis-à-vis du temporel, déjà très flou au XIX<sup>e</sup> siècle, tend alors à se compliquer voire s'anéantir...

### ***Cellériers, fromagers, meuniers, éleveurs ... Les religieux au travail ; influences et conséquences sur la spiritualité***

Tous les trappistes doivent assurer un travail quotidien car celui-ci prend une part importante dans la réalisation de leur œuvre monastique. Tout comme pour l'abbé, le travail des moines est codifié dans la Règle en différents chapitres. On a déjà cité le chapitre 48 sur le travail et expliqué ses spécificités. Son rôle est surtout organisationnel puisqu'il y est décrit, entre autre, l'emploi du temps précis qui doit être consacré au travail manuel selon les périodes de l'année. Deux autres chapitres attirent notre attention : le chapitre 31, qui concerne le cellérier et le chapitre 57 qui traite des artisans du monastère.

On évoquait tout à l'heure le rôle du cellérier. Il est le bras droit de l'abbé pour tout ce qui concerne le temporel de la communauté. Contrairement à celui-ci, qui est choisi pour ses qualités spirituelles, le cellérier est choisi en fonction de ses qualités de gestionnaire.

« On élira pour cellérier du monastère un membre de la communauté ayant de l'expérience, rassi de caractère, sobre, qui ne soit ni gros mangeur, ni hautain, ni agité, ni injuste, ni borné, ni dépensier, mais craignant Dieu et qui soit comme un père pour toute la communauté. [...] Il ne versera pas dans l'avarice, il ne sera pas prodigue, ne dilapidera pas le bien du monastère, mais fera tout avec mesure [...]. »<sup>28</sup>

On comprend que le rôle de cellérier n'est pas à mettre entre toutes les mains et saint Benoît insiste bien sur ce point en demandant autant de qualités rares. Mais rappelons-nous que si compétent soit-il, le cellérier reste dépendant des ordres et des décisions de

---

27 *Ibid*, 1881.

28 RB, Chap. 31.

l'abbé et, de fait, sa compétence n'est pas gage de sûreté. Si l'abbé, refusant d'entendre ses conseils, lui donne de mauvaises directives, il doit les suivre. « Qu'il prenne soin de ce que l'abbé lui aura enjoint, et qu'il n'ait pas l'audace de s'occuper de ce que l'abbé lui aura interdit »<sup>29</sup>, insiste saint Benoît.

Nous n'avons malheureusement pas de liste faisant état de tous les cellériers qui ont officié à Port-du-Salut. Cependant, le chroniqueur évoque pour l'année 1872, quelque chose de très intéressant concernant un cellérier anonyme de la communauté.

« Le 8 octobre, le cellérier alla au Havre, pour tâcher d'y établir un nouveau dépôt ; de là on espérait que les fromages passeraient en Angleterre et même en Amérique. [...] De retour de ce premier voyage, le cellérier partit pour Paris, le 24 du même mois, afin de chercher les moyens de placer des fromages dans les environs et surtout dans les communautés religieuses [...]. Il ne fut de retour que le 16 novembre. »<sup>30</sup>

Dans la nouvelle organisation économique de l'abbaye, où la fromagerie prend une importance de plus en plus considérable et force le monastère à s'intégrer dans un système marchand, le cellérier de la communauté se transforme en commercial. Il est en charge, par ordre de l'abbé, de trouver des débouchés pour la production de fromages et, de ce fait, quitte parfois le monastère pour de longues périodes. Même s'il est indiqué qu'il y visite d'autres communautés religieuses, son voyage à Paris dure tout de même vingt et un jours. Difficile de trouver meilleur exemple quand il s'agit d'illustrer comment la nouvelle économie monastique du XIX<sup>e</sup> siècle fissure le respect de la clôture. Cependant dans cet extrait, rien n'indique que le cellérier ait subi, ou fait subir à la communauté, des dégâts spirituels suite à ses sorties. C'est là tout ce qu'on lui demande ; assurer des tâches temporelles éloignées de toute piété monastique tout en conservant sa foi et son sérieux dans le respect de la Règle. Il va sans dire qu'avec le nouveau contexte économique, la tâche est plus difficile et tous ne parviennent pas à relever le défi lié à leur statut. Ainsi, le seul dont on ait une réelle présentation est le père Martin Bertier qui « fut malheureusement cellérier »<sup>31</sup> de Port-du-Salut dans les dernières années de l'abbatit de Dom Henri. Selon le chroniqueur, animé par l'envie de satisfaire financièrement les projets coûteux de son abbé, il fit tout son possible pour « faire de l'or »<sup>32</sup>. Sa première tentative fut le développement d'une nouvelle industrie dont on a déjà évoqué l'échec : la semouline. Déçu, le père Martin tenta ensuite

---

29 *Ibid.*

30 APDS – *Chroniques 1872.*

31 *Ibid.*, 1880.

32 *Ibid.*

d'améliorer les rendements à la fromagerie. Mais là encore il échoua.

« Comme résultat, on eut un fromage dur, qui ne fermentait pas, et avait une coloration trop prononcée ; un fromage mauvais et qui n'était plus le Port-du-Salut. »<sup>33</sup>

Cette deuxième tentative ratée eut encore plus de répercussions sur l'abbaye puisque face une production d'aussi mauvaise qualité, M. Bailleux, qui venait d'obtenir le monopole pour la vente des fromages de la communauté, négocia un prix dérisoire de 1,8 francs le kilogramme<sup>34</sup>. Suite à l'exposé de ces deux désastres, le chroniqueur tire les conclusions :

« Nous avons toujours cru, chez le père Martin, au désir de bien faire. Mais il dut, le premier, constater la banqueroute de ses entreprises. Faut-il chercher là une explication de la baisse, vite remarquée, de l'esprit religieux dans le cellérier de Port-du-Salut ? Il dut, pour faire le lancement de la semouline faire des sorties ; elles furent fréquentes ; elles furent longues. »<sup>35</sup>

Plus que ses échecs et les dettes qu'ils induisent, c'est la défaillance spirituelle du père Martin qui lui est reproché. On lui pardonne d'autant moins facilement les désastres de la semouline et de la fromagerie que c'est sur les conseils d'un laïque qu'il les a entrepris. L'influence néfaste du docteur Dehaut sur ses actions et ses fréquentes sorties sont, aux yeux du chroniqueur, les causes mais aussi les preuves de la baisse de son esprit religieux. Il serait néanmoins intéressant de pouvoir déterminer le rôle de l'abbé dans les actions de père Martin. Car si la Règle était bien appliquée, c'est Dom Henri qui est responsable des échecs et de la perte de spiritualité de son cellérier. Pressé par ses besoins financiers, l'aurait-il poussé vers le sacrifice de sa religiosité ? Nous ne pouvons malheureusement pas répondre à cette question mais le destin des deux hommes semble fortement lié puisque peu de temps avant la démission de Dom Henri, le père Martin partit de la communauté de Port-du-Salut. Obtenant un *indult* de sécularisation, il fut chargé d'un ministère à Paris. Après plusieurs années, sa demande de réintégrer l'abbaye fut refusée et il mourut loin de Port-du-Salut<sup>36</sup>.

Les autres habitants de l'abbaye participent à deux types d'activités que sont « le travail productif et les services à la communauté. »<sup>37</sup> La Règle incite ceux qui participent à des activités productives (les artisans), à fuir l'orgueil, la fraude et

---

33 *Ibid.*

34 APDS – *Chroniques*, 1872.

35 *Ibid.*

36 *Ibid.*, 1880.

37 JONVEAUX, Isabelle, *op. cit.*, p.120.

l'avarice<sup>38</sup>. Au travail, comme dans le reste de la journée, chacun doit s'efforcer de maintenir le silence et de ne jamais oublier la glorification de Dieu<sup>39</sup>. Pour perfectionner l'organisation monastique du travail plusieurs décrets sont intervenus. Ainsi, celui de Grégoire XVI en 1834, qui limitait à six le nombre d'heures laborieuses quotidiennes<sup>40</sup>. Mais cette réglementation qui reste en vigueur jusqu'en 1892, ne concerne que les choristes. Il en est tout autrement pour les convers qui sont la spécificité de l'ordre cistercien. Ceux-ci, travaillent de onze à douze heures par jour selon les *Us* de 1875<sup>41</sup>.

Les abbés trappistes ont un ennemi principal quand il s'agit d'évoquer les problèmes liés au travail des moines : le recul du silence. « Le premier [soucis] si l'on s'en tient à la fréquence des rappels à la Règle, vient du recul du silence et du « grand silence », autrement dit de la désobéissance à l'une des exigences majeures de la communauté trappiste », explique B. Delpal<sup>42</sup>. Les chroniques de Port-du-Salut fournissent un bon exemple au travers du portrait d'un vacher qui avait la charge du cheptel de la communauté à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

« Frère Auguste était un simple oblat convers. Il avait été fermier chez son père d'abord, puis à son propre compte. On pouvait faire quelques reproches à frère Auguste ; on pouvait dire qu'il causait trop et surtout trop haut [...]. »<sup>43</sup>

Ou encore lors de la citation du compte-rendu établis par le visiteur en 1879 :

« Le visiteur ne ménage pourtant pas les observations et la recommandation principale regarde, comme nous devons le penser, l'observation du silence [...]. Le visiteur demande que le repos accordé pendant le travail soit employé selon le but proposé par les règlements, c'est à dire que repos du corps et pour le recueillement de l'esprit. Or, il en est plusieurs qui à ce moment se dissipent et dissipent les autres. »<sup>44</sup>

Le second souci principal pour le bon fonctionnement de l'économie des communautés est de ne pouvoir compter que sur les personnes internes. « Contrairement à une entreprise laïque qui embauche selon ses besoins, l'activité monastique est soumise à deux contraintes : recourir à la main d'œuvre déjà présente et viser un niveau d'emploi maximum pour la communauté »<sup>45</sup>, explique I. Jonveaux. En effet pour un monastère, impossible de lancer un recrutement externe quand personne ne semble

---

38 RB, Chap. 57.

39 *Ibid*, et Chap. 6.

40 DELPAL, Bernard, *op. cit*, p.330. Cette règle est valable pour l'été (de Pâques à septembre). Le reste de l'année le temps de travail quotidien est limité à 4h30.

41 DELPAL, Bernard, *op. cit*, p.330.

42 *Ibid*, p.343.

43 APDS – *Chroniques*, 1922.

44 *Ibid*, 1879.

45 JONVEAUX, Isabelle, *op. cit*, p.120.

convenir au poste vacant. On se retrouve alors parfois devant des situations complexes où un moine incompetent se trouve en charge d'une partie de l'économie du monastère. Ainsi à Port-du-Salut, quand le frère Joseph est en charge de la construction d'une nouvelle porcherie pour l'hiver à venir le bilan est très lourd. A cause d'un bâtiment inadapté, une grande partie des porcs meurt suite à la propagation d'une épidémie. Obligé de vendre le reste du troupeau, l'abbaye ne put relancer son élevage qu'après avoir lourdement et longuement désinfecté les locaux. La perte financière est considérable<sup>46</sup>. Quelques années auparavant, le chroniqueur expliquait les difficultés pour la communauté à renouveler le cheptel bovin par manque de personne compétente<sup>47</sup>. Évoquant une nouvelle fois frère Joseph qui était aussi en charge de la vacherie, il relevait les doutes que la communauté portait sur le travail de ce dernier.

« Mon frère Joseph réussira-t-il ? C'est pour le moins douteux et c'est le sentiment unanime que je me scontente d'enregistrer sans le discuter. Je crois que seul, il est d'un avis contraire. Dans son pays, à la campagne, les hommes sont surtout occupés aux champs et aux travaux avec leurs chevaux ; ce sont les fermières qui soignent les vaches. Ces jours derniers mon frère Joseph se plaignait qu'à la vacherie les domestiques se riaient des conseils ou ordres qu'il leur donnait. Attendons pour voir... »<sup>48</sup>

Dans cette logique, I. Jonveaux rappelle qu' « un moine ni compétent ni efficace ne pourra être licencié. »<sup>49</sup> Ce problème est d'autant plus vrai quand presque l'intégralité de la réalité économique est mise dans les mains d'un ou deux hommes. Cette situation induit la déresponsabilisation des autres membres de la communauté et peut nuire à leur compétence de travail. « Certains religieux passent directement d'un régime de dépendance (parents, internat...) à la communauté religieuse à laquelle ils abandonnent leur autonomie », rajoute I. Jonveaux<sup>50</sup>. Ainsi le chroniqueur de Port-du-Salut se s'exclamer : « Qu'heureux sont les simples religieux, ceux-là qui peuvent et doivent se reposer sur leurs supérieurs, et n'avoir d'autre soucis que celui de garder la Règle et de prier Dieu. »<sup>51</sup>

Mais il serait malhonnête de ne pas aussi évoquer ici les qualités réelles induites par la vie monastique sur la performance économique. La stricte discipline de vie observée

---

46 APDS – *Chroniques*, 1926. Cette citation et d'autres plus après, sont volontairement sorties du cadre chronologique défini dans ce chapitre. Le but ici est traiter le plus efficacement la question des rapports entre les simples religieux et l'économie. Or la rareté des sources sur cette partie de la communauté nous force à pousser jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle pour ne pas avoir à y revenir dans le chapitre suivant.

47 APDS – *Chroniques*, 1922.

48 *Ibid.*

49 JONVEAUX, Isabelle, *op. cit.*, p.120.

50 *Ibid.*, p.184.

51 APDS – *Chroniques*, 1924.

par les communautés trappistes est aussi appliquée dans le travail et cela produit « une rationalité inégalée dans le monde séculier »<sup>52</sup> qui poussent les entreprises menées par les monastères sur les voies de la réussite. On le voit notamment dans l'exemple d'Aiguebelle où la communauté développe une production de chocolat dont elle ne connaît que très peu les rouages avant de se lancer et rencontre pourtant le succès<sup>53</sup>. La vision rationalisée du temps indiquée dans la Règle et précisé par des décrets est précurseur de celle appliquée dans les usines industrielles et « les conditions matérielles particulières issues de l'ascèse poussent en outre les moines à trouver des solutions qui maximisent l'efficacité », rappelle I. Jonveaux<sup>54</sup>. Enfin notons un aspect plus inconscient qui pousse les religieux vers la réussite économique. Plus le monastère est en difficulté sur le plan temporel, plus ces difficultés prennent de l'importance dans les esprits de la communauté. Un monastère heureux est donc basé sur une tranquillité temporelle liée à une réussite économique qui garantit à chaque moine de pouvoir consacrer cent pour cent de son esprit à Dieu<sup>55</sup>.

---

52 JONVEAUX, Isabelle, *op. cit.*, p.141.

53 DELPAL, Bernard, *op. cit.*

54 JONVEAUX, Isabelle, *op. cit.*, p.141.

55 *Ibid*, p.143.

## **Partie 2 – 1907-1946 : De la création de la Société Anonyme le Port-du-Salut au décès de son président-directeur-général, Raphaël Jenvrin**

### **Chapitre 1 – Une économie monastique sécularisée, réussites et échecs**

#### *La Société Anonyme le Port-du-Salut*

##### *Création et recapitalisation*

Après la dissolution de la SC de Port-Rhingard en 1903, la communauté mit quatre ans à réorganiser son cadre économique au sein d'une nouvelle entreprise : la Société Anonyme le Port-du-Salut. Conservant le siège social à Entrammes, au lieu même de l'abbaye, cette SA fut capitalisée de trois cent mille francs, entièrement souscrit par des laïcs<sup>1</sup>. On ne sait malheureusement rien du fonctionnement de cette entreprise jusqu'à l'année 1933, date à partir de laquelle nous disposons des procès-verbaux des délibérations du conseil d'administration. Tout au plus peut-on affirmer qu'entre 1907 et 1933, le conseil d'administration se réunissait de deux à trois fois par an<sup>2</sup>.

Suite aux travaux effectués pour la transformation du moulin en usine hydroélectrique, le capital de la SA le Port-du-Salut fut augmenté par des apports laïcs afin de porter la valeur de l'entreprise à un million de francs. Cet apport de sept cent mille francs réalisé dès 1933 fut officialisé le 17 juillet 1934 lors d'une séance du conseil d'administration<sup>3</sup>. Cette recapitalisation logique après plus d'un million de francs dépensés dans l'aménagement de l'usine permit à la SA le Port-du-Salut d'accueillir de nouveaux actionnaires venus épauler ceux de plus longue date.

---

1 APDS – I – 6 – *Historique de la Société Anonyme le Port-du-Salut.*

2 APDS – I – 3 – H – *Registre des procès-verbaux du conseil d'administration 1933-1936.* La séance du 2/03/1933 est la 69<sup>e</sup> de l'histoire de la SA le Port-du-Salut. Cela donne une moyenne de 2,72 séances par an sur la période 1907-1933.

3 *Ibid*, 76<sup>e</sup> séance, 17/07/1934. « Le conseil décide d'augmenter ce capital de sept cent mille francs par la création de trois cent mille cinq cent actions nouvelles de deux cent francs chacune à souscrire en numéraire. »

## *Membres*

Nous n'avons malheureusement pas de traces d'une liste ou d'un recensement des actionnaires qui dirigeaient la SA le Port-du-Salut avant la recapitalisation de 1933-1934, si certains ont investi dans l'entreprise puis l'ont quittée sur la période 1907-1933, nous ne pouvons évoquer ni leurs noms ni leurs parcours... Il nous est tout aussi impossible de présenter en détail tous les actionnaires recensés. Après avoir établi une liste la plus exhaustive possible des personnes ayant investi dans la SA le Port-du-Salut, nous nous concentrerons donc sur la présentation des actionnaires que les sources nous permettent de connaître.

### **Liste des actionnaires connus de la SA le Port-du-Salut (ordre alphabétique)**

M. Baldous
M. Béasse
Mme Veuve P. Blondel
M. J.-A. Bouyssou
M. Bridel
M. L. Cavalier
M. J. D'Aboville
M. G. Feve
Mme Veuve G. Jenvrin
M. P. Jenvrin
M. Ch. Jenvrin
M. R. Jenvrin
Mme R. Jenvrin (Riquier)
Mlle M.-M. Jenvrin
M. J. Legros
M. H. Lemoine
M. R. Liouville
Mme Veuve V. Maho
M. Ravary
M. René
M. E. Rose
M. A. Saucourt
Mme Veuve A. Saucourt
M. Saucourt-Harmel
M. J. Sarma
Mme Veuve P. Tannery
M. Ch Vasseur

*Illustration 4 – Liste des actionnaires connus de la SA le Port-du-Salut.*

Nous pouvons facilement dégager quatre catégories d'actionnaires regroupant, d'une part, les hommes d'affaire, d'une autre, les notables locaux, dans une troisième, les veuves et enfin les membres de la famille Jenvrin.

Parmi les hommes d'affaires, citons J.-A. Bouyssou, entrepreneur dans le secteur du bois, habitant Périgueux, il avait déjà effectué quelques investissements dans des aménagements hydroélectriques et il semble que c'est par ce biais qu'il a connu R. Jenvrin. Peu investi dans les affaires de la SA du fait de la distance qui l'en séparait, il avait intéressé son associé, L. Cavalier, mais celui-ci quitta l'entreprise suite à quelques difficultés financières dès juin 1934<sup>4</sup>. Notons aussi la présence M. Saucourt-Harmel, industriel troyen, beau-frère d'A. Saucourt dont il a hérité des parts dans l'entreprise en 1944. Il avait une vision uniquement financière de cette affaire et n'a cessé, dès qu'il en obtint la propriété, de demander la valeur de ses parts afin de les revendre au juste prix. Son obstination à obtenir une valeur officiellement estimée lui valut d'être l'un des derniers actionnaires à revendre ses parts à la communauté puisqu'il en conserva la propriété jusqu'en 1956<sup>5</sup>.

La SA le Port-du-Salut put aussi compter sur l'appui et le soutien de quelques figures locales qui investirent des fonds, mais surtout beaucoup d'énergie, dans la défense des intérêts du monastère au travers de la direction de son économie. Citons ainsi Jean D'Aboville, qui était président de la société en 1933 et ce jusqu'en mars 1934<sup>6</sup>. Habitant Vimarcé<sup>7</sup> dont il fut maire de 1924 à 1971, il resta administrateur de la SA le Port-du-Salut au-delà de la période étudiée dans ce mémoire. Propriétaire terrien influent et compétent, il a toujours voulu apporter son expérience à la société tout en essayant de se garder de tout intéressement.

« Je suis absolument négatif et c'est avec cet esprit que je suis entré [dans la société]. Ma seule ambition est de défendre les intérêts des pères et de vous soutenir quand et comme vous le désirez. »<sup>8</sup>

Après la démission au poste de président de J. D'Aboville, ce fut M. Lemoine qui fut élu par le conseil d'administration de la société<sup>9</sup>. Propriétaire exploitant, H. Lemoine

---

4 APDS – I – 3 – E – *Lettre de M. Cavalier à R. Jenvrin*, 30/06/1934.

5 APDS – I – 3 – C – *Lettre de M. Saucourt-Harmel à Dom Marie-André*, 24/11/1956.

6 APDS – I – 3 – H – *Registre des procès-verbaux du conseil d'administration 1933-1936*, 73<sup>e</sup> séance, 1/03/1934.

7 Petite commune de la Mayenne proche de la frontière sarthoise.

8 APDS – I – 3 – D – *Lettre de J. D'Aboville à R. Jenvrin*, 5/01/1940.

9 APDS – I – 3 – H – *Registre des procès-verbaux du conseil d'administration 1933-1936*. 73<sup>e</sup> séance, 1/03/1934.

habitait le château de la Coudre<sup>10</sup> non loin de l'abbaye. Maire de la commune d'Entrammes de 1925 à 1965<sup>11</sup>, il était l'administrateur le plus à même de suivre l'évolution de l'entreprise sur le terrain et il resta président de la société au moins jusqu'à la deuxième guerre mondiale, avant de reprendre une place de simple administrateur. Enfin, on note la présence d'A. Saucourt<sup>12</sup>, notable rennais déjà très investi dans le journal *L'Ouest-Éclair* dont il fut un des administrateurs<sup>13</sup>. Petit fils de Léon Harmel<sup>14</sup>, il en a hérité des valeurs profondément chrétiennes appliquées au monde du travail. Il était un homme d'influences dont le nom suffisait à crédibiliser les projets qu'il soutenait. Souvent frustré par la situation complexe qui régissait la SA le Port-du-Salut, il a émis l'envie de quitter l'entreprise avant de renoncer à ce projet par compassion pour les difficultés de la communauté. R. Jenvrin qui s'est toujours fortement employé pour son maintien expliquait à Dom Edmond les grands services que A. Saucourt rendait à l'abbaye :

« J'irai le voir à Rennes prochainement car son départ de Port-du-Salut serait très regrettable en ce moment surtout, à cause de l'appui moral qu'il nous donne par son nom et sa présence à l'Ouest-Éclair. »<sup>15</sup>

Décédé subitement en 1941, sa femme hérita de ses parts dans la SA le Port-du-Salut, qu'elle conserva jusqu'à son décès survenu trois ans plus tard. Son frère M. Saucourt-Harmel, évoqué plus avant, hérita alors des actions.

On compte pas moins de cinq veuves actionnaires de la SA le Port-du-Salut (soit 18% des actionnaires recensés). Ce chiffre impressionnant est le reflet du travail de R. Jenvrin. A l'exception de Mme veuve G. Jenvrin, qui était sa tante, il a réussi à intéresser et à faire investir parfois de grosses sommes à des veuves disséminées sur tout le territoire français. Selon sa fille, il était investi dans une association de veuves de guerre qu'il aidait dans la réalisation des démarches administratives liées au décès de leur mari<sup>16</sup>. Ce serait par ce biais qu'il aurait rencontré ces femmes. Pour la plupart, elles représentaient des actionnaires passifs, se contentant d'investir et de recevoir les dividendes quand il y en avait. A aucun moment elles ne prenaient part au conseil

---

10 Voir annexe 18 – 12.

11 POIRIER, Bruno, *Les maires de l'arrondissement de Laval (depuis 1800)*, Grez-en-Bouère, Imp. Bardon-Véron, 2013.

12 Voir son portrait en annexe 12.

13 AOE – « Nécrologie, M. André Saucourt », *L'Ouest-Éclair*, 25 octobre 1941, Ille-et-Vilaine, p.3.

14 Léon Harmel (1829-1915) était un industriel français dirigeant une filature à Warmeriville, dans la Marne. Il est principalement connu pour son application de la doctrine sociale de l'Église et le développement d'un catholicisme social au sein du milieu ouvrier.

15 APDS – I – 3 – D – *Lettre de R. Jenvrin à Dom Edmond*, date inconnue.

16 Interview de Mme M.-H. Plu, 3/03/2014 à Vanves.

d'administration, ni aux décisions liées à l'organisation de l'entreprise. Par contre elles rendaient volontiers service comme quand il s'est agi d'aider les religieux par de nouveaux apports financiers ou par l'apport de leur nom dans la création d'une holding dont on reparlera.

Enfin, faisons un point sur les actionnaires liés à la famille R. Jenvrin. On en compte six (soit 22% des actionnaires recensés) dont R. Jenvrin lui-même. Ingénieur électricien diplômé de l'École Supérieure d'Électricité de Paris (promotion 1923)<sup>17</sup>, il a notamment participé à la construction du barrage voûté du Sautet<sup>18</sup>. Il a connu l'abbaye via son cousin qui y était moine, Père Ange. Appelé par Dom Edmond pour la réalisation de la centrale hydroélectrique de Port-Rhingear, il a rapidement investi dans le capital de la SA le Port-du-Salut. En 1934, il a été nommé directeur de la société<sup>19</sup> avant de devenir président-directeur-général au cours de la deuxième guerre mondiale<sup>20</sup>. Il y a donc intéressé quelques membres de sa famille dont en premier lieu Mme veuve G. Jenvrin, sa tante. Décédée le 14 août 1933 alors qu'elle venait d'apporter des fonds à la SA, ses descendants héritèrent de ses parts. Ses fils, Paul et Charles Jenvrin<sup>21</sup> devinrent donc actionnaires de l'entreprise. Si le premier resta un actionnaire passif, le second prit part au conseil d'administration jusqu'à la fin 1934<sup>22</sup> avant de chercher à quitter l'entreprise à plusieurs reprises, sans succès. Les petites-filles de Mme veuve G. Jenvrin héritèrent aussi d'une partie de ses parts sur la société. Toutes les deux ayant choisi d'entrer au couvent, elles revendirent leurs parts à leur oncle Charles au moment de leurs vœux<sup>23</sup>. Enfin, M.-M. Jenvrin, sœur de R. Jenvrin, investit elle aussi dans l'entreprise. Vivant avec son frère jusqu'en 1936, elle l'épaulait dans son travail et partageait son intérêt pour le destin de la SA le Port-du-Salut. Après son mariage avec R. Jenvrin en 1936<sup>24</sup>, Mme veuve R. Riquier investit dans la société puis hérita des parts de R. Jenvrin après son décès survenu en 1946. Ces deux femmes restèrent des actionnaires passifs.

Les actionnaires de la SA le Port-du-Salut exposent donc une diversité de profils assez large. Le manque de sources concernant le reste des actionnaires cités dans la liste

---

17 AP – *Curriculum vitae* de R. Jenvrin.

18 Lettre de J. Jenvrin, 16/12/2013.

19 APDS – I – 3 – H – *Registre des procès-verbaux du conseil d'administration 1933-1936*, 74<sup>e</sup> séance, 10/03/1934.

20 APDS – I – 3 – F – *Lettre*, 12/10/1946. « Nous avons le chagrin de vous faire connaître le décès de Monsieur Raphaël Jenvrin notre Président-Directeur-Général. »

21 AP – Généalogie de la famille Jenvrin.

22 APDS – I – 3 – H – *Registre des procès-verbaux du conseil d'administration 1933-1936*, 80<sup>e</sup> séance, 1/12/1934. Charles Jenvrin figure sur la liste du conseil d'administration.

23 APDS – I – 3 – D – *Lettre de R. Jenvrin à Dom Edmond*, date inconnue.

24 Lettre de M.-H. Plu, 27/11/2013.

précédemment établie est déplorable, mais force est de constater que nous disposons d'informations sur les membres essentiels de la société, à savoir ceux qui participaient activement à son organisation en faisant partie de son conseil d'administration.

### *Fonctionnement*

Comme toute SA, celle de Port-du-Salut fonctionnait selon un schéma simple. Les actionnaires, réunis en assemblée générale, élisaient des administrateurs. Ceux-ci, réunis en conseil d'administration, élisaient un président. Chaque année comptait une assemblée générale et plusieurs conseils d'administration. Ce mode de fonctionnement fut globalement bien respecté jusqu'à la moitié des années 1930. Le registre des procès-verbaux du conseil d'administration fait état de quatre-vingt-sept séances entre 1907 et 1936<sup>25</sup>, soit trois séances par an. Mais rapidement après la prise d'importance de R. Jenvrin les difficultés à réunir le conseil d'administration et l'assemblée générale furent ressenties. Ainsi, en 1939, A. Saucourt, faisait remarquer à R. Jenvrin qu'ils devraient « faire les choses régulièrement et tenir [leur] assemblée dans les délais fixés par la loi. »<sup>26</sup> Il semble que R. Jenvrin ait eu beaucoup de mal à organiser une communication interne efficace. Trouver une date de réunion du conseil, voire un lieu qui arrangerait le maximum de personnes (certains conseils eurent lieu à Paris) était un calvaire. Les actionnaires qui ne faisaient pas partie du conseil d'administration souffraient aussi de ce manque de communication. J.-A. Bouyssou, par exemple, écrivait à R. Jenvrin en 1941 : « Voilà bien longtemps que nous n'avons pas eu de vos nouvelles. [...] Je vous serais reconnaissant de me donner quelques nouvelles d'Entrammes. »<sup>27</sup>

Le conseil d'administration de la SA le Port-du-Salut décida de la nomination de R. Jenvrin au poste de Directeur en mars 1934. Un an auparavant il avait regretté « vivement que Monsieur Raphaël Jenvrin, [...] n'ait pas cru devoir accepter la place qui lui était offerte au conseil, en raison de ses obligations. »<sup>28</sup> Mais R. Jenvrin a donc finalement accepté un poste d'importance au sein de la SA le Port-du-Salut bénéficiant de tout pouvoir pour « la direction courante et journalière des affaires de la Société ainsi

---

25 APDS – I – 3 – H – *Registre des procès-verbaux du conseil d'administration 1933-1936.*

26 APDS – I – 3 – C – *Lettre de A. Saucourt à R. Jenvrin, 21/07/1939.*

27 APDS – I – 3 – E – *Lettre de J.-A. Bouyssou à R. Jenvrin, 7/07/1941.*

28 APDS – I – 3 – H – *Registre des procès-verbaux du conseil d'administration 1933-1936, 70<sup>e</sup> séance, 14/03/1933.*

que pour la gestion et l'administration des biens de la Société. »<sup>29</sup>

Une fois investi de ce nouveau rôle d'administrateur-directeur, R. Jenvrin se lança à l'assaut d'un problème très complexe : la comptabilité de l'entreprise. La menace d'un contrôle de l'Administration publique qui pourrait infliger une amende, voire porter atteinte à la communauté, força R. Jenvrin à prendre très au sérieux les retards dans la comptabilité de la SA.

« Me Pernot et Me Desforges ont vivement insisté et fréquemment sur la nécessité pour les ordres religieux établis en France d'avoir une comptabilité fiscale parfaitement tenue et qui ne prête à aucune critique. Il y a un gros effort à faire pour cette mise au point à notre société. »<sup>30</sup>

Jusqu'en 1934, cette comptabilité était tenue par deux moines de Port-du-Salut : père Léon et père Barnabé. Leurs âges, leurs compétences limitées et leurs difficultés à suivre l'instauration des nouvelles normes comptables établis par l'État leur avaient rendu cet exercice très difficile. Non seulement la comptabilité générale était en retard de plusieurs années, mais en plus de cela, elle était fautive. R. Jenvrin devait donc reprendre les comptes établis par les religieux afin de présenter un état financier sérieux lors des assemblées et des conseils d'administration. Dès 1935, il expliquait à Dom Edmond : « Je ferais la part de la communauté et de la société car autrement nous aurons des erreurs. »<sup>31</sup> Rapidement, il proposa une solution pour dégager les moines d'un travail qu'ils n'étaient pas capables de réaliser :

« Le père Barnabé se plaint d'être très occupé. Est-ce exact ? Dans ce cas je le ferais aider par un comptable à Paris. Cela fera un chômeur de moins et nous permettra de tenir une comptabilité régulière. »<sup>32</sup>

Mais l'idée d'externaliser la comptabilité du monastère ne plaisait pas vraiment à la communauté, qui y voyait une intrusion dans son fonctionnement privé et R. Jenvrin dut s'employer à former les pères afin d'arriver au but qu'il s'était fixé. Toujours en 1935, il indiquait à Dom Edmond aller « aider le père Léon dans son travail ainsi que le père Barnabé. Car maintenant il est urgent d'arrêter définitivement les comptes [...]. »<sup>33</sup> L'année suivante, il exprimait toujours à Dom Edmond ses efforts pour améliorer la comptabilité tenue par les moines. « Je tiens compte de l'âge de mon père Léon. »<sup>34</sup>, « je

---

29 APDS – I – 3 – H – *Registre des procès-verbaux du conseil d'administration 1933-1936*, 74e séance, 10/03/1934.

30 APDS – I – 3 – D – *Lettre de R. Jenvrin à Dom Edmond*, 16/08/1934.

31 *Ibid*, 8/02/1935.

32 *Ibid*, 13/02/1935.

33 *Ibid*, 24/04/1935.

34 *Ibid*, 31/07/1936.

vais chercher à lui simplifier son travail. A mon prochain voyage j'examinerai si ce procédé peut simplifier la tâche des pères, c'est le but que je poursuis »<sup>35</sup>, expliquait-il. Mais en 1937, il répétait son désir de confier ce travail à des professionnels :

« Il est absolument urgent de recourir à un comptable spécialisé à votre bureau. La comptabilité ne peut être tenue autrement ; cette personne soulagerait les pères Léon & Barnabé. Une décision s'impose à bref délai. »<sup>36</sup>

Il semble que l'abbaye ait finalement cédé et le conseil d'administration a engagé un comptable afin d'épauler R. Jenvrin dans le travail titanesque que représentait le redressement des comptes de la société depuis l'année 1932<sup>37</sup>.

L'insistance du directeur de la SA le Port-du-Salut n'était pas un caprice ou un excès de zèle. Le contexte politique toujours tendu entre la République Française et les congrégations rendait tout rapport avec l'Administration risqué et nécessitait, comme expliqué plus haut, une gestion parfaite de la part des entreprises d'origines monastiques. Afin de retarder les contrôles, R. Jenvrin fit fonctionner ses relations et dès 1934, il amadouait M. Celier du Ministère des Finances :

« Votre appel à vos origines mayennaises trouve chez moi un écho particulièrement sympathique parce que je suis moi-même mayennais d'origine. [...] Vous pouvez faire savoir à votre ami que s'il ne se met pas d'accord avec mon directeur de Laval [...] il pourra venir m'exposer son affaire que j'examinerai personnellement avec la plus grande bienveillance. »<sup>38</sup>

Afin d'être en capacité de justifier l'absence des comptes anciens, une combine fut trouvée avec l'aide d'un avocat consulté par R. Jenvrin :

« Pour éviter une investigation à Entrammes, il est entendu avec Me Agnès qu'à la suite de votre incendie et de la réorganisation de la Sté, vos livres de société et de comptabilité générale sont tenus par des spécialistes à Paris, que le rétablissement de ces livres est en cours. »<sup>39</sup>

Par ailleurs, R. Jenvrin avait une idée directrice qu'il poursuivait en tant que directeur de la société : Rendre le plus crédible possible l'indépendance entre la SA le Port-du-Salut et la communauté religieuse d'Entrammes. « Nous avons acquis jusqu'ici [...] de mettre entre vous-même et les Administrations Publiques un conseil d'administration qui légalement a toute la responsabilité de votre entreprise »<sup>40</sup> expliquait-il à Dom

---

35 APDS – I – 3 – D – *Lettre de R. Jenvrin à Dom Edmond*, 4/08/1936.

36 *Ibid*, 17/05/1937.

37 *Ibid*, 20/06/1938.

38 APDS – I – 3 – D – *Lettre d'A. Celier à R. Jenvrin*, 4/12/1934.

39 APDS – I – 3 – D – *Lettre de R. Jenvrin à Dom Edmond*, date inconnue.

40 *Ibid*, 24/05/1935.

Edmond. En des temps où la fraude fiscale était un des délits les plus recherchés par l'Administration, R. Jenvrin se félicitait de son travail pour protéger les intérêts de la communauté.

« Vous n'ignorez pas que depuis le décret du 24 juillet 1934, le fisc redouble d'activité pour lutter contre la fraude fiscale. Vous avez pu constater les résultats dans vos dernières feuilles d'impôts de cette illusion d'organisation comptable que j'ai pu donner jusqu'ici, et je crois bien, sous ce rapport, qu'il n'y a pas un autre monastère en France qui jouisse de ce régime. »<sup>41</sup>

Bien que soucieux de renforcer l'indépendance administrative de la SA vis-à-vis des religieux, R. Jenvrin tentait dans une démarche parallèle, de renforcer le pouvoir de la communauté sur l'entreprise. Il menait donc deux chantiers paradoxaux en même temps. Celui de faire oublier que la SA est d'origine monastique en laïcisant son fonctionnement et celui de renforcer le contrôle des religieux sur la société en leur obtenant la majorité des parts via une holding.

### *La Holding de l'Union pour l'Industrie Laitière (UNIL)*

Dès sa prise de fonction au poste de directeur de la SA le Port-du-Salut, R. Jenvrin chercha le moyen de renforcer le pouvoir des religieux sur l'entreprise. A la fin de l'été 1934 la solution était trouvée : créer une holding avec les fonds des religieux et faire investir cette entreprise dans la SA le Port-du-Salut de façon à ce qu'indirectement les religieux soient les réels propriétaires de leurs biens, via deux sociétés écrans. Dom Edmond accepta le système qu'un avocat, Me Desforges, avait conseillé à R. Jenvrin :

« La Société le Port-du-Salut exploite la fromagerie, le domaine agricole et l'usine ; une holding est constituée avec des administrateurs civils pour représenter la part des religieux dans les comptes-courants de la Société notamment et détenir l'option sur les actions. »<sup>42</sup>

Ou plus simplement :

« [Le but de la holding est] de représenter tout ou partie de votre créance sur la SA le Port-du-Salut et éviter les charges inhérentes à cette créance si elle est au nom de la communauté. »<sup>43</sup>

Cette holding, bien qu'établie au Luxembourg, ne pouvait pas être constituée directement par des religieux. D'une part il aurait été trop facile pour l'Administration

---

41 APDS – I – 3 – D – *Lettre de R. Jenvrin à Dom Edmond, 24/05/1935.*

42 *Ibid, 5/07/1934.*

43 *Ibid, date inconnue.*

française de comprendre le système mis en place et d'autre part, il n'est jamais bon d'associer publiquement des religieux, qui de plus est des moines, à des mouvements de capitaux si importants. Il est difficile pour une personne extérieure à l'entreprise de comprendre pourquoi des moines, à qui la Règle refuse la propriété<sup>44</sup>, investissent des milliers de francs dans une holding, type de société plutôt associée aux opérations financières complexes et parfois douteuses... De fait il fallait trouver des laïcs acceptant de prêter leur nom afin de constituer le conseil d'administration de la holding. Dans un premier temps R. Jenvrin et Dom Edmond démarchèrent des notables locaux, comme le marquis de Quatrebarbes ou le vicomte de Montalembert<sup>45</sup>. Ceux-ci, dans la mesure où il ne leur fallait pas mobiliser de fonds, mais uniquement laisser les religieux utiliser leurs noms dans la création d'une holding au Luxembourg, acceptèrent facilement une fois mis au courant des détails de l'opération.

« Le Révérendissime Père Abbé a reconnu en effet, comme cela lui avait déjà été suggéré, que tous les actionnaires de la holding devaient être des personnes étrangères à une congrégation religieuse. Dom [Edmond] Neveu a compris cette nécessité et il est obligé maintenant de réunir au moins sept personnes pour former la holding. Il est évident que ces personnes ne seront que les mandataires de Dom Neveu et il est même désirable qu'elles n'engagent personnellement aucune somme. Grâce à une lettre de décharge échangée entre chacune d'elle et Dom Neveu, leur responsabilité se trouvera complètement déchargée. »<sup>46</sup>

R. Jenvrin établit très prudemment l'organisation de cette société, demandant souvent conseil à la Banque Internationale du Luxembourg, qui accueillerait la holding en son sein<sup>47</sup>. Cette volonté de bien faire les choses au vu des enjeux importants fit que rien ne fut concrètement arrêté avant l'année 1936.

C'est donc le vingt-quatre octobre de cette année-là que la holding fut officiellement créée sous le nom de « Holding de l'Union pour l'Industrie du Lait »<sup>48</sup> et trente mille francs furent apportés au capital<sup>49</sup>. La grande majorité venait de Port-du-Salut, mais cet apport fut complété par des dons, notamment de Mme veuve P. Blondel et de Mme veuve P. Tannery. Celles-ci offrirent simplement aux religieux certains des placements financiers réalisés par leurs maris respectifs et dont elles ne voulaient pas hériter de la charge d'entretien. Mme veuve P. Blondel fit ainsi don d'actions sur une entreprise

---

44 RB, Chap. 33.

45 APDS – I – 3 – D – *Lettre de R. Jenvrin à Dom Edmond*, 23/07/1934.

46 APDS – I – 7 – *Lettre de R. Jenvrin à de Montalembert*, 11/11/0934.

47 APDS – I – 7.

48 *Ibid.*

49 APDS – I – 3 – D – *Lettre de R. Jenvrin à Dom Edmond*, 26/06/1938.

américaine nommée Philadelphia et Mme veuve P. Tannery, de « 99 titres turcs et autrichiens rapportant des intérêts d'une valeur annuelle de mille francs », indiquait R. Jenvrin<sup>50</sup>. Le conseil d'administration se composait de M. Sarma, de M. R. Jenvrin, de M. Laux, de M. Herber et de trois veuves : Mme Tannery, Mme Maho et Mme Blondel<sup>51</sup>. M. Sarma était un ami américain de R. Jenvrin. Il accepta d'engager son nom et surtout sa nationalité dans la holding. En effet, un président français aurait entraîné une taxe de 25% sur la holding lors de son investissement dans la SA le Port-du-Salut. MM. Laux et Herber étaient tous deux employés de la banque Internationale du Luxembourg et complétaient aimablement le conseil d'administration afin d'augmenter la crédibilité de l'aspect international et laïc de la holding<sup>52</sup>.

Les sources concernant la holding sont très pauvres passé sa création. R. Jenvrin fait à plusieurs reprises mention de mouvements de capitaux à Dom Edmond, mais il est difficile d'en tirer des informations claires. Le fait est qu'à sa constitution, la holding disposait de trop peu de fonds pour réaliser le but fixé. Il fallait donc attendre quelques années, le temps pour l'abbaye de réunir la somme nécessaire avant de réaliser l'investissement dans la SA le Port-du-Salut. Mais la deuxième guerre mondiale n'aida pas à accélérer les choses et, en 1946, il n'y a plus aucun témoignage concernant les capitaux de la holding ou leur investissement.

Cette opération ambitieuse semble donc avoir été un échec sur la forme. Par contre, force est de constater que le travail effectué par Dom Edmond et R. Jenvrin pour la mise en place et la création de cette holding fut important. Cette solution était réellement une bonne alternative à la violence de la fiscalité française à l'égard des congrégations et à la perte d'autonomie qu'incluait la création de SC ou de SA pour la direction économique des monastères. Si le projet avait abouti, Port-du-Salut aurait sûrement été le premier monastère à disposer d'une réelle emprise sur ses biens sans avoir à compter sur la solidarité, si désintéressée fut-elle, des administrateurs laïcs.

---

50 APDS – I – 3 – D – *Lettre de R. Jenvrin à Dom Edmond, 29/07/1935.*

51 APDS – I – 7 – *Statuts de la Holding de l'Union pour l'Industrie du Lait (UNIL)*

52 APDS – I – 3 – D – *Lettre de R. Jenvrin à Dom Edmond, date inconnue.*

## *La reconquête monastique*

A l'échelle supérieure, la congrégation trappiste réfléchissait, elle aussi, à la mise en place de solutions dans le but de permettre à ses monastères de retrouver leur indépendance vis-à-vis du monde extérieur.

A Port-du-Salut, le virage amorcé par R. Jenvrin dans le but de rétablir la société questionnait le Chapitre Général et dès 1938, Dom Edmond dut demander l'aide d'un moine qu'il avait pourtant éloigné du monastère d'Entrammes afin de l'aider dans la gestion du temporel de l'abbaye. Il s'agit du père Hippolyte Verrier<sup>53</sup>, aumônier d'Igny, abbaye fille de Port-du-Salut. Celui-ci prit rapidement contact avec R. Jenvrin pour obtenir de lui toutes les informations relatives au fonctionnement de la SA :

« Je vous ai dit les motifs qui ont poussé Dom Edmond à me demander de me mettre, auprès de vous, au courant des fils de l'administration nouvelle que vous avez donné à Port-du-Salut ; ils ont une certaine gravité. Vous le comprendrez mieux quand je vous aurais mis sous les yeux le décret du Chapitre Général sur l'administration temporelle de nos maisons. »<sup>54</sup>

« L'objectif poursuivi, c'est d'arriver à établir la situation de Port-du-Salut d'une façon très claire et très précise, et de voir qu'il n'y a pas lieu d'arrêter certaines choses pour ne pas se lancer dans des entreprises contraires aux Règles de notre Ordre. C'est aussi pour moi, d'arriver à une connaissance très exacte de l'organisation que vous avez donnée à Port-du-Salut pour vous être ensuite d'une utile collaboration. »<sup>55</sup>

« Je désire savoir : les noms et adresses des actionnaires de la Sté de Port-du-Salut. Le montant de leurs apports. Quels sont ceux qui ont été remboursés et de combien ? Où en est la comptabilité ; est-elle bien à jour ? Tant à Port-du-Salut que chez vous ? [...] Où en êtes-vous de la holding ? Où en sont les comptes ? Que comprend-elle ? Que donne-t-elle ? Vous serez bien aimable de me mettre au courant de ce qui la concerne. Vous pouvez mourir et Dom Edmond aussi ; c'est donc prudent que tout soit mis au clair. »<sup>56</sup>

Cette première approche trop frontale du père Hippolyte ne porta pas ses fruits. Dom Edmond lui retira rapidement son soutien après les protestations de R. Jenvrin et pendant toute la guerre nous n'avons aucune trace de lui dans la gestion de la SA le Port-du-Salut.

Mais dès 1945, le père Hippolyte revient à la charge, muni cette fois-ci, du soutien officiel du Chapitre Général et du Chapitre Conventuel de Port-du-Salut :

---

53 Voir son portrait en annexe 12.

54 APDS – I – 3 – D – *Lettre du père Hippolyte à R. Jenvrin*, 4/07/1938.

55 *Ibid*, 29/06/1938.

56 *Ibid*, 25/06/1938.

« Le Révérend Père Abbé et la communauté de Port-du-Salut, à Entrammes (Mayenne) par votre délibératif en date du 15 septembre 1945, donnent au Révérend Père Hippolyte Verrier une procuration régulière générale, en vue de traiter l'affaire communauté-société Le Port-du-Salut et de mettre au net notre situations financière actuelle. »<sup>57</sup>

Cette fois-ci, son rôle ne se borne plus à épauler Dom Edmond dans la gestion de la SA ; il s'agit pour lui d'organiser le rachat par l'Ordre de la majorité des actions détenues par des laïcs afin de retrouver officiellement la propriété de l'abbaye et de ses biens de production. Il était épaulé notamment par l'abbé de Bellefontaine, alors vicaire-général de l'ordre, Dom Gabriel Sortais<sup>58</sup>. Dans une lettre à R. Jenvrin, le père Hippolyte explique très clairement tenir « à posséder les deux tiers des actions. »<sup>59</sup>

Afin d'organiser le rachat progressif mais très coûteux des actions laïques, la Chapitre Conventuel précise la mission du père Hippolyte :

« La communauté autorise les emprunts nécessaires pour reprendre les actions de nos sociétaires civils, et rembourser dans le plus bref délai possible les obligataires. C'est une affaire d'environ sept à huit millions ou même plus. Ce ne sont pas des emprunts en l'air mais le remplacement des civils actuels par des membres de l'ordre ou des amis/connus du cher père Hippolyte, qui reçoit procuration à cet effet. »<sup>60</sup>

Dès lors, l'opération peu être lancée et tous les actionnaires sont contactés par le père Hippolyte. Certains répondent favorablement à la demande de la communauté et cèdent leurs actions immédiatement. C'est le cas de M. Bouyssou qui opère la cession ses parts composées de cent actions au prix de quarante mille francs<sup>61</sup>. Pour d'autres, R. Jenvrin en tête, cette opération apparaît trop brutale et justifie des négociations afin de contenter les deux camps.

Les documents témoignant de cette période dans les archives de l'abbaye étaient réunis dans deux chemises nommées « Liquidation Jenvrin » et « Affaire Jenvrin ». Elles retracent plus d'un an de lutte entre le père Hippolyte, représentant l'Ordre trappiste, et R. Jenvrin, représentant ses propres intérêts et ceux de ses proches qui comptent au registre des actionnaires de la SA le Port-du-Salut.

---

57 APDS – I – 3 – F – *Lettre du Chapitre Conventuel au père Hippolyte*, 2/10/1945.

58 APDS – I – 3 – F – *Lettre du père Hippolyte à Dom Gabriel*, 9/09/1945.

59 APDS – I – 3 – F – *Lettre du père Hippolyte à R. Jenvrin*, 16/01/1946.

60 APDS – I – 3 – F – *Lettre du Chapitre Conventuel au père Hippolyte*, 17/19/1945.

61 APDS – I – 3 – E – *Accords de cession Bouyssou-Verrier*, 23/10/1945.

« L'affaire Jenvrin »

Dès les premières intentions affichées par le père Hippolyte, R. Jenvrin et quelques actionnaires, comme M. d'Aboville, exprimaient leur inquiétude face à la radicalité de la campagne de rachat des parts civiles par la communauté.

« Quant à la position vis-à-vis du père H, elle me semble assez délicate. Il s'institue ou a été institué le défenseur des intérêts de la congrégation. Cela se conçoit et est légitime, mais il faudra, je pense, qu'avec les formes nécessaires, il soit fait la part légitime de chacun. J'entends par là la sauvegarde des intérêts de la congrégation et la sauvegarde de vos propres intérêts engagés à Port-du-Salut en tenant compte de tout ce que vous avez fait pour cette abbaye. »<sup>62</sup>

Il est évident que le cas de R. Jenvrin était particulier et méritait une autre approche que celle réalisée avec les actionnaires passifs de la SA le Port-du-Salut. Depuis son arrivée à l'abbaye lors de la prise en main du chantier de la centrale, il avait consacré beaucoup de temps et d'énergie à l'entreprise, et avait investi, accompagné de quelques membres de sa famille, une somme importante dans la société. Alors qu'il venait d'accueillir son quatrième enfant depuis son mariage en 1936, les intentions de R. Jenvrin étaient avant tout de sauvegarder une situation stable dans laquelle ses investissements seraient bénéfiques à sa famille pour longtemps. Dans ces conditions, il exprimait au père Hippolyte n'avoir « aucune raison, spécialement dans les circonstances actuelles, de faire un sacrifice pécuniaire et personnel, surtout dans les conditions [...] où [il voulait] obtenir cette cession. »<sup>63</sup> A la suite, il expliquait ses intentions à Dom Edmond :

« Mes intentions toutefois, en raison de mes charges de famille, sont de vous demander de me laisser la jouissance de ces actions ma vie durant. Avec cette jouissance tous mes droits dans la société seraient intégralement maintenus étant entendu que je n'ai pas d'autres intentions que 1) de rendre service à votre communauté, 2) en raison des aménagements productifs déjà réalisés et en voie d'achèvement de jouir des avantages consécutifs à ces réalisations. »<sup>64</sup>

A cette volonté de conserver la jouissance de ses actions, R. Jenvrin ajoutait celle de garder un emploi au sein de la société, quitte à le réduire à la direction de la centrale<sup>65</sup>. Ces objectifs n'étaient pourtant pas adaptés aux volontés affichées par l'Ordre.

Face à cette résistance, le père Verrier répondit parfois violemment, tentant de convaincre Dom Edmond et le reste de la communauté du changement d'attitude néfaste

---

62 APDS – I – 3 – D – *Lettre de d'Aboville à R. Jenvrin, 9/09/1945.*

63 APDS – I – 3 – F – *Lettre de R. Jenvrin au père Hippolyte, 11/08/1945.*

64 APDS – I – 3 – F – *Lettre de R. Jenvrin à Dom Edmond, 18/18/1945.*

65 *Ibid.*

de R. Jenvrin à leurs égards. Ainsi, il expliquait dans une lettre au Chapitre Conventuel que « toutes ces difficultés pourraient être évitées ou facilement surmontées si M. Jenvrin était ce qu'il se dit, l'ami de Port-du-Salut. Il l'a été, à certaines heures, il faut le reconnaître, mais aujourd'hui qu'on lui demande des comptes il semble un peu perdre la tête. »<sup>66</sup> A Dom Gabriel, abbé de Bellefontaine, il expliquait qu'« accéder au désir de M. Jenvrin, se laisser prendre à son piège très habile et tendu, [...] ce serait vouer le cher Port-du-Salut à une ruine complète, y entretenir le malaise profond qui règne en communauté, et s'aliéner tout crédit. »<sup>67</sup>

L'attitude trop agressive du père Hippolyte ne permit pas d'avancer car R. Jenvrin se braquait dès qu'il devait traiter avec lui. Il préférait dialoguer avec Dom Edmond ou avec Dom Gabriel. C'est avec ce dernier qu'il finit par trouver un arrangement raisonnable après une entrevue à Paris en juin 1946<sup>68</sup>. Un mois plus tard la cession était confirmée par Dom Edmond dans une lettre faisant office de déclaration officielle :

« Comme suite à la cession que vous m'avez consentie ce jour, de 1710 actions (mille sept cent dix) de la société anonyme le Port-du-Salut au prix unitaire de 800 francs (huit cents), je vous confirme que : 1) J'ai fait virer ce jour, selon votre demande, la somme de 342 000 francs (trois cent quarante-deux mille), à votre compte courant dans les livres de la Société. 2) Le solde du paiement de ces actions, soit 1 026 000 francs (un million vingt-six mille) vous sera versé par moi ou toute personne que je désignerai dans un délai maximum de six mois à dater de ce jour. »<sup>69</sup>

Impossible de savoir si R. Jenvrin se savait déjà condamné, ce qui pourrait expliquer ce changement de situation si rapide après un an de lutte avec le père Hippolyte. Toujours est-il que le dix octobre 1946 il décéda brutalement des suites d'une tumeur au cerveau. A la suite de son décès, les opérations de rachat de parts des actionnaires associés au « groupe Jenvrin » se réalisèrent rapidement. Qu'il s'agisse de celles de sa femme, de sa sœur ou de son cousin Charles<sup>70</sup>. L'affaire Jenvrin étant classée, la communauté redevint maîtresse de son économie et de ses biens, au prix d'un endettement gigantesque !

---

66 APDS – I – 3 – F – *Lettre du père Hippolyte au Chapitre Conventuel*, 1/10/1945.

67 APDS – I – 3 – F – *Lettre du père Hippolyte à Dom Gabriel*, 9/09/1945.

68 APDS – I – 3 – D – *Lettre de R. Jenvrin à d'Aboville*, 2/06/1946.

69 APDS – I – 3 – F – *Lettre de Dom Edmond à R. Jenvrin*, 6/07/1946.

70 APDS – I – 3 – F – *Soldes de tous comptes*.

## ***Développement des industries de Port-du-Salut***

Après l'étude de la SA le Port-du-Salut et de son fonctionnement interne, attardons nous sur les évolutions de ses activités économiques en omettant sciemment d'évoquer l'exploitation agricole dont la production était devenue anecdotique au XX<sup>e</sup> siècle.

### *Minoterie*

Nous avons laissé l'activité meunière de l'abbaye très mal en point au chapitre précédent et en ce début de XX<sup>e</sup> siècle, les choses ne s'arrangent pas. Malgré les sommations de Dom Eugène, l'abbaye continua d'exploiter le moulin après son décès, et ce, bien que le rapport financier soit dérisoire ... C'est à la suite d'un accident survenu en 1923 que la communauté commença à réfléchir à un possible arrêt de l'exploitation commerciale du moulin. En effet, cette année-là, lors de la remise en marche suite à divers nettoyages et travaux rendus possibles par quelques jours d'écourues sur la Mayenne, une des deux turbines se brisa et s'échoua au fond de l'eau<sup>71</sup>. Malheureusement c'était celle qui permettait les moutures à cylindres. « Notre Très Révérend Père Abbé fut immédiatement prévenu, et il donna à mon frère Émile les directions et les autorisations nécessaires, car il n'y avait pas à hésiter : il fallait ou remplacer la machine brisée ou fermer notre moulin », écrit le chroniqueur<sup>72</sup>. Dom Berchmans, alors abbé de Port-du-Salut décida à ce moment de faire réparer la turbine, laissant une nouvelle chance à la minoterie. Mais la période de travaux nécessaires à l'installation du nouveau matériel fut forcément mauvaise pour le commerce que la production limitée des meules forçait à réduire. Ainsi, après avoir déboursé près de vingt mille francs<sup>73</sup>, Port-du-Salut relançait son moulin pour seulement un peu plus d'un an.

---

71 APDS – *Chroniques*, 1923.

72 *Ibid.*

73 *Ibid.*

« Après quoi on avait besoin d'un homme d'endurance et en même temps de discipline pour la bonne marche d'un moulin, qui, on peut bien le dire sans jeu de mots, commençait à battre de l'aile du fait de la concurrence [...]. Le caractère assez entier de notre frère Émile ne sut-il pas suffisamment se montrer conciliant avec un personnel habitué à une certaine liberté d'allure, ou à une clientèle, qui payait surtout en sourires et en vagues promesses [...]. Tant et si bien, que la décision fut enfin prise, qui mît fin à une entreprise qui n'était pas rentable fin décembre 1925. »<sup>74</sup>

En effet, en 1926, il est fait mention dans les chroniques que la communauté a décidé « de ne plus faire travailler [son] moulin pour le service de la clientèle. »<sup>75</sup> Celui-ci désormais peu ou pas utilisé (la communauté s'en servait toujours pour produire ses propres farines et pour quelques travaux utilisant les turbines, comme à la scierie installée en annexe du bâtiment) ne tarda pas à intéresser des entrepreneurs laïcs. Bien que le secteur soit en crise, la chute de Port-Rhingard et les infrastructures déjà en place étaient de réels atouts pour toute personne désireuse de développer ses activités meunières. Parmi les nombreuses propositions, une seule retenue l'attention des moines car les autres « émanaient en général d'hommes ne disposant que de faibles capitaux, ce qui fut cause qu'aucune suite sérieuse ne put être donnée à leurs diverses demandes », explique le chroniqueur<sup>76</sup>. C'est un minotier nantais du nom de M. Moriceau qui fit la proposition la plus intéressante et, de fait, qui força la communauté à réfléchir en profondeur à l'avenir du moulin. Intéressé par l'achat ou la location à long terme du bâtiment, l'entrepreneur proposait aussi de prendre à sa charge les travaux de transformation nécessaires à l'aménagement d'un nouvel accès qui respecterait la clôture monastique et à la modernisation des outils de production. Mais malgré la sérieux affiché par M. Moriceau, le conseil conventuel de Port-du-Salut décida de refuser l'offre. Plusieurs arguments furent exposés et il est intéressant de constater que la plupart d'entre-eux dépendent non pas des critères économiques, mais bien de nécessités d'ordre spirituel. Il y avait bien les services rendus par le moulin dans le quotidien de la communauté, comme la mouture des farines, le pompage de l'eau pour l'entretien des jardins et des bâtiments *etc.* Mais c'est la volonté de ne pas aliéner le domaine reçu par leurs prédécesseurs, de ne pas y subir un locataire qui travaillerait les dimanches et jours de fêtes, ou encore de donner à un entrepreneur laïc la possibilité d'observer la vie du monastère et de rompre ainsi la clôture voulue par le *codex juris canonici*<sup>77</sup> qui ont pesé réellement dans la décision des pères. M. Moriceau tenta de négocier après avoir

---

74 APDS – *Chroniques*, 1951.

75 APDS – *Chroniques*, 1926.

76 *Ibid.*

77 *Ibid.*

entendu l'argumentation de Port-du-Salut, mais la décision était arrêtée et le monastère s'y tint fermement. « M. Moriceau raisonnait juste au seul point de vue industriel ; mais notre point de vue à nous n'était pas tout à fait le même », résume le chroniqueur<sup>78</sup>.

Suite à cette décision, la communauté devait trouver une nouvelle voie pour bénéficier au maximum de ce que pouvait offrir une infrastructure comme le moulin de Port-Rhingear. L'installation de l'électricité était déjà envisagée depuis quelques années mais la dimension du projet n'était pas fixée. En attendant de relancer des travaux, l'abbé demandait au moine en charge du moulin de bien veiller à le maintenir en excellent état, qu'il s'agisse du bâtiment ou des turbines. En parallèle, le matériel devenu inutile fut liquidé. La communauté ne conserva que les meules pour son usage propre et vendit, difficilement, les cylindres et autres outils dédiés à la production commerciale de farines et pour lesquels elle payait des taxes<sup>79</sup>.

### *Usine hydroélectrique*

En ce début de XX<sup>e</sup> siècle, l'électricité reste une technologie presque absente dans un département rural comme la Mayenne. Le Conseil Général avait décidé de mettre la question de l'électrification du département à l'étude en 1921, argumentant que « le département de la Mayenne a bien compris qu'il ne devait pas rester à l'écart d'un mouvement aussi intéressant »<sup>80</sup>. Mais lorsqu'il prirent les dispositions financières nécessaires en 1926, le mouvement fut assez long à enclencher. A juste titre, S. Grousset signale que ce n'est que dans les années qui suivirent la seconde guerre mondiale que les campagnes s'électrifièrent. Comment expliquer alors que l'abbaye de Port-du-Salut ait lancé le projet, en 1929, de transformer son moulin en usine hydroélectrique ? Le chroniqueur évoque la remarque du curé d'Entrammes qui, en 1924, exprimait son étonnement de constater que l'abbaye n'exploitait pas le moulin pour électrifier sa propriété et fournir une force motrice dans les emplois où elle serait bienvenue<sup>81</sup>. L'influence des installations hydroélectriques sur les barrages de Bonne et de Persigand (respectivement en amont et en aval de Port-Rhingear) a dû aider la communauté à prendre sa décision. D'autant que le propriétaire de l'usine de Bonne n'est autre qu'Henri

---

78 APDS – *Chroniques*, 1926.

79 *Ibid.*

80 AD53 – MC228 – GROUSSET, Sébastien, *op. cit.*, p.81. L'auteur cite un compte rendu de la cession d'août 1921 du Conseil Général de la Mayenne.

81 APDS – *Chroniques*, 1926.

Lemoine, maire d'Entrammes à partir de 1925 et administrateur de la SA Le Port-du-Salut. Ce dernier avait d'ailleurs proposé de louer une des deux turbines du moulin de Port-Rhingearde pour y développer sa production électrique personnelle. Refusé par Dom Berchmans, le projet a donc fini par être mis en place par les trappistes eux-mêmes.

Pour ce chantier, la communauté avait besoin d'aide extérieure, notamment pour tout ce qui concerne l'ingénierie et le suivi des travaux. Dans un premier temps, Dom Berchmans s'adressa au propriétaire de l'usine hydroélectrique de Persigand, mais celui-ci montra rapidement des limites et laissa le chantier en cours sur les bras de la communauté au bout d'un an. Alors, on fit appel à un ingénieur parisien : Raphaël Jenvrin<sup>82</sup>. C'est par le biais d'un des moines de Port-du-Salut, père Ange, dont il est le cousin, que R. Jenvrin fut impliqué dans le projet de l'usine hydroélectrique. Il conduisit les travaux et ce malgré les difficultés qui se présentaient alors : d'une part l'installation de nouvelles turbines nécessitait l'aménagement du lit de la rivière composé de roche volcanique ; il fallut plusieurs années d'aménagements difficiles pour parvenir à obtenir l'espace nécessaire. D'autre part, R. Jenvrin vivait à Paris et ne pouvait pas consacrer l'intégralité de son temps au chantier de l'abbaye.

« Avant de s'engager avec nous, M. Raphaël Jenvrin avait dû passer à Paris d'autres contrats assez urgents ; il ne dut pas l'avouer, et, au risque de devoir mener plusieurs ouvrages à bonne fin, il se trouva obligé de faire navette entre Paris et Laval, et cela en fin de semaine. [...] Il se devait de venir de Paris pour surveiller un travail qui s'avéra vite des plus ardues. »<sup>83</sup>

Heureusement pour les moines, R. Jenvrin était un ingénieur très qualifié et consciencieux. Les travaux furent menés à bien en quelques années, si bien qu'en 1934, un accord est signé avec la SDEO, cessionnaire de la distribution aux services publics et au public dans le département de la Mayenne. A partir du premier novembre de cette année, l'usine de Port-Rhingearde alimente en énergie la concession d'Entrammes<sup>84</sup>. Les travaux ont tout de même coûté très cher à la communauté puisqu'en 1933, le total déjà dépensé était de 1 870 837,85 francs <sup>85</sup>!

Mais la mise en route de l'usine et le contrat passé avec la SDEO ne signifient pas la légalité de cette nouvelle activité. En effet, avant de lancer l'exploitation commerciale d'une centrale hydroélectrique, il est nécessaire d'obtenir une concession à l'État. Après

---

82 APDS – *Chroniques*, 1930.

83 *Ibid.*

84 APDS – I – 3 – H – *Registres des procès-verbaux du conseil d'administration*, 73<sup>e</sup> séance, 1/03/1934.

85 *Ibid.*, 69<sup>e</sup> séance, 2/03/1933.

quatre années de travaux, ce sont de nouveau quatre années de démarches administratives qui attendent l'abbaye. La demande de concession est une véritable épopée dans laquelle R. Jenvrin a fourni beaucoup d'efforts. Dès 1934 il explique avoir « l'intention [...] de faire une démarche personnelle près de M. Jean Marager, membre du Comité des Forces Hydrauliques pour lui recommander [le] dossier. »<sup>86</sup> Presque un an plus tard on apprend que « la demande de concession se trouve stoppée en vue d'une enquête sur [la] Société. »<sup>87</sup> Avant d'accéder à la demande de la SA le Port-du-Salut, l'État veut s'assurer qu'il ne s'agit pas d'une société congrégationniste. Trente-cinq ans après la loi de 1901, l'Administration est toujours méfiante face aux sociétés d'origine monastique et ralentit facilement leurs démarches. Après cette première difficulté, l'année 1936 voit un nouvel obstacle se dresser dans l'affaire :

« Voici maintenant une nouvelle complication pour l'instruction de votre concession. Elle doit être examinée par le nouvel organisme « Le Conseil Supérieur d'Électricité » avant d'être soumise au Conseil d'État. Cet organisme est méticuleux, et à ses débuts. Ce n'est pas pour hâter les choses. Et ce qui complique un peu la situation c'est la mise en service non officielle. J'ai écrit à M. Marager, un ancien directeur, et un des présidents du Conseil, pour lui recommander notre affaire. »<sup>88</sup>

Cinq mois plus tard, R. Jenvrin fait toujours jouer ses contacts pour faire avancer la demande, il explique avoir « eu un entretien important avec M. Génissieu, au sujet de l'instruction de la demande en concession de Port-Rhingard. Ce haut fonctionnaire des Travaux Publics va présenter le dossier au Conseil Supérieur d'Électricité en alléguant [...] que la congrégation est propriétaire d'un secret de fabrication du fromage Port-du-Salut et que sa présence se justifie uniquement par l'Industrie laitière. »<sup>89</sup> Mais il semble que M. Génissieu n'ait finalement pas pu présenter le dossier puisque c'est seulement deux ans plus tard que la première bonne nouvelle arrive :

« La délégation permanente du Conseil Supérieur d'Électricité vient d'approuver le rapport sur notre demande de concession grâce à l'appui de mon ancien chef M. Marager. Car le conseil n'est pas enclin à accorder des concessions aux petites chûtes. Il reste à subir l'assemblée plénière du Conseil. Le 23 juin, si rien ne vient encore retarder. Là il y a un ennemi des petites concessions, c'est M. Jaubert sénateur de la Corrèze. »<sup>90</sup>

Après quatre années de pourparlers et de luttes d'influence on comprend la prudence de R. Jenvrin à l'annonce de cette première victoire. Mais il peut finalement se féliciter

---

86 APDS – I – 3 – D – *Lettre de R. Jenvrin à Dom Edmond*, 17/12/1934.

87 *Ibid*, 12/07/1935.

88 *Ibid*, 5/01/1936.

89 *Ibid*, 13/05/1936.

90 *Ibid*, 16/06/1938.

du succès, bien que long à venir, de cette demande de concession puisque à la fin du mois de juillet de la même année il « [s'empresse] de faire connaître [à Dom Edmond] que le Conseil Supérieur d'Électricité dans sa séance plénière d'hier après échange de vues a confirmé la décision du comité permanent de faire transmettre la demande de concession de l'usine de Port-Rhingéard au Conseil d'État avec un avis favorable. »<sup>91</sup> C'est finalement à la toute fin de l'année 1938 que la concession fut totalement acceptée et mise en place accompagnée cependant d'une amende de vingt mille francs pour sanctionner la mise en marche de l'usine avant l'obtention de l'accord étatique. « La modification de la concession me parvient. La durée de la concession qui aurait dû être de 75 ans [...] est réduite de 3 ans en raison de la mise en service anticipée. La concession prendra fin le 31 décembre 2009. Tous les ouvrages et le terrain de l'usine deviennent dès maintenant propriété de l'État et la SA le Port-du-Salut, par la concession en aura la jouissance aux conditions du cahier des charges », écrit R. Jenvrin<sup>92</sup>.

Il est difficile d'évoquer le fonctionnement précis de l'usine hydroélectrique quand on souffre d'un manque de connaissances en ingénierie électrique. Les archives de l'abbaye disposent bien de documents sur ce sujet mais je reste dans l'incapacité de les déchiffrer ... De fait, je me contenterai ici de faire état de quelques détails quant au fonctionnement général de cette entreprise.

Une fois mise en marche, l'usine irriguait en électricité le domaine de l'abbaye. Le premier bâtiment alimenté fut l'église<sup>93</sup> mais la fromagerie bénéficia rapidement d'une alimentation propre. Le reste des bâtiments fut branché sur le réseau au fur et à mesure sur une période allant de 1934 à 1950 environs. Le reste de l'électricité produite était, comme on l'a vu plus avant, vendu à la SDEO. La production était plutôt bonne car la chute de Port-Rhingéard est l'une des plus hautes de la Mayenne mais elle restait tributaire du débit de la rivière et les périodes de sécheresse entraînaient inévitablement des baisses de revenus.

Située en aval de Port-Rhingéard, le barrage et l'usine hydroélectrique de Persigand<sup>94</sup> ont une influence directe sur la productivité de Port-du-Salut. Les systèmes de hausses permettant de jouer avec la hauteur de la chute en fonction du débit de la rivière peuvent

---

91 APDS – I – 3 – D – *Lettre de R. Jenvrin à Dom Edmond*, 29/07/1938.

92 *Ibid*, 5/12/1938.

93 APDS – *Chroniques*, 1934.

94 Voir annexe 18 – 11.

avoir une influence sur les autres barrages quand ceux-ci sont suffisamment rapprochés.

Ainsi, R. Jenvrin expliquait à Dom Edmond :

« Il ne faut pas abandonner un projet qui m'est cher, c'est celui de demander au propriétaire de Persigand à certains moments d'abattre les hausses, afin de mieux utiliser l'usine de Port-Rhingear. Pour fixer les idées les hausses levées à Persigand augmentent la puissance de cette usine de 25 à 30 kw au maximum, or si les hausses sont abattues, Port-Rhingear produit 130 à 140 kw en plus. Il me semble donc très désirable à certains moments de restituer à Persigand qui abat ses hausses, par exemple, 30kw, ce qui laisse encore un gain à Port-Rhingear de 100 kw environs. »<sup>95</sup>

Réciproquement, un accord fut passé avec M. Lemoine, propriétaire de l'usine hydroélectrique du barrage de Bonne, à un kilomètre en amont de Port-Rhingear, dont la production souffrait des hausses installées par l'abbaye<sup>96</sup>. Ainsi, en 1935, un dédommagement fut décidé et M. Lemoine obtint que Port-Rhingear serve de relais entre son usine et le réseau électrique général. L'électricité produite par l'usine de Bonne était donc vendue à la SDEO par l'abbaye qui transmettait les sommes collectées à M. Lemoine, auxquelles elle ajoutait le dédommagement annuel prévu.

Enfin, notons que l'usine employait trois laïcs hormis les religieux. Ces employés, bien que passant la majeure partie de leur temps à surveiller le bon fonctionnement de l'usine, devaient être suffisamment formés pour pouvoir remédier à tout problème technique. Il semblerait que le travail demandé était parfois physique puisque R. Jenvrin note que les religieux n'avaient pas toujours la force nécessaire pour effectuer les manœuvres demandées<sup>97</sup>. Les trois hommes, dont les salaires cumulés pour l'année 1934 s'élevaient à 38 057,55 francs<sup>98</sup>, se relayaient pour la réalisation de quarts à l'usine, incluant régulièrement un travail de nuit. Parmi ces trois employés se trouvait André Jenvrin, frère du père Ange et donc cousin de R. Jenvrin<sup>99</sup>. Celui-ci semblait bénéficier d'un traitement de faveur du fait de ces rapports familiaux. Un logement lui était fourni à l'abbaye et son salaire était plus élevé que celui des deux autres employés. Ce régime spécifique fut parfois reproché à R. Jenvrin, d'autant qu'André apparaît à plusieurs reprises comme peu fiable professionnellement<sup>100</sup> ...

Malgré tout, l'usine hydroélectrique est à mettre au tableau des réussites dans les actions temporelles de l'abbaye. L'investissement, si lourd fut-il, dans une technologie

---

95 APDS – I – 3 – D – *Lettre de R. Jenvrin à Dom Edmond*, 16/1/1936.

96 APDS – I – 3 – H – *Registres des procès-verbaux du conseil d'administration*, 83<sup>e</sup> séance, 23/06/1935.

97 APDS – I – 3 – D – *Lettre de R. Jenvrin à Dom Edmond*, 28/08/1936.

98 *Ibid*, 3/11/1935.

99 AP – Généalogie de la famille Jenvrin.

100 APDS – I – 3 – D – *Lettre de R. Jenvrin à Dom Edmond*, 3/11/1936.

dont on connaît aujourd'hui le développement si important permit à l'abbaye de pouvoir reposer son économie sur une base fiable et viable à long terme. Loin des aléas commerciaux de la fromagerie, l'usine permit des revenus constants (hormis quelques périodes de sécheresse) et ce n'est pas un hasard si l'abbaye a conservé cette activité jusqu'à nos jours. En 1929, le développement de cette activité replace les trappistes dans un rôle d'avant-garde technologique qu'ils avaient occupé dans le domaine agricole tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle. Il fallait avoir l'audace d'investir une si grosse somme dans un secteur si méconnu à cette période, surtout dans les campagnes mayennaises, mais l'avantage d'une activité économique quasiment passive où la production et le commerce des richesses produites sont stables convient parfaitement à une communauté religieuse dont le but est avant tout d'avoir des revenus suffisants à son bon fonctionnement sans avoir à y consacrer trop de temps ou d'énergie.

## *La Fromagerie*

### 1907-1934, un début de XX<sup>e</sup> siècle en dents de scie

Redevenus maîtres de leur commerce en 1895, les trappistes de Port-du-Salut étaient parvenus à relancer bon gré mal gré la fromagerie dans une nouvelle dynamique. La médaille d'or obtenue à Londres en 1901 avait forcément eu un effet bénéfique sur l'image et sur les ventes du fromage Port-Salut. Globalement, l'industrie fromagère fut de bon rapport jusqu'à la fin de la première guerre mondiale et comblait ainsi les pertes réalisées au moulin. Mais à partir du début des années 1920, la fromagerie de la communauté commençait à subir une rude concurrence. Le chroniqueur cite l'année 1922 comme un tournant :

« Étant très humide, l'année 1922 a été exceptionnelle pour le lait et par conséquent pour le fromage. Bon nombre de fromageries se sont montées en plusieurs parties de la France depuis la guerre. Première cause de nos difficultés, dans la vente de nos fromages : l'encombrement de la concurrence. Une autre cause en était un défaut de fabrication en raison d'un ensemble de circonstances qui ont abaissé la qualité des produits. »<sup>101</sup>

Quatre problèmes majeurs sont cités par le chroniqueur afin d'établir un état des lieux des difficultés rencontrées par la fromagerie de Port-du-Salut. Dans un premier temps, le lait est remis en cause. Manquant d'homogénéité dans sa qualité et dans sa fraîcheur,

---

101 APDS – *Chroniques*, 1922.

le lait collecté dans les environs de l'abbaye ne permet pas de produire un fromage d'excellence de manière constante. Sur ce point, la communauté ne peut pas grand-chose, si ce n'est encourager chez ses fournisseur, un développement de la qualité de leur production. Par contre, le deuxième grief relevé par le chroniqueur est à la charge de l'abbaye puisque, selon lui, la fromagerie souffre d'un défaut d'hygiène, notamment en ce qui concerne les outils de productions. Insuffisamment nettoyés, ceux-ci développent des bactéries nuisibles à la bonne fermentation du fromage. Une troisième note vise le personnel séculier de l'usine qui « manque de dévouement et d'intelligence »<sup>102</sup>. Enfin, pour faire écho au chapitre précédent, le chroniqueur évoque l'inconstance de l'encadrement monastique. « Le maître fromager lui-même est trop variable et trop entier. Les traditions anciennes ont été perdues. Les connaisseurs ne retrouvent plus dans notre fromage le goût spécial et caractéristique qui faisait le « Port-du-Salut »<sup>103</sup>, explique-t-il.

En vingt ans l'abbaye a donc connu une baisse considérable dans la qualité de sa production. Le tour de main des trappistes qui faisait leur réputation et qui leur valut tant de récompenses était perdu. Alors que le développement de la concurrence aurait dû pousser les moines à préserver la qualité supérieure de leur fromage, les difficultés dans la production permettaient, au contraire, à tous les concurrents de l'abbaye de s'installer confortablement sur le marché... L'inconstance dans la production influença les rapports financiers de la fromagerie, ce qui faisait dire au chroniqueur que l'année 1922 avait été catastrophique mais qu'en 1926, « la fromagerie [avait] réellement bien marché »<sup>104</sup>, puis d'évoquer une « crise fromagère » en 1927 :

« Nous avons eu cette année, une épreuve sérieuse venant de la mévente du fromage ; en fin d'année, la fromagerie a laissé encore des bénéfices, mais insuffisants pour couvrir nos dépenses [...]. La crise fromagère ; à la fin de décembre, durait depuis six ou sept mois ; elle ne semblait pas encore sur le point de se terminer [...]. »<sup>105</sup>

Il faut dire que l'Industrie fromagère en générale n'a pas beaucoup évolué depuis quelques décennies alors que le reste des productions laitières connaissait une révolution technique considérable. « Ce n'est pas avant les années 1940-1950 qu'apparaîtront les procédés mécaniques réellement nouveaux, qui conduiront

---

102 APDS – *Chroniques*, 1922.

103 *Ibid.*

104 *Ibid*, 1926.

105 *Ibid*, 1927.

progressivement ce secteur vers l'automatisation. »<sup>106</sup> De fait, cette période de stagnation a permis à la concurrence de rattraper les producteurs historiques sur le plan technique. Mises à part quelques exceptions comme le système de presse inventé par un moine d'Entrammes au début du XX<sup>e</sup> siècle<sup>107</sup>, rien n'a changé dans le processus de production du Port-Salut. Une fois l'avantage technique perdu, la fromagerie de Port-du-Salut a une marge de manœuvre bien plus faible face à une concurrence de plus en plus développée. Entre 1891 et 1921, le nombre d'établissements industriels laitiers fabriquant du fromage a été presque multiplié par dix en Ille-et-Vilaine<sup>108</sup> ; si l'on applique cette évolution à l'échelle nationale on prend facilement conscience de l'ampleur de la difficulté imposée aux trappistes. « De plus la taille moyenne de ces établissements ne cesse de croître », indique F. Vatin. Alors que de son côté, la production et le personnel de Port-du-Salut stagne, voire décroissent si l'on se concentre sur les effectifs religieux, depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ...

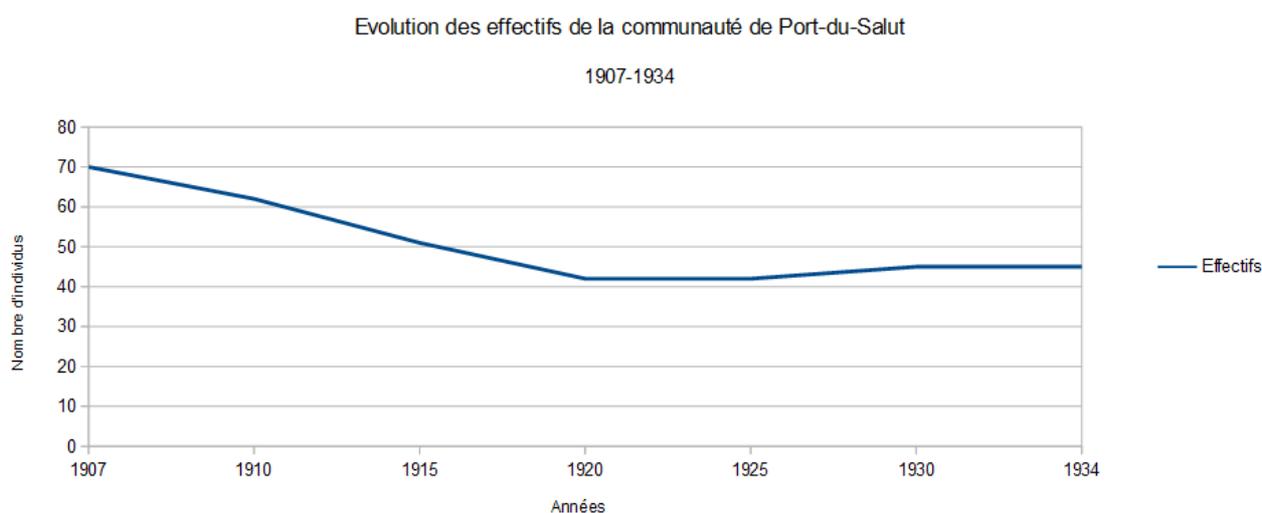


Illustration 5 – Évolution des effectifs de la communauté de Port-du-Salut (1907-1934).

106 VATIN, François, *L'industrie... op. cit.*, p.51.

107 Voir annexe 17 – 4.

108 VATIN, François, *Le Lait et la raison marchande : essais de sociologie économique*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1996, p. 89-90. Le nombre d'établissement laitiers produisant du fromage en Ille-et-Vilaine est passé de 2 en 1891 à 19 en 1921.

## 1934-1946, l'ultime combat contre la concurrence

Quand R. Jenvrin prend la direction de la SA Le Port-du-Salut en 1934, la production de la fromagerie est toujours aussi inégale. Jusqu'en 1938 au moins, il est fréquent qu'il fasse allusion dans ses lettres à des défauts de qualité ou de conditionnement. Habitant à Paris, il est en contact direct avec les commerçants qui écoulent la marchandise de Port-du-Salut. Ceux-ci sont loin d'être toujours satisfaits par les commandes reçues :

« Monsieur Paul Baudoin des Halles m'a demandé au téléphone de passer le voir demain matin. Il ne comprend pas comme nos fromages sont fermentés, bien que paraissant manquer d'affinage. [...] Que se passe-t-il ? »<sup>109</sup>

« M. Grange a bien reçu les fromages ordinaires. Ils ne lui plaisent pas, goût plus fort que les premiers. »<sup>110</sup>

« D'une façon générale, la clientèle parisienne se plaint, en ce moment, du manque d'affinage des fromages »<sup>111</sup>

« L'administrateur a fait peser tous vos fromages et il en résulte que les touristes et demi-touristes présentent des différences par rapport à 450g et 250g de 30 à 45g. »<sup>112</sup>

« M. Grange en raison des longues relations qui existent entre Potin et le Port-du-Salut a cherché à nous être fidèle, mais il constate qu'en Province comme à Paris, le véritable Port-du-Salut n'a plus la même réputation qu'autrefois. »<sup>113</sup>

A cela viennent s'ajouter des remarques de R. Jenvrin lui-même :

« Les fromages sont durs comme des cailloux après dix jours de caves. »<sup>114</sup>

« A l'occasion du dernier envoi de fromage j'ai constaté à nouveau en dehors de l'amertume que je signale à M. Miossec qu'il y a certainement un défaut de propreté (débris de laine de vêtement sans doute). »<sup>115</sup>

On trouve expliqués en détails ici, les défauts que le chroniqueur ne précisait pas quand il évoquait les défaillances dans la production. Il est évident qu'avec des problèmes aussi fréquents dans la fabrication et l'affinage, l'image du Port-du-Salut des trappistes d'Entrammes s'abîme. Dès 1934, R. Jenvrin soulevait le paradoxe qui frappait la production fromagère de Port-du-Salut dans ces années d'entre-deux-guerres :

---

109 APDS – I – 3 – D – *Lettre de R. Jenvrin à Dom Edmond, 4/07/1934.*

110 *Ibid*, 10/04/1935.

111 *Ibid*, 11/10/1935.

112 *Ibid*, 25/10/1935.

113 *Ibid*, 23/11/1936.

114 *Ibid*, 17/06/1937.

115 *Ibid*, date inconnue.

« Il me semble désirable de [...] donn[er] des produits de qualité. Avec la longue expérience de la fromagerie d'Entrammes, cela ne doit pas être difficile. »<sup>116</sup>

Mais comme nous l'évoquions précédemment, l'expérience des trappistes ne suffit plus face à une concurrence de plus en plus nombreuse et qualitative. Les fromages de Soutter ou ceux des Fermiers Réunis sont souvent plus homogènes et produits en plus grand nombre<sup>117</sup>. Cette abondance de Port-Salut sur le marché parisien influe sur les prix qui baissent inexorablement. Alors que les prix des fromages de qualité extra varient entre sept et huit francs cinquante au kilogramme, le Port-du-Salut ne trouve souvent preneur qu'à cinq, voire dans des cas extrêmes, trois francs cinquante au kilogramme<sup>118</sup>. Il est frappant de lire qu'en 1936, un fromager arrive en six mois seulement à produire un Port-Salut de qualité suffisante pour gagner les faveurs d'un grossiste qui se ravitaillait auparavant à l'abbaye d'Entrammes. « Il [M. Grange] vient d'entrer en contrat avec M. Audreau, fromager de la Seine Inférieure qui depuis six mois seulement fabrique un Port-Salut excellent », explique R. Jenvrin<sup>119</sup>. Ce commerçant ne lâche pas les trappistes sans explication et formule même des demandes qui justifieraient son retour vers les produits de Port-du-Salut. Il évoque notamment un réel besoin de garantir la qualité du produit en question. R. Jenvrin indique que « M. Grange me prie de lui dire [...] si nous sommes disposés à faire un réel effort pour rendre par des méthodes modernes notre fabrication plus homogène »<sup>120</sup>. D'autres témoignages évoquent le fossé qui se creuse petit à petit entre les produits de la concurrence et ceux de Port-du-Salut. Ainsi, un autre grossiste expliquait, après une commande passée chez les trappistes, que « les concurrents ont mis au point un produit plus crémeux et très homogène. Vous êtes en retard de cinquante [ans]. »<sup>121</sup>

L'abbaye de Port-du-Salut subit donc une forte pression commerciale réclamant une modernisation de sa production. Nous disions un peu avant que la technique avait pourtant très peu évolué dans l'Industrie fromagère depuis quelques décennies. En vérité la modernisation dont parlent les commerçants n'est pas forcément gage de qualité en tous points. F. Vatin rappelle qu'on compte quatre points de vue sur la qualité des produits laitiers : « Celui du consommateur (qualité gustative), celui du diététicien

---

116 APDS – I – 3 – D – *Lettre de R. Jenvrin à Dom Edmond*, 4/07/1934.

117 *Ibid.*, 25/03/1935.

118 APDS – I – 3 – D. Ces chiffres couvrent la période 1934-1944. Lors de la guerre, les prix de vente ont augmenté jusqu'à près de vingt francs le kilogramme...

119 APDS – I – 3 – D – *Lettre de R. Jenvrin à Dom Edmond*, 23/11/1936.

120 *Ibid.*

121 *Ibid.*, 25/10/1935.

(qualité nutritive), celui de l'hygiéniste (qualité hygiénique) et celui du commerçant (qualité de conservation). »<sup>122</sup> C'est donc principalement sur ce dernier point que les fromages de Port-du-Salut perdent leur combat face à la concurrence. Car, en effet, même si le phénomène ne se développe pleinement qu'au sortir de la deuxième guerre mondiale, les années 1930 voient les débuts de la pasteurisation du lait par les industries fromagères. Dès 1927, l'Institut Pasteur parvient à fabriquer du Port-Salut avec du lait pasteurisé<sup>123</sup>. Ce procédé, dont on ne fera pas l'histoire ici, permet surtout de garantir l'assainissement du lait afin d'obtenir des qualités de conservation optimales. Ce traitement n'est pas sans défauts, puisque appliqué à un lait sain, il en réduit les qualités gustatives et nutritionnelles<sup>124</sup> En 1938, R. Jenvrin tente de convaincre Dom Edmond de la nécessité de passer à une fabrication à base de lait pasteurisé.

« Croyez qu'il est possible de faire un fromage Port-du-Salut véritable avec son goût de noisette, même avec la pasteurisation, mais à condition de traiter soi-même les ferments d'ensemencement au lieu de les acheter dans le commerce comme le font les fromagers. Il est bien évident que si le lait reçu à la fromagerie était propre et sain on n'aurait pas à s'occuper de ferment ni de pasteurisation. Les Hollandais et les Suisses sont arrivés à ce résultat [...]. En France, il ne faut pas songer à avoir du lait propre de la ferme à moins d'actions individuelles, c'est pourquoi on pasteurise, mais le plus souvent mal, et sans ensemer avec des ferments propres au lait cru. »<sup>125</sup>

Mais ce n'est qu'en 1944-1945 que les aménagements seront réalisés dans ce domaine avec l'achat de nouveau matériel (écrémeuse, pasteurisateur, *etc.*)<sup>126</sup>.

En attendant l'abbaye perd peu à peu ses principaux débouchés commerciaux. Le commerce de proximité ne semble cependant pas avoir subi de difficultés ; les facilités d'approvisionnement et la haute réputation des fromages de Port-du-Salut sur le plan local permettent encore à la communauté de résister à la concurrence. A Paris, il en est tout autre, peu à peu les grossistes délaissent les fromages d'Entrammes pour ceux de leurs concurrents industriels laïcs. Malgré l'activité de prospection de R. Jenvrin, les affaires ne s'améliorent pas et les rares débouchés nouveaux ne concernent qu'une petite quantité de marchandise. Avec les aléas de qualité, l'absence de plus en plus marquée des fromages de Port-du-Salut sur le marché parisien forment un cercle vicieux dont il est difficile de sortir à court terme. Ainsi, quand R. Jenvrin démarché le chef du buffet de la Gare de Lyon pour y placer des Port-Salut, celui-ci lui répond brutalement :

---

122 Vatin, François, *L'industrie... op. cit.*, p.72.

123 *Ibid*, p.79.

124 *Ibid*, p.72.

125 APDS – I – 3 – D – *Lettre de R. Jenvrin à Dom Edmond*, 2/09/1938.

126 APDS – I – 3 – E – *Lettre de R. Jenvrin à J.-A. Bouyssou*, 4/01/1944.

« Tâchez de copier vos anciens imitateurs, si vous voulez essayer de faire des affaires et ayez un approvisionnement régulier aux Halles ou dans un dépôt à Paris ! »<sup>127</sup> Le fait est clair, les commerçants ne veulent plus prendre de risque avec la production des moines d'Entrammes et préfèrent compter sur la constance des Port-Salut industriels. Quand il rompt ses contacts commerciaux avec Port-du-Salut, M. Grange insiste sur un point : « Je ne vise pas le goût propre au véritable Port-du-Salut mais seulement la transformation qui se produit dans la pâte après arrivage à destination, et qui modifie la forme et le goût de la pâte. Ce même reproche s'applique aussi bien sur les extras que sur les seconds choix. »<sup>128</sup> Ces difficultés à trouver des débouchés aisés poussent les stocks disponibles en cave à des quantités invraisemblables. « Frère Athanase me signale qu'il y a plus de 3000 gros fromages qui s'abîment en cave », note R. Jenvrin<sup>129</sup> avant de tenter de mettre en place une organisation plus sérieuse sur le suivi des stocks. « Il faut que je sois au courant au jour le jour de la situation des débouchés et des stocks », insiste-t-il auprès de Dom Edmond. Mais les choses sont difficiles à changer dans le fonctionnement de Port-du-Salut.

La marche des choses est inquiétante car dans les années 1930 la fromagerie est toujours, et de loin, l'activité la plus rémunératrice pour l'abbaye. L'exemple de l'année 1936 est flagrant. L'arrêt de la production serait donc un véritable coup de grâce aux finances de Port-du-Salut qui restent marquées par le lourd investissement réalisé pour l'aménagement du moulin en usine hydroélectrique.

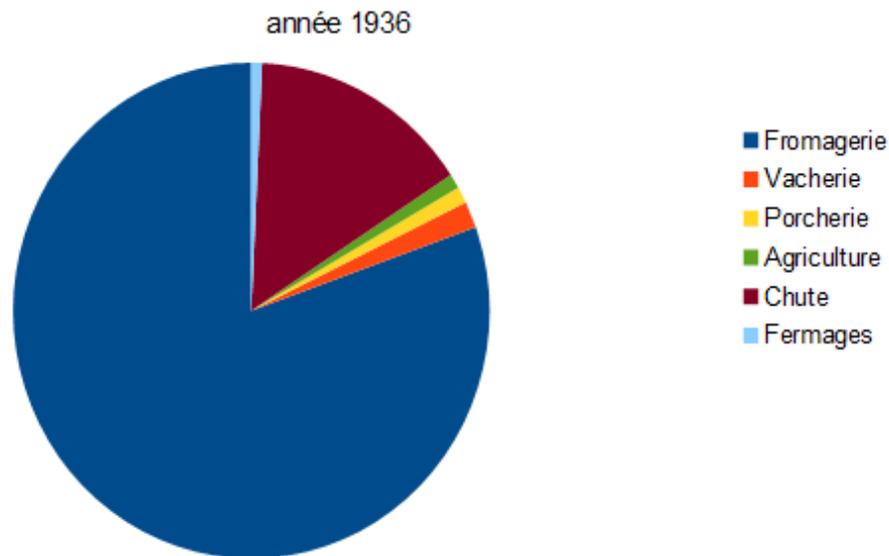
---

127 APDS – I – 3 – D – *Lettre de R. Jenvrin à Dom Edmond, 25/03/1935.*

128 *Ibid*, 23/11/1936.

129 *Ibid*, 24/08/1936.

## Part des revenus de la SA Port-du-Salut par activité



*Illustration 6 – Part des revenus de la SA le Port-du-Salut par secteur d'activité (1936).*

Dans ce contexte il semble évident que Port-du-Salut ne dispose pas des armes suffisantes pour s'en sortir seul. Les années passent et la fromagerie perd de plus en plus de marchés. En tant que producteur historique de fromages Port-du-Salut, le monastère va alors se lancer dans une grande bataille juridique afin de faire valoir ses droits sur le nom Port-Salut que ses concurrents utilisent comme une dénomination générique.

### ***Le syndicat de défense du Port-du-Salut***

Le contexte commercial spécifique au Port-Salut en cette période d'entre-deux-guerres n'inquiète pas que les moines d'Entrammes. D'autres producteurs, laïcs, souffrent de la dépréciation de ce produit de qualité à cause de l'abondante production nationale. En 1935, une étude du Ministère de l'Agriculture faisait état d'une « confusion qui existe sur l'espèce de fromages qu'[on] désigne sous le nom de Port-Salut. »<sup>130</sup> Les différents modes de fabrications et les variations dans la qualité du lait en fonction des régions influent sur l'aspect des fromages et sur leur qualité. Dans cette continuité, R. Jenvrin tirait un constat alarmant :

---

130 APDS – I – 3 – D – *Lettre de R. Jenvrin à Dom Edmond, 2/12/1935.*

« Il y a de la part du ministère de l'Agriculture (office central du lait) une action très active en vue de valoriser les produits laitiers. [...] Malheureusement, en ce qui concerne le Port-du-Salut ou le Port-Salut, le grand nombre de fabricants de cette espèce de fromage, et la difficulté d'écouler la production de la plupart, ne permettent pas de dépasser pour les meilleurs, d'après les pouvoirs publics, et faits avec du lait pasteurisé, des prix compris entre 7 et 10 Francs le kilogramme à Paris. »<sup>131</sup>

L'industrie laitière et fromagère commençait alors à subir les effets de groupes de pressions menés par des grandes entreprises comme les Fermiers Réunis, défendant leurs intérêts propres. A partir de l'année 1935, R. Jenvrin commença à mettre au point, avec des industriels laïcs, une organisation pour défendre les intérêts de Port-du-Salut et des fromages de qualité. Dans une lettre du 16 novembre 1935, il informe Dom Edmond des premières démarches effectuées :

« Je vous rends compte de notre entretien de jeudi dernier avec M. Tellu, directeur de la Ste CH. Gervais et un de ses amis, M. Thomas, directeur de la Ste Mondia [...]. Ces messieurs s'inquiètent de l'avalissement des prix des fromages Port-du-Salut ou Port-Salut. Ils nous demandent de consentir avec eux un accord en vue de nous engager à vendre nos produits avec eux à un prix minimum [...]. J'ai répondu que l'engagement d'un prix minimum n'était pas légal, qu'il fallait envisager pour protéger les prix et la reconnaissance de la qualité une autre formule. Enfin, aucun accord ne pourrait intervenir sans qu'au préalable la question de l'usage du nom Port-Salut ne soit régularisé à l'amiable par simple courtoisie. »<sup>132</sup>

On comprend bien ici la volonté de R. Jenvrin de rester dans la légalité car l'entreprise a déjà assez d'ennuis avec l'Administration à cause de ses liens avec la congrégation trappiste de Port-du-Salut. Mais ce qui est le plus intéressant dans cet extrait, c'est l'importance qu'il donne à la défense des intérêts propres de Port-du-Salut. Avant de convenir à tout engagement avec des industriels, il réclame que la question de l'usage légal de la marque Port-Salut soit réglée. C'est à dire, dans un premier temps, de défendre le fait qu'il s'agisse d'une marque commerciale privée et non d'un nom générique.

Après quelques mois de réflexion et de préparation, les intéressés aboutissent à la création d'un syndicat qu'ils nomment « Syndicat de défense du Port-du-Salut »<sup>133</sup>. L'assemblée constitutive du 3 juillet 1937 a eu lieu à Paris où est établi le siège de l'organisation<sup>134</sup>. Il est composé d'au moins seize membres répartis dans toute la France et dont la moitié est composée d'entreprises d'origines monastiques.

---

131 APDS – I – 3 – D – *Lettre de R. Jenvrin à Dom Edmond*, 21/12/1935.

132 *Ibid*, 16/11/1935.

133 APDS – I – 5.

134 APDS – I – 3 – D – *Lettre de R. Jenvrin à Dom Edmond*, 27/06/1937.

<b>Membres religieux</b>	<b>Membres laïcs</b>
SA Le Port-du-Salut, Mayenne	Fromagerie F. Ravalet, Ille-et-Vilaine
Trappistines d'Igny, Marne	Fromagerie J. Roustang, Meuse
Trappistines de Belval, Pas-de-Calais	Fromagerie des Bouillants, Ille-et-Vilaine
Trappistines de la Coudre, Mayenne <sup>135</sup>	Nouvelles laiteries du Mont-Dol, Ille-et-Vilaine
Fromagerie de Tamié, Savoie	Landel & Cie, Haute-Savoie
Abbaye de Melleray, Loire-Inférieure	L'Elevage Quintinais, Côtes-du-Nord
SC de Bricquebec, Manche	Lait Mondia, Côte-d'Or
Société laitière ND de Bonne Espérance, Dordogne	E. Bridel Père & Fils, Ille-et-Vilaine

*Illustration 7 – Liste des membres connus du SDPS.*

Ce syndicat suit deux buts précis : Établir légalement la propriété privée de la marque et du fromage Port-Salut afin, dans un second temps, d'organiser avec les entreprises agréées, une production de qualité qui garantirait le maintien de prix suffisamment rémunérateurs.

La première action du SDPS fut donc d'entamer un procès contre la concurrence (R. Jenvrin évoque les Fermiers Réunis et « la Fédération » comme adversaires lors du procès) afin de faire reconnaître légalement la propriété par la SA Le Port-du-Salut de la marque et du fromage produit par les moines d'Entrammes depuis la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. On ne sait que peu de choses du procès en lui-même si ce n'est que c'est Me Jacq<sup>136</sup> qui défendait la cause du syndicat et qu'il affrontait Me Casanova et Me Chabaud<sup>137</sup>, engagés par la concurrence. Il semblerait que l'affaire fut envoyée en appel après une victoire du SDPS en première instance. Le second procès, interrompu par la deuxième guerre mondiale ne connaîtra de réel verdict qu'en 1945.

Fort d'un premier verdict favorable, le SDPS a pu développer, en prévision de la confirmation du jugement en appel, la politique de contrôle de la production de Port-

135 Voir annexe 13.

136 APDS – I – 3 – D – *Lettre de R. Jenvrin à Dom Edmond*, 27/06/1936.

137 *Ibid*, 25/02/1939.

Salut qu'il avait imaginé. Le principe était assez simple : Seuls les membres du SDPS disposaient du droit de produire un fromage de type Port-Salut qu'ils devaient marquer d'une étiquette syndicale en plus de leur marque personnelle. Par exemple, le Port-Salut produit par les religieux de Tamié portait le nom du monastère et il en était souvent de même pour les autres productions trappistes. Les producteurs laïcs avaient, eux, plutôt tendance à utiliser le nom Port-Salut. En contrepartie de ce droit de production très restreint, les entreprises s'engageaient à payer une taxe indexée sur leur production de fromages. Celle-ci pouvait être de un à cinq centimes de franc par kilogramme. Sur cette taxe, un centime revenait à la SA le Port-du-Salut en tant que propriétaire de la marque<sup>138</sup>. Le reste servait à financer le fonctionnement du SDPS.

Contrairement à ce qu'on pourrait croire, l'adhésion des fromagers trappistes ne fut pas si aisée. Tous n'avaient pas une production aussi développée que Port-du-Salut et l'entrée dans le SDPS représentait une marche un peu haute, d'autant qu'elle signifiait une entrée dans l'économie séculaire que le commerce jusque-là très confidentiel de certaines abbayes avait retardé :

« Notre fromage n'a jamais été présenté, ni connu pour être du Port-Salut. Partout où il se vend, il est uniquement connu sous le nom de : Fromage de Tamié, ou plus simplement de : Tamié. Sur nos papiers commerciaux, il n'est pas fait mention d'autre dénomination. C'est pourquoi je ne vois pas l'intérêt pour nous de faire partie du syndicat que vous formez. »<sup>139</sup>

« D'autre part nous avons parlé de cette dénomination « Port-Salut » pour nos fromages, à nos clients et ils nous ont dissuadé de mettre une telle inscription, ce qui serait disent-ils déprécier grandement nos fromages et les assimiler à ces fromages plus ou moins aigrets et secs qui se vendent sous telle dénomination. Adhérer à votre syndicat ne nous apporte que des inconvénients : marque Port-Salut, paiement de redevance, comptabilité à tenir... »<sup>140</sup>

« J'espère que le fait de rentrer dans votre syndicat ou de nous faire licencier pour fabriquer du Port-Salut ne nous fera pas considérer par le fisc comme industriels [...]. »<sup>141</sup>

R. Jenvrin a dû beaucoup insister pour obtenir leurs adhésions. Il en allait de la réussite du SDPS et de la sauvegarde des intérêts des fromagers trappistes en général. En effet, toutes les maisons trappistes qui produisaient du Port-Salut avaient bénéficié de la solidarité monastique et constituaient donc une concurrence tolérée. Seulement,

---

138 APDS – I – 3 – D – *Lettre de R. Jenvrin à Dom Edmond, 25/04/1937.*

139 APDS – I – 3 – D – *Lettre de l'abbé de Tamié à Dom Edmond, 28/07/1937.*

140 APDS – I – 3 – D – *Lettre de l'abbé de Cîteaux à Dom Edmond, 17/08/1937.*

141 APDS – I – 3 – D – *Lettre de l'abbé de Melleray à Dom Edmond, 18/08/1937.*

dans le contexte de défense de la propriété du Port-Salut, elles étaient autant d'exemples d'usage générique du nom ou de la recette des trappistes d'Entrammes. « L'avocat adversaire de Me Jacq est décidé à faire ressortir au procès que parmi les trappistes le Mont-des-Cats utilise la dénomination Port-Salut comme un nom générique », expliquait R. Jenvrin<sup>142</sup>. Mais, argument plus important, une fois le procès gagné et l'organisation syndicale mise en place, il était absolument vital pour les trappistes de siéger parmi les membres du SDPS pour pouvoir y défendre leurs intérêts. « Il faut réserver l'avenir et éviter qu'au sein du syndicat il n'y ait des manœuvres contre l'ordre des trappistes en France. C'est pourquoi nous tenons à considérer vis à vis des laïcs fromagers toutes les maisons trappistes comme déjà licenciées avant la constitution du syndicat », insistait R. Jenvrin<sup>143</sup>. En effet, le SDPS était tout sauf un syndicat dirigé par et pour la SA le Port-du-Salut. Il s'agissait avant tout d'un groupement de producteurs de Port-Salut, soucieux de créer un contexte commercial plus favorable à la qualité et au prix de vente du fromage. Les industriels laïcs, une fois le syndicat lancé, n'avaient pas l'ambition de tolérer la concurrence extra-syndicale, si trappiste soit-elle. Toute maison trappiste qui n'adhérait pas au syndicat s'exposait donc à un futur procès. Cette distinction entre la SA le Port-du-Salut et le SDPS n'était pas si évidente à comprendre pour les autres abbayes et c'est pourquoi R. Jenvrin, conscient que Port-du-Salut ne pourrait pas grand-chose face aux volontés des producteurs industriels laïcs, a bataillé longuement pour les convaincre de faire ce qu'il leur conseillait<sup>144</sup>.

« Frère Étienne, dans une lettre précédente reprochait que Port-Salut n'ait pas été réservé aux trappistes et soit dans le domaine public. Mais justement, c'est pour réaliser ce désir que nous nous défendons, que nous créons ces licences très restreintes et qu'un syndicat est formé en dehors de nous pour justifier d'une manière plus libre et à l'abri de toute partialité la qualité contrôlée. »<sup>145</sup>

Les chiffres de productions résument bien l'inégalité économique entre les religieux

---

142 APDS – I – 3 – D – *Lettre de R. Jenvrin à Dom Edmond*, 27/06/1937.

143 *Ibid*, date inconnue.

144 *Ibid*, 8/06/1937. « A la suite d'un entretien avec M. Thomas représentant le groupe Landel [...] ; ce groupe exige que la Société le Port-du-Salut résilie la licence de dénomination à toute personne ou société licenciée qui, pour une raison qui ne peut évidemment provenir de notre société, serait exclue du syndicat de défense. J'ai pensé aux maisons trappistes qui se trouveraient ainsi dans une situation très défavorable... » et *Ibid*, 24/07/1937. « Les maisons laïques qui acceptent le contrat de licence nous demandent de régulariser la situation de maisons religieuses qui appellent leur fromage Tamié ou La Trappe. Maintenir au moment de notre procès cette situation, c'est affaiblir notre droit à revendiquer, je n'insiste pas, car vous comprenez certainement aussi bien que moi ce qui précède. Je tiens à vous rappeler que nous n'ennuierons pas les maisons qui ont signé le contrat de licence, mais je ne peux pas en dire de même en raison de ce qui précède pour les autres, et là la Ste Le Port-du-Salut n'est pas maître. »

145 *Ibid*, 18/08/1937.

et les laïcs. En 1938, Port-du-Salut est le plus gros producteur trappiste avec environs deux cents tonnes de fromage par an. Le groupe Landel à lui seul représente plus de mille deux cents tonnes, soit plus que toutes les productions trappistes réunies<sup>146</sup> ! Inutile de développer plus encore pour comprendre que Port-du-Salut seul ne pouvait défendre tous les trappistes face aux industriels laïcs.

Revenons au fonctionnement du syndicat. On évoquait plus avant la volonté de garantir la qualité des fromages Port-Salut. La principale action du syndicat, hormis le procès de défense de la marque, fut donc de lancer un programme de contrôle de qualité interne et un étiquetage syndical. M. Florentin, laborantin parisien, fut engagé par le SDPS pour réaliser régulièrement des contrôles de qualité sur les échantillons envoyés jusqu'à son laboratoire par les entreprises syndiquées. En fonction des résultats obtenus, les entreprises pouvaient apposer les étiquettes syndicales correspondantes à la qualité de leur production. Une vignette rouge<sup>147</sup> pour les fromages de qualité extra, vendus au moins onze francs au kilogramme ; une verte pour ceux de qualité moyenne vendus au moins huit francs au kilogramme ; une vignette blanche pour les fromages de qualité passable vendus six francs au kilogramme ; les fromages jugés trop mauvais ne pouvaient pas comporter de vignette syndicale afin de maintenir une qualité générale de la production de Port-Salut<sup>148</sup>. Toujours dans le but de proposer un produit de qualité homogène chez tous les membres du syndicat, les entreprises laïcs ont accepté de partager avec les religieux les techniques de fabrication modernes.

« Ils représentent de loin les meilleurs fabricants de la pâte Port-Salut, et j'ajoute que la fabrication de Landel [...], est en général de meilleure qualité que la nôtre et plus homogène. Ceci tient aux progrès qu'ils ont apportés dans la fabrication. Ils veulent bien nous faire bénéficier de leur récente expérience pour rendre nos fabrications plus homogènes [...] en revanche, ils nous demandent d'être très stricts pour l'octroi des vignettes. »<sup>149</sup>

Cette démarche était vraiment nécessaire si le SDPS voulait réaliser son but et rétablir l'image de haute qualité qui accompagnait autrefois le nom de Port-Salut. Car les trappistes d'Entrammes n'étaient pas les seuls à peiner dans la réalisation de fromages homogènes. « Pour les trappes, il y a Igny et aussi Laval et Entrammes, qui au point de vue qualité ont à travailler en vue de régulariser, ce qui d'ailleurs leur permettra de mieux vendre. Les autres trappes (Bricquebec, Cîteaux, Tamié, Echourgnac, Mt-des-

---

146 APDS – I – 3 – D – *Lettre de R. Jenvrin à Dom Edmond*, 28/05/1938.

147 Voir annexe 14.

148 APDS – I – 3 – D – *Lettre de R. Jenvrin à Dom Edmond*, 18/07/1937.

149 *Ibid.*

Cats), d'après les rares échantillons analysés par M. Florentin, manquent de régularité et sur certains éléments, notamment la teneur en ammoniacque, en présentent beaucoup trop, 200 gr environ alors que la limite est à 100 gr », expliquait R. Jenvrin.

La création du SDPS a engagé un important conflit dans le monde de l'industrie fromagère ; une guerre de pressions qui a atteint les plus hautes sphères de l'État français comme le Ministère de l'Agriculture. Les entreprises syndiquées ont fait l'objet de nombreuses attaques indirectes de la part de leurs concurrents, en marge du procès qui se tenait au long des années 1937-1945. Ainsi, à plusieurs reprises, R. Jenvrin rappelait à Dom Edmond la nécessité absolue de maîtriser la qualité des fromages pour ne pas laisser aux adversaires du syndicat d'occasions d'attaquer sa production.

« Je vous signale que les manœuvres en vue de gêner la vente du Port-du-Salut redoublent. J'insiste sur la propreté du lait et de la fabrication, car il y a deux nouvelles plaintes m'a dit M. Florentin avec enquête de la Préfecture qu'il essaie d'arrêter. L'une vise un fromage d'Igny. »<sup>150</sup>

Mais Port-du-Salut n'était pas la seule visée et les entreprises laïques, plus concurrentielles, subissaient des attaques fréquentes auxquelles elles avaient cependant les moyens de répondre.

« La Ste de M. Duault vient également de faire l'objet d'une plainte pour insuffisance de matières grasses, c'est la quatrième à la suite des prélèvements effectués chez les fromagers licenciés. Mais M. Duault est député et il a fait une enquête personnelle, qui l'a édifié sur les manœuvres de la Fédération. »<sup>151</sup>

« M. Duault, député, fera une démarche au nom du syndicat au Ministère de l'Agriculture pour qu'une enquête sérieuse soit faite et des sanctions prises. De plus il menace le ministre de l'interpeller pour savoir si ses services sont à la disposition des Fermiers Réunis ou de la Fédération au lieu de sauvegarder l'intérêt public. »<sup>152</sup>

Même M. Florentin, simple laborantin, employé par le SDPS pour le contrôle qualité, subissait des pressions. Il dû notamment changer de laboratoire plus d'une fois...

« M. Florentin a des ennuis parce qu'il s'occupe de nous, il lui faut du courage pour continuer. »<sup>153</sup>

On vient de voir dans le détail permis par les sources dont disposent les archives de Port-du-Salut, dans quel contexte fut créé et comment s'est organisé le SDPS. Mais doit-

---

150 APDS – I – 3 – D – *Lettre de R. Jenvrin à Dom Edmond*, date inconnue.

151 *Ibid*, 20/04/1938.

152 *Ibid*, 1/05/1938.

153 *Ibid*, 4/06/1938.

on le porter au registre des réussites ou des échecs de la politique économique de la SA Le Port-du-Salut ? La réponse est mitigée car d'une part, s'il est vrai qu'au regard de sa production et de sa puissance économique modérée, il était inespéré pour Port-du-Salut de trouver une telle opportunité de relancer sa fromagerie sur des bases saines. Le soutien des grands producteurs laïcs pour le procès de défense de la marque et la taxe mise en place par le syndicat montrent que R. Jenvrin a parfaitement su naviguer dans le milieu industriel fromager parisien pour défendre les intérêts de l'abbaye. Sur le papier, le SDPS est proche du miracle tant on compte d'avantages pour Port-du-Salut (propriété de la marque, taxe de concession de cette marque, modernisation de la production, contrôle de la qualité, maintien des prix de vente du fromage).

Mais d'un autre côté le syndicat n'est pas uniquement l'œuvre de Port-du-Salut, ni dans sa conception, ni dans son fonctionnement. Si R. Jenvrin semble y avoir joué un rôle de premier plan, l'absence de sources extérieures nous empêche de tirer des conclusions précises sur le réel poids de Port-du-Salut dans l'affaire. S'il est évident que l'abbaye trouvait de nombreux avantages dans le SDPS, c'était au moins aussi intéressant pour les gros producteurs laïcs, qui, au-delà de la sauvegarde d'un fromage dont ils avaient galvaudé la qualité gustative pour développer sa qualité marchande, cherchaient principalement à organiser un monopole commercial. Tout semblait bien aller dans le lancement de ce syndicat, mais la guerre vint tout changer. Après la défaite française de 1940, l'affaiblissement de l'industrie fromagère dont la matière première était grandement absorbée par l'ennemi et les difficultés générales dans les transports et autres actions courantes en temps de paix (correspondance, frais administratifs *etc.*) ont empêché le syndicat de fonctionner efficacement. La taxe fut très compliquée à percevoir régulièrement tout comme l'organisation des contrôles syndicaux, dont les délais réglementés furent souvent dépassés. Dans ces conditions, le syndicat sortit affaibli de la deuxième guerre mondiale, et tous les bénéfices dont devaient jouir ses membres n'avaient pas pu être réalisés. L'argent reçu par Port-du-Salut pour la concession de la dénomination n'a jamais atteint les sommes envisagées et la SA le Port-du-Salut n'a donc jamais pu baser sa modernisation sur un apport financier régulier...

## **Chapitre 2 – Religiosité et temporalité : étude des rapports entre l'abbé et les actionnaires de la Société Anonyme le Port-du-Salut.**

### *Quand les laïcs dirigent l'abbaye*

#### *Faire une bonne œuvre et non des affaires*

Le contexte particulier de création de la SA le Port-du-Salut oblige à reconsidérer totalement les motivations des actionnaires autant que leurs rapports avec leurs employés (les moines) ou avec la gestion de l'entreprise vis-à-vis d'un exemple civil. Dans une société anonyme lambda, le but d'un actionnaire est de faire fructifier l'argent qu'il a investi dans la société et, pour ce faire, il dispose d'un droit de regard sur le fonctionnement de l'entreprise. Dans ce système, les employés sont engagés au service des actionnaires pour remplir les fonctions nécessaires à la bonne marche de l'entreprise et pérenniser les placements de ses dirigeants.

Or, dans la société qui gère les biens de l'abbaye du Port-du-Salut, le système hiérarchique est totalement renversé. Ici, ce sont les actionnaires qui sont au service des employés et ce sont eux aussi qui travaillent à la fructification des biens dont les employés jouissent principalement, à savoir, l'entretien des immeubles et des forces de productions économiques de la communauté. Ainsi, il est intéressant de noter que R. Jenvrin avait l'habitude de se présenter comme « serviteur » vis-à-vis de Dom Edmond, alors même qu'il était l'administrateur-président-directeur-général de la société qu'employait l'abbé de Port-du-Salut. On peut relever d'autres témoignages de cet état de fait chez M. d'Aboville par exemple :

« En principe j'ai toujours compté apporter mon faible concours absolument désintéressé. »<sup>1</sup>

« M. d'Aboville ne demande qu'à vous rendre service. [...] Il est à votre disposition et fera ce que vous déciderez. »<sup>2</sup>

On retrouve aussi cette façon de penser chez les veuves qui ont investi dans l'entreprise ou dans la holding, ainsi R. Jenvrin expliquait à Dom Neveu que leurs dons

---

1 APDS – I – 3 – B – *Lettre de d'Aboville à R. Jenvrin, 24/06/1937.*

2 APDS – I – 3 – D – *Lettre de R. Jenvrin à Dom Edmond, 23/07/1934.*

avaient été fait « comme une bonne œuvre et non par intérêt pécuniaire. »<sup>3</sup>

Tous cependant n'avaient pas la même humilité, et pour certains, aider le monastère n'était pas incompatible avec le fait de faire des affaires. Mais on s'appliquait alors à expliquer leur mécontentement à ces actionnaires que l'on pourrait qualifier de déviants. Ainsi, face à M. Lemoine qui voulait négocier plus à son avantage le contrat de cession d'énergie électrique qu'il a signé avec la SA en 1935, R. Jenvrin rappela le but avant tout religieux de la SA le Port-du-Salut :

« J'ai fait appel à ses sentiments de chrétien et de père de famille soucieux d'attirer les bénédictions de la Providence sur son foyer. Je lui ai dit que l'approbation de la rédaction qu'il réclamait avait pour but de contraindre [la communauté]. [...] M. Lemoine considère que si vous n'aviez pas été des religieux, il aurait exigé l'application de la restitution pour les hausses [...]. »<sup>4</sup>

De la même manière, quand M. Saucourt-Harmel demandait une estimation officielle de la valeur de ses parts avant de les vendre, comme il était en droit de le faire dans une SA normale, le directeur de la société exposait son argumentaire au cellérier de Port-du-Salut :

« Je compte plaider la cause d'un monastère alors qu'il croit encore se trouver en face d'une affaire purement industrielle dont on entend tirer le maximum. »<sup>5</sup>

Dès lors, il était parfois difficile de comprendre les attentes réelles de la communauté envers les actionnaires de la SA le Port-du-Salut. Ce flou général entraîna de nombreux conflits plus ou moins importants entre les actionnaires et Dom Edmond. Ils étaient souvent basés sur des incompréhensions mutuelles du rôle à donner aux administrateurs de la SA le Port-du-Salut.

### *Rapports de forces entre les administrateurs et l'abbé*

Pour la plupart des administrateurs arrivés dans les années 1930, les débuts furent compliqués. Les difficultés à cerner le rôle véritable qu'ils devaient endosser dans le fonctionnement de l'entreprise entraînèrent dans les premiers temps des désillusions qui faillirent avoir de graves répercussions sur l'équilibre de la société. Ainsi, dès 1935, M.

---

3 APDS – I – 3 – D – *Lettre de R. Jenvrin à Dom Edmond, 29/07/1935.*

4 *Ibid, 6/03/1935.*

5 APDS – I – 3 – C – *Lettre de M. Mabire au frère André, 17/11/1951.*

Saucourt, habitué au monde des affaires, affichait son envie de quitter la SA le Port-du-Salut. R. Jenvrin dût redoubler de diplomatie pour le convaincre de rester<sup>6</sup>. De la même manière, M. d'Aboville, déçu de ne pas être consulté dans ses domaines de compétences exposa son envie de se retirer de la société avant d'être convaincu par R. Jenvrin de rester pour conserver le bon équilibre de la SA<sup>7</sup>. R. Jenvrin lui-même menaça l'abbé de démissionner après que celui-ci ait agi dans le sens contraire de ce qu'il avait planifié : « Je crois que si vous aviez désiré que je me retire de la société, vous n'auriez pas agi autrement », écrivait-il à Dom Edmond<sup>8</sup>.

En 1938, M Saucourt tirait la sonnette d'alarme et renouvelait sa menace de démissionner :

« Notre dernier conseil a mis en évidence la nécessité d'une mise au point dans notre rôle d'administrateur, pour éviter des tiraillements et des ennuis avec les révérends pères. Si le Révérend Père Abbé ne voulait pas admettre combien est délicate notre situation dans cette affaire, je préférerais vous demander de me trouver un successeur. »<sup>9</sup>

R. Jenvrin lui transmet cette fois-ci une réponse de l'abbé. Il expliquait à M. Saucourt que Dom Edmond tenait en grande estime le rôle qu'avaient eu les actionnaires pour l'abbaye depuis 1930 mais que, vis-à-vis des religieux, l'abbé devait montrer qu'il avait encore le pouvoir sur le monastère. « Il m'a demandé, tout en comprenant le point délicat que soulève cette question vis-à-vis du Conseil d'Administration, d'agir vis-à-vis de lui de façon à conserver cette apparence, en m'assurant qu'il fera en sorte qu'elle ne nuise pas à l'action que doit exercer également le Conseil », ajoutait R. Jenvrin<sup>10</sup>. Ce à quoi M Saucourt répondit, rassuré : « Je vois que même dans les couvents la démagogie joue un rôle important : Il faut bien assurer sa réélection ! »<sup>11</sup> Dans cette logique, il proposait de se concerter avec l'abbé pour définir la personne qui remplacerait M. Lemoine au poste de président de la SA le Port-du-Salut. Il espérait ainsi que si Dom Edmond « [leur présentait] lui-même son candidat, [ils éviteraient] toutes difficultés pour l'avenir. »<sup>12</sup>

Les administrateurs n'étaient pas les seuls à s'inquiéter du flou qui caractérisait le fonctionnement de la société. R. Jenvrin rassurait souvent Dom Edmond sur le côté

---

6 APDS – I – 3 – C – *Lettre de Saucourt à R. Jenvrin*, 3/04/1935.

7 APDS – I – 3 – D - *Lettre de R. Jenvrin à Dom Edmond*, 29/03/1936.

8 *Ibid*, 12/07/1935.

9 APDS – I – 3 – C – *Lettre de Saucourt à R. Jenvrin*, 2/04/1938.

10 *Ibid*, 15/06/1938.

11 *Ibid*, 16/06/1938.

12 *Ibid*, 17/06/1938.

purement fictif de l'entreprise et sur le réel pouvoir dont la communauté disposerait bientôt sur ses biens.

« Vous restez le maître réel. Vous avez seulement une responsabilité de plus, assurer la rémunération des capitaux engagés par les civils en plus des vôtres. Les civils paraissent les maîtres légalement mais il ne sont là que pour vous donner cette façade, et des conseils. ....] Je ne pense pas que les autres actionnaires vous effraient. D'ici leur disparition, la holding pourra racheter leurs titres. »<sup>13</sup>

Mais ces incompréhensions responsables de tant de tensions au sein du Conseil d'Administration ne pouvaient pas être réglées définitivement. Même si les deux camps ont fini par s'entendre sur un mode de fonctionnement laissant surtout les commandes au duo Dom Edmond-R. Jenvrin, leurs visions des choses restaient trop différentes. Dans une lettre au directeur de la société, l'abbé du Port-du-Salut expliquait son point de vue sur la question des rapports entre les religieux et les actionnaires :

« Je ne doute pas le moins du monde du monde du désintéressement des Messieurs qui veulent bien prêter leur concours dans l'administration assez compliquée d'une Société telle que la nôtre, et je leur en suis personnellement reconnaissant. Je ne doute pas davantage de leur compétence administrative bien supérieure à la nôtre ainsi qu'il convient à des personnes du monde. Nous, nous restons avec notre simplicité monastique qui a bien sa valeur mais nous rend inhabile dans bien des cas.

De plus les civils nous sont nécessaires dans l'état actuel de notre situation en France, je le reconnais ; mais l'inconvénient de cette union civile et religieuse consiste dans le frottement inévitable de deux mentalités qui ne pourront jamais complètement s'accorder. Vous autres hommes du monde (je dis cela sans critique) vous êtes tellement absorbés par les préoccupations terrestres que votre vie chrétienne en est considérablement diminuée ; nous, nous devons et c'est une obligation stricte, mettre le spirituel avant le temporel et même asseoir le temporel sur le spirituel conformément à la parole évangélique « Cherchez d'abord le royaume de Dieu et tout le reste vous sera donné par surcroît ». Je m'efforce de sauvegarder l'esprit religieux de mes moines ; d'où de ma part, une susceptibilité très grande quand je crois découvrir que l'on va encombrer leur existence de choses mêmes qu'ils ont abandonnées. Moi-même j'ai beaucoup perdu en science spirituelle, du fait des soucis qui m'ont accompagné depuis que je suis abbé... et pourtant avant d'être administrateur je dois être père spirituel.

D'un autre côté il faut absolument que je reste libre quand à mes occupations religieuses et aux missions que l'Ordre me confie. [...] Si vraiment ces Messieurs menaçaient à chaque réunion de se retirer, malgré tous les efforts que nous faisons pour les contenter, tout en sauvegardant notre vie religieuse, tant pis ; je considérerai alors que Dieu ne veut pas s'en servir comme instrument de notre sauvegarde [...]. »<sup>14</sup>

---

13 APDS – I – 3 – D – *Lettre de R. Jenvrin à Dom Edmond*, 13/07/1934.

14 APDS – I – 3 – D – *Lettre de Dom Edmond à R. Jenvrin*, 23/05/1935.

On comprend que, d'avance, Dom Edmond supposait la cohabitation entre les religieux et les laïcs impossible à long terme. Pour lui, cette situation était le fruit de la contrainte et ne reflétait pas le désir profond de la communauté. La différence de vision du monde entre les uns et les autres ne pouvait que conduire à des pertes : religieuses pour les moines, financières pour les civils. Ces difficultés n'apparurent que dans les années 1930 car jusqu'alors la SA ne s'était jamais réellement développée aussi sérieusement. Mais le passage d'un capital de trois cent mille à un million de francs réalisé en 1934 fit changer l'entreprise de dimension. Vu les sommes investies, les actionnaires ne pouvaient se contenter de rester passifs, d'autant plus que les affaires allaient mal et mettaient en péril non pas la rentabilité de leur investissement, mais, ne serait-ce que leur remboursement...

Au moment de racheter les parts des actionnaires, le père Hippolyte expliquait très clairement l'attitude que la communauté attendait d'eux :

« Si vous étiez pour l'abbé ce que vous avez toujours cru, vous lui diriez tout de suite « Mon très Révérend Père, je comprends fort bien que vous désiriez vous retrouver vous-même et reprendre la direction de votre maison, aussi je mets mes actions à votre disposition [...] Je crois en effet très sincèrement que chacun des actionnaires n'a point voulu faire une affaire, mais bien seulement être utile à une communauté religieuse. » »<sup>15</sup>

Au final seul R. Jenvrin eu un impact décisif dans l'évolution de l'entreprise. De par ses rapports privilégiés avec Dom Edmond, il était le seul en mesure de convaincre les religieux à accepter des changements dans le fonctionnement de la société.

### ***Dom Edmond et R. Jenvrin, des rapports avant tout religieux ou professionnels ?***

Dom Edmond et R. Jenvrin se sont connus en 1930, année à partir de laquelle l'ingénieur parisien aida l'abbé cistercien à réaliser la transformation du moulin en usine hydroélectrique. Jusqu'au décès de R. Jenvrin, ils partagèrent une relation très forte basée sur une volonté commune de maintenir l'économie de l'abbaye à flot ayant pour ton une sensibilité religieuse prononcée. Avant d'étudier plus en détails les particularités de leurs rapports, intéressons-nous à leurs parcours respectifs.

---

15 APDS – I – 3 – F – *Lettre du père Hippolyte aux actionnaires, 17/08/1945.*

## Présentations

### Dom Edmond

Le huitième abbé de Port-du-Salut naquit à Laval (Mayenne) le 14 avril 1888 sous le nom de Victor-Alfred Neveu. Il entra à Port-du-Salut dès l'année 1901, profitant de l'oblaterie mise en place par Dom Eugène pour palier à la baisse des effectifs monastiques marquant la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Il y suivit l'intégralité de son enseignement monastique, prenant l'habit de novice en 1905, faisant sa profession simple en 1907. Il quitta une première fois l'abbaye pour son service militaire de 1909 à 1911 avant de revenir à Entrammes pour y effectuer sa profession solennelle et y recevoir la tonsure et les ordres mineurs en 1912. La première guerre mondiale fut l'occasion d'une seconde période hors de Port-du-Salut durant les années 1914-1919. A son retour, il entama le cheminement pour devenir prêtre ; il fut ordonné en 1921. Quelques mois plus tard il devient prieur pour Dom Berchmans ainsi que maître des novices. Après la démission de ce dernier, il fut élu abbé de Port-du-Salut le 26 août 1929 avant d'être béni par Monseigneur Grellier, évêque de Laval, le 18 octobre de la même année.

Dom Edmond peut être considéré à juste titre comme un enfant de Port-du-Salut. Entré au monastère à l'âge de treize ans, il s'y est construit en tant que moine, puis en tant qu'abbé toute sa vie durant. Une étude graphologique a été réalisée en 1984 sur l'ensemble de sa vie. J. Monnot y a brossé son portrait intérieur :

« L'écriture est changeante, elle évolue. On relève pourtant un fil conducteur dont la présence ne varie pas. L'exigence de perfection et de pureté existe dès l'adolescence et jusqu'au bout la lutte a été résolue et persévérante dans son application à maintenir ce cap, quels qu'aient été les obstacles et les difficultés. La personnalité est comme « habitée ». Il s'agit également d'une nature mystique. La constitution est très sensible, nerveuse, impressionnable, émotive. [...] Jamais le scripteur n'a accepté d'être soumis aux passions, aux émotions, aux illusions. [...] L'application scrupuleuse de son devoir et la méditation, la prière, la vie intérieure ont dominé sa vie. »<sup>16</sup>

L'image de Dom Edmond reste avant tout celle d'une « grande figure spirituelle », comme l'indiquait S. Grousset dans le mémoire qu'il lui a consacré<sup>17</sup>. Le rédacteur de sa nécrologie en faisait un modèle de trappiste, « vrai fils de saint Benoît et des premiers

---

16 APDS – non classé – Recherches biographiques sur Dom Edmond Neveu – *Étude graphologique de Dom Edmond*, Janine Monnot, 1984.

17 AD53 – MC228 – GROUSSET, Sébastien, *op. cit.*

pères de Cîteaux, modèle vivant pour les siens, bienfaiteur discret »<sup>18</sup> et toutes les sources s'accordent à dresser le portrait d'un homme profondément religieux.

Passé ce constat, il est intéressant de se pencher sur son rapport au temporel de l'abbaye dont il eut la charge dès son élection. S. Grousset indiquait qu'il ne « put mettre en place un cellérier, faute de moine compétent pour cette charge. Ce fut une véritable souffrance intérieure, car il devait lui-même assumer le temporel. »<sup>19</sup> La souffrance de Dom Edmond était sûrement réelle. On a aperçu plus avant le regard qu'il portait aux choses matérielles et la volonté qu'il maintenait de placer le spirituel au-dessus du temporel<sup>20</sup>. S. Grousset insistait sur cette idée, indiquant que « s'occuper du temporel était pour lui bien plus pénible [que du spirituel]. Il en percevait aussi les risques spirituels. Il disait : « Les richesses sont la glu du diable. On met la glu sur la baguette et on prend les oiseaux. C'est ainsi que les richesses sont la glu du diable. »<sup>21</sup>

Dom Edmond n'eut de cesse de chercher à appliquer sa vision bénédictine du monde à l'organisation temporelle, développant une forme de catholicisme social. Le père Maur Cocheril, interviewé en 1981, indiquait au sujet de son ancien abbé qu'il avait « un soucis social. Il voulait [par exemple] construire des maisons pour les ouvriers de la fromagerie »<sup>22</sup>. Ce sens social se traduisait dans les moindres détails liés aux activités économiques de l'abbaye. Ainsi, M. Leroux, directeur de la fromagerie de 1950 à 1960, témoignait des décisions de Dom Edmond sur les conditions de travail et la productivité de l'entreprise :

« Quand après avoir exposé sommairement la partie technique d'une amélioration, sur le plan de la rentabilité, il me posait toujours la même question : « Mais cela va-t-il rendre le travail des ouvriers moins pénible ? » [...] Dom Edmond ayant fait sien l'idéal de saint Benoît, voulait, comme il le dit dans la Règle que « personne ne soit troublé dans la maison de Dieu » qu'est le monastère. Il ne voulait pas qu'une amélioration technique soit cause de perturbation dommageable pour la tranquillité d'esprit d'un ouvrier. [...] Dom Edmond me fit valoir qu'il était préférable de gagner moins d'argent et de ne pas troubler la quiétude d'esprit d'un brave ouvrier. Une nouvelle machine ne devait pas aggraver les cadences de travail, mais avant tout rendre le travail moins pénible. »<sup>23</sup>

---

18 APDS – non classé – *In Memoriam, nécrologie de Dom Edmond Neveu*, auteur inconnu, 1964.

19 AD53 – MC228 – GROUSSET, Sébastien, *op. cit.*, p.59.

20 APDS – I – 3 – D – *Lettre de Dom Edmond à R. Jenvrin*, 23/05/1935. « Nous devons et c'est une obligation stricte, mettre le spirituel avant le temporel et même asseoir le temporel sur le spirituel [...] Moi-même j'ai beaucoup perdu en science spirituelle, du fait des soucis qui m'ont accompagné depuis que je suis abbé... et pourtant avant d'être administrateur je dois être père spirituel. »

21 AD53 – MC228 – GROUSSET, Sébastien, *op. cit.*, p.79.

22 APDS – non classé – *Recherches biographiques sur Dom Edmond Neveu – Interview du père Maur Cocheril*, 1981.

23 AD53 – MC228 – GROUSSET, Sébastien, *op. cit.*, p.79-80.

Le portrait ainsi dressé par M. Leroux est très explicatif et illustre bien la particularité de la direction temporelle de Dom Edmond. Cependant, comme il l'indiquait peu après, son « souci primordial [...] pour l'épanouissement des ouvriers n'était pas facile à concilier avec l'objectif des grandes productivités auxquelles sont condamnées les entreprises modernes... »<sup>24</sup> C'est là toute la limite de l'abbé du Port-du-Salut, de n'avoir jamais su atteindre les capacités indispensables au dirigeant d'une entreprise aussi développée et concurrencée que la fromagerie du Port-du-Salut sous son abbatiat.

### Raphaël Jenvrin

R. Jenvrin est né à Laval le 24 octobre 1898 de parents normands très vite réinstallés à Paris<sup>25</sup>. La famille Jenvrin était plutôt aisée, appartenant à la bourgeoisie, et était très attachée à la religion catholique. R. Jenvrin avait deux tantes et trois cousines religieuses ainsi que deux cousins moines. La famille Jenvrin était aussi très nombreuse, le père de Raphaël étant issu d'une fratrie de sept enfants. Lui-même n'a eu qu'une sœur, Marguerite-Marie, née en 1894, qui fut tertiaire bénédictine, mais compta trente-deux cousins et cousines ! Le décès rapide de son père, survenu en 1904, a renforcé sensiblement l'attachement de R. Jenvrin auprès de sa mère qui a subi une longue maladie jusqu'à son décès en 1929.

« Vous savez ce qu'a été pour ma sœur et moi-même notre mère chérie. Elle a vivement désiré que son fils soit prêtre et après la guerre au cours de sa longue maladie, elle l'a encouragé à lutter dans le monde et à se faire une situation. A la fin de sa vie, elle lui annonçait très simplement qu'il devait utiliser ses facultés acquises ou développées pour créer et organiser des activités productrices. Elle m'a beaucoup aidé par ses sacrifices, ses souffrances et ses prières, et je constate encore chaque jour son influence. »<sup>26</sup>

Appelé au service armé de la classe 1918, R. Jenvrin s'est blessé lors d'une chute de cheval, ce qui a entraîné une trépanation<sup>27</sup>. Après la guerre il a poursuivi ses études au collège Stanislas où il obtint son baccalauréat de mathématiques spéciales en 1920. Poursuivant à l'Université de Paris où il fut licencié-ès-Sciences en 1922 il fut enfin diplômé de l'École Supérieure d'Électricité de Paris en 1924<sup>28</sup>. Il entra alors au sein de

---

24 AD53 – MC228 – GROUSSET, Sébastien, *op. cit.*, p.80.

25 Lettre de J. Jenvrin, 16/12/2013.

26 APDS – I – 3 – D – *Lettre de R. Jenvrin à Dom Edmond*, 15/04/1936.

27 Lettre de M.-H. Plu, 27/11/2013.

28 AP – *Curriculum vitae* de R. Jenvrin.

la Compagnie Thomson-Houston dont il gravit les échelons petit à petit avant d'être investi d'un poste d'ingénieur au sein de la « société pour le développement de l'outillage national par l'utilisation des prestations en nature » en 1927<sup>29</sup>. Après avoir vécu avec sa sœur pendant des années, il se maria en 1936 avec Raymonde Marcelle Castandet, jeune veuve qu'il avait connue comme secrétaire d'un de ses associés. Il eut quatre enfants avant de décéder d'une tumeur au cerveau le 10 octobre 1946<sup>30</sup>.

Comme le reste de sa famille, R. Jenvrin était profondément ancré dans la religion catholique. Il avait une vision teintée de mysticisme qui lui faisait croire en l'intervention de sa défunte mère. De même il croyait sincèrement en l'action de la Providence divine, n'hésitant pas à demander de nombreuses messes pour ses proches défunts, ou des prières et des bénédictions pour ses entreprises professionnelles ou pour ses proches en souffrances<sup>31</sup>. Habité d'une vision active de la religion, il communiquait facilement son enthousiasme religieux. Un collègue de Supélec témoignait à sa fille de son attitude au quotidien :

« Il vivait sa foi, citait la Bible quand une occasion pertinente se présentait. Il était impossible de ne pas croire en vivant à ses côtés. »<sup>32</sup>

Sans en être certain, on peut penser qu'il fréquentait des cercles intellectuels chrétiens, ou regroupant des hommes d'affaire liés par la religion. Il pourrait avoir connu la plupart des actionnaires de la SA le Port-du-Salut par ce biais, notamment des hommes comme M. Saucourt et M. Bouyssou par exemple.

Attaché au monde moderne qui entamait tant de changements durant l'entre-deux guerres, il avait une vision résolument moderniste de la défense des intérêts religieux. Tous ses efforts pour rattraper les retards qu'avait pris Port-du-Salut dans ses industries reflétaient son désir de voir la religion rester au premier plan de la société en y gardant une place de choix dans le secteur économique notamment. Les différentes entreprises qu'il a mises en place pour renforcer le pouvoir des religieux tout en renforçant leur puissance économique étaient le résultat d'une volonté farouche de réussir, pour lui-même et surtout pour son salut. En partant de ce point de vue on comprend mieux ce qui, en plus de ses charges familiales, l'empêchait de se retirer de l'aventure qu'il avait entamée à Port-du-Salut. C'est-à-dire de laisser son œuvre inachevée et de ne pas

---

29 AP – *Curriculum vitae* de R. Jenvrin.

30 Lettre de M.-H. Plu, 27/11/2013.

31 APDS – I – 3 – D.

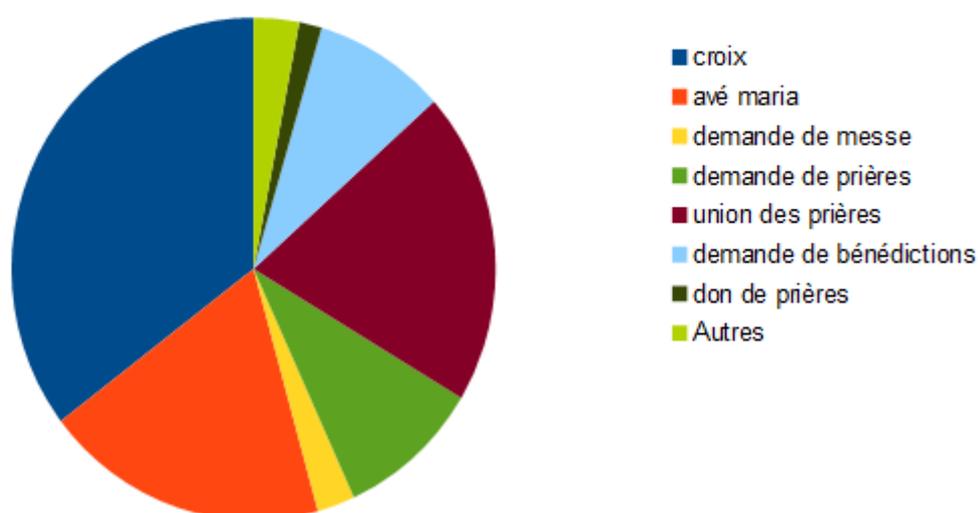
32 Interview de M.-H. Plu, 3/03/2014 à Vanves.

atteindre les buts qu'il s'était fixé vis-à-vis de lui-même et de Dieu, suite aux dernières volontés de sa mère.

### *Étude de leurs rapports*

La première chose qui marque à la lecture de la correspondance de R. Jenvrin à Dom Edmond, c'est l'omniprésence de notions religieuses. En étudiant chaque lettre sur la période 1935-1940, on y note une fréquence comprise entre une et deux références en moyenne. Souvent placées en ouverture et/ou en fermeture de document, elles témoignent de la forte présence de la religion dans les rapports pourtant principalement professionnels qui liaient R. Jenvrin et Dom Edmond. Les thèmes abordés étaient larges, allant du dessin d'une simple croix, à des demandes de messe ou encore à l'appel aux prières de la communauté pour forcer la décision d'une affaire importante ...

Notions religieuses dans la correspondance de R. Jenvrin à Dom Edmond  
(1935-1940)



*Illustration 8 – Notions religieuses dans la correspondance de R. Jenvrin à Dom Edmond (1935-1940).*

Cette première remarque très simple pose les bases d'une relation mixte, mêlant rapports professionnels et échanges religieux. Dans ce contexte, les rapports de forces sont changeants. R. Jenvrin disposait de la confiance de Dom Edmond en ce qui concernait les affaires temporelles, notamment dans des sujets techniques et financiers.

Mais R. Jenvrin demandait toujours l'approbation religieuse de Dom Edmond. Par exemple, quand un projet de création d'un bureau comptable réunissant deux frères vit le jour en 1934, R. Jenvrin n'oublia pas de préciser en fin de lettre que le projet n'aboutirait qu'avec l'aval de Dom Edmond et seulement s'il « n'y vo[yait] pas d'obstacle d'ordre religieux »<sup>33</sup>. De la même manière, quand R. Jenvrin présentait un nouveau projet il n'oubliait pas de le justifier par la religion :

« J'ai consulté [...] en mai M. Griveau, homme très pieux et méditatif, vie intérieure intense (USIC), qui comme directeur d'usine connaît la question parfaitement »<sup>34</sup>

Dans la même logique, tous les projets liés à la gestion de l'entreprise étaient placés sous le signe de la Providence. Qu'il s'agisse de Dom Edmond ou de R. Jenvrin, tous deux affichaient une forte confiance dans l'idée qu'une puissance supérieure avait le dernier mot sur toute chose. Ainsi, quand Dom Edmond évoquait la possibilité de se séparer des actionnaires mécontents, il ajoutait avoir confiance en « la Providence qui a[vait] protégé [Port-du-Salut] pendant 120 ans »<sup>35</sup> et croire en la continuité de sa protection sous une autre forme que la SA le Port-du-Salut. R. Jenvrin quant à lui donnait une réelle importance à la divine Providence dont il croyait bénéficier par l'intermédiaire de sa défunte mère :

« Vous savez un peu ce que notre mère a été par sa vie de devoir et de souffrances. Je lui dois tout et je continue de lui confier toutes mes intentions, notamment tout ce que j'ai entrepris pour vous-même et votre cher monastère. C'est grâce à son intervention auprès de la divine Providence qu'elle m'a guidé et soutenu jusqu'ici. »<sup>36</sup>

« J'ai eu le profond bonheur de vous rencontrer trois mois à peine après sa mort et je suis persuadé qu'elle y a contribué car je sens qu'elle me guide et me protège toujours. »<sup>37</sup>

Il affirmait même que c'était « avant tout pour la Providence qu'[il se dévouait] pour le monastère »<sup>38</sup>. Enfin, quand des projets ne se passaient pas aussi bien que prévu, ou qu'ils demandaient du temps avant d'être totalement réalisés, là encore il s'en remettait à Dieu. R. Jenvrin expliquait au sujet des finances de l'entreprise qu'avec « le temps et surtout la prière, [il trouverait] le complément »<sup>39</sup> nécessaire au recouvrement des dettes.

---

33 APDS – I – 3 – D – *Lettre de R. Jenvrin à Dom Edmond*, 14/06/1934.

34 *Ibid*, 21/03/1936.

35 APDS – I – 3 – D – *Lettre de Dom Edmond à R. Jenvrin*, 23/05/1935.

36 APDS – I – 3 – D – *Lettre de R. Jenvrin à Dom Edmond*, 12/02/1936.

37 *Ibid*, 14/02/1936.

38 *Ibid*, 10/04/1936.

39 *Ibid*, 27/04/1934.

La relation entre l'abbé de Port-du-Salut et R. Jenvrin souffrait évidemment aussi de difficultés, notamment quand R. Jenvrin tentait de forcer des changements de fonctionnement afin de donner une chance à Port-du-Salut de retrouver de la compétitivité. Ainsi, on peut lire sur une lettre de R. Jenvrin annoté par Dom Edmond en 1940 que l'ingénieur « oublie trop qu'il est avant tout dans un monastère, non dans une société ordinaire et qu'à ce titre il lui conviendrait d'être modeste et différent. »<sup>40</sup> En réaction à cette même lettre, un moine de la communauté écrivait à Dom Edmond :

« Quand M. Jenvrin est ici, tout est bien, tout va bien, tout est correct. Rentré à Paris vingt-quatre heures après vous avez des lettres dans le genre de celle de ce jour, écrite sur un ton que bien des chefs de grande entreprise n'oseraient employer vis-à-vis de subalternes, encore moins vis-à-vis de personnes revêtues de votre autorité ecclésiastique. »<sup>41</sup>

Dans ces conditions, tous les témoignages concordent pour affirmer que Dom Edmond et R. Jenvrin avaient lié une relation sincère malgré une forte différence de caractères. Maur Cocheril indiquait qu'ils « formaient une bonne équipe tous les deux »<sup>42</sup>, l'auteur de la nécrologie de Dom Edmond faisait référence à sa relation avec R. Jenvrin en ces termes :

« C'est ainsi qu'ayant rencontré un jeune ingénieur audacieux et plein d'allant, Monsieur Raphaël Jenvrin, il lui accorda toute sa confiance. Quant au caractère, on pouvait difficilement imaginer plus disparate, et Dom Edmond en souffrit un peu. Mais ensemble, l'abbé et l'ingénieur construisirent l'usine électrique, puis aménagèrent et modernisèrent la fromagerie. Dom Edmond était un ami fidèle qui n'abandonna jamais ceux à qui il avait accordé sa confiance. »<sup>43</sup>

C'est donc grâce à leur vision commune de la religion que les deux hommes purent s'entendre si bien et si longtemps. Ces liens furent d'autant plus forts que c'est Dom Edmond qui bénit le mariage de R. Jenvrin en 1936<sup>44</sup> et suite à cet événement il semble que R. Jenvrin ait vu en l'abbé de Port-du-Salut son directeur de conscience. Un an après son union avec R. Riquier, il remerciait Dom Edmond de « [leur] avoir tracé [leur] programme de vie »<sup>45</sup>.

Force est de constater qu'on se trouvait ici bien loin d'une simple relation directeur-employé. C'était, et de loin, la religion plus que la SA, qui était à la base de leurs

---

40 APDS – I – 3 – D – *Lettre de R. Jenvrin à Dom Edmond*, 24/05/1940.

41 APDS – I – 3 – D – *Lettre d'un moine de Port-du-Salut à Dom Edmond*, 26/05/1940.

42 APDS – non classé – Recherches biographiques sur Dom Edmond Neveu – *Interview du père Maur Cocheril*, 1981.

43 APDS – non classé – *In Memoriam, nécrologie de Dom Edmond Neveu*, auteur inconnu, 1964.

44 APDS – I – 3 – D – *Lettre de R. Jenvrin à Dom Edmond*, 1/04/1936.

45 *Ibid*, 18/04/1937.

rapports. On peut même pousser jusqu'à affirmer que la direction de l'entreprise n'était qu'une annexe à celle de leur foi, tant les deux hommes avaient pour but principal de faire avant tout grandir leur religiosité ; en sauvegardant l'autonomie et la quiétude de son monastère pour l'un, en réalisant les souhaits de sa mère, dont dépendait son salut, pour l'autre.

Cette relation si particulière illustre l'incapacité totale qu'a eu la SA le Port-du-Salut de se détacher de ses origines monastiques. L'influence de Dom Edmond sur son fonctionnement n'était pas légalement justifiée et provenait d'une politesse de la part des actionnaires. C'est par son appui que R. Jenvrin put développer autant son action et son importance au sein de l'entreprise alors même que les autres administrateurs étaient relégués au rôle de conseillers d'occasion...

## Épilogue (1946-1959)

Le décès soudain de R. Jenvrin a grandement simplifié l'opération de reconquête par la communauté de Port-du-Salut de la SA du même nom. Sa veuve toucha rapidement l'intégralité de la somme due par l'abbaye au compte du rachat des mille sept cent dix actions dont était propriétaire R. Jenvrin. Au million cinq cent quarante et un mille cinq cent francs hérité de son mari, elle reçut elle-même cent cinquante mille francs pour le rachat de ses parts propres<sup>1</sup>. De la même manière, la communauté récupéra quasiment toutes les parts de ses actionnaires, à l'exception de celles de M. d'Aboville qui resta dans le conseil d'Administration. Cette opération de rachat massif coûta extrêmement cher à la communauté de Port-du-Salut. A la fin de l'année 1947 les comptes pointaient une dépense totale de six million huit cent soixante-dix mille six cent quarante francs<sup>2</sup>.

A ces dépenses de réorganisation administrative devaient rapidement s'ajouter des dépenses de réorganisation de la production. Car R. Jenvrin n'avait pas eu le temps de terminer les travaux de modernisation de la fromagerie et il devenait réellement urgent pour Port-du-Salut d'adapter ses méthodes de production à celles de la concurrence. Ce besoin se faisait d'autant plus pressant que le SDPS venait de disparaître suite au décret du premier avril 1946, confirmant la propriété de la marque « Port-Salut » aux seuls moines d'Entrammes, mais créant dans le même temps le nom générique « Saint-Paulin » pour catégoriser tous les imitateurs et leur permettre légalement de continuer leur production<sup>3</sup>. Payer une taxe pour l'utilisation du nom « Port-Salut » était donc devenu obsolète puisqu'il suffisait d'employer la nouvelle marque créée et totalement gratuite d'utilisation.

La nécessité de réorganiser les méthodes de production ne datait pourtant pas d'hier R. Jenvrin s'était déjà justifié auprès du père Hippolyte de la situation catastrophique dans laquelle se trouvait la fromagerie après-guerre :

---

1 APDS – I – 3 – F – *Solde de tout compte R. Jenvrin et veuve Jenvrin*, 8/02/1947.

2 APDS – I – 3 – F.

3 APDS – I – 6 – *Historique de l'usine*.

« Absence de direction et par suite d'autorité ; prélèvements [...] à la trésorerie pour des besoins étrangers à la société ; comptes incomplets ; refus d'appliquer des méthodes, mêmes provisoires, pour améliorer le rendement et le contrôle ; refus de répondre aux demandes de précisions pour redresser les erreurs comptables ; obligation de prendre un deuxième comptable en 1942 à Paris pour tenir les livres divisionnaires qui ne sont pas tenus par les pères ... »<sup>4</sup>

Suite à ce constat, reconnaissant « l'absence de direction sur place [et que] depuis cinquante ans, la trappe n'a jamais eu de bons résultats »<sup>5</sup> le père Hippolyte confirma qu'il fallait désigner un directeur sur place. Mais étrangement, le remplaçant de R. Jenvrin fut encore un parisien, en la personne de R. Mabire. C'est Me Bolo, avocat nantais en charge de l'évaluation de la SA le Port-du-Salut lors du rachat des parts civiles par les trappistes, qui s'était chargé de trouver le nouveau directeur de la société<sup>6</sup>. Finalement, à la fin de l'année 1953, R. Mabire fut limogé et l'abbaye engagea M. Leroux pour diriger la fromagerie directement depuis le site de Port-du-Salut<sup>7</sup>.

En 1949, l'abbaye avait entamé des négociations avec un grossiste américain pour la distribution de ses fromages aux États-Unis d'Amérique<sup>8</sup>. M. A. Schratte, habitant New-York, était un client sérieux et le marché américain était moins concurrencé ce qui aurait permis d'augmenter sensiblement les débouchés. Dans les six premiers mois de l'affaire, plus de douze tonnes de fromages avaient été envoyées outre-Atlantique, c'est dire l'espoir que représentait ce contrat dans l'optique de renflouer les finances de l'abbaye. Mais la clientèle américaine avait des demandes spécifiques auxquelles Port-du-Salut avait du mal à répondre. Ces demandes concernaient notamment le pourcentage de matière grasse des fromages. En France, les Port-Salut haut de gamme étaient composés de quarante pour cent de matière grasse, A. Schratte en demandait quarante-cinq, voire cinquante pour cent ! De plus, l'image du produit était très importante aux États-Unis ce qui força Port-du-Salut à réaliser des étiquettes spécifiques<sup>9</sup> et à modifier le conditionnement de sa production afin de garantir des produits impeccables une fois arrivés à New-York. Fait amusant, A. Schratte demanda aux moines de copier le conditionnement des fromages d'Oka mieux adapté aux attentes de la clientèle locale<sup>10</sup>... C'est toutefois de la concurrence de cette même abbaye dont

---

4 APDS – I – 3 – F – *Compte rendu de l'entretien de R. Jenvrin avec le père Hippolyte*, 3/01/1946.

5 APDS – I – 3 – F – *Compte rendu de l'entretien de R. Jenvrin avec le père Hippolyte*, 3/01/1946.

6 APDS – I – 3 – F – *Lettre de Dom Gabriel à R. Jenvrin*, 24/05/1946.

7 APDS – I – 10, et APDS – non classé – Recherches biographiques sur Dom Edmond Neveu – *Interview de M. Leroux*, 1981.

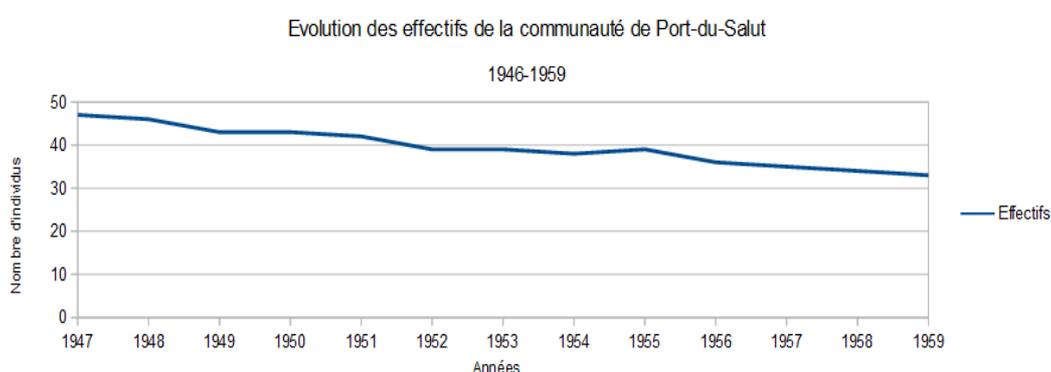
8 APDS – I – 15.

9 Voir annexe 15.

10 APDS – I – 15 – *Lettre de A. Schratte à R. Mabire*, 6/02/1950.

souffrit le plus Port-du-Salut. A. Schratter était rarement satisfait de la qualité des fromages reçus lorsqu'il les comparait à ceux d'Oka, et encore moins des augmentations répétées du prix des fromages d'Entrammes<sup>11</sup>. Il continua cependant d'en commander et notait parfois des améliorations. Les archives s'arrêtent au début de l'année 1954, sans que l'on sache si le commerce avec l'Amérique continua au-delà de cette année ...

La fromagerie avait donc été modernisée au début des années 1950 et Port-du-Salut était redevenu pour quelques temps une entreprise de pointe. Mais rapidement les problèmes resurgirent. D'une part la communauté déclinait en nombre et la moyenne d'âge des moines devait elle aussi s'aggraver...



*Illustration 9 – Évolution des effectifs de la communauté de Port-du-Salut (1946-1959).*

Malgré tout, les trappistes participaient toujours comme ils pouvaient à la production de fromage comme l'explique le chroniqueur pour l'année 1956 :

« Toutes les fois qu'il en était besoin notre Révérend Père battait le rappel de toutes les bonnes volontés pour que même les plus âgés d'entre nous s'en aillent consacrer une ou deux heures de leur matinée ou de leur après-midi, ou des deux, fût-ce par exemple un lundi de Pâques, pour que les commandes de nos clients ne souffrent aucun retard dans l'expédition. Les tables d'emballages étaient ainsi, depuis des mois, garnies de travailleurs pas tous d'une célérité de rendement et d'une habileté manuelle hors ligne, mais, tous, de très bonne volonté. »<sup>12</sup>

C'est bien humainement que Port-du-Salut peinait. L'entreprise au fonctionnement mixte incluant des travailleurs civiles et religieux n'était pas adaptée aux besoins d'une usine de production importante. D'autant plus que le monde de l'Industrie laitière subissait des changements structurels de plus en plus marqués à cette période. F. Vatin

11 APDS – I – 15 – Lettre de A. Schratter à R. Mabire, 11/07/1953.

12 APDS – Chroniques, 1956.

évoque un « mouvement de rationalisation et de concentration industrielle »<sup>13</sup> faisant la part belle aux gros groupes laitiers capables de financer la modernisation des usines et les campagnes publicitaires de plus en plus développées. Cette concentration entraînait une augmentation palpable de la production des entreprises concernées et tendait à limiter la concurrence de Port-du-Salut à quelques grandes entreprises très puissantes.

Dans ce contexte, l'abbaye ne pouvait plus se permettre les aléas d'autrefois dans la qualité de sa production et avait l'obligation de trouver des débouchés commerciaux afin de rentabiliser ses investissements. Mais les choses n'étaient pas si simples et le chroniqueur évoquait toujours les mêmes soucis qu'avant la guerre :

« Nous avons eu, en effet, plus d'une fois des centaines de fromages qui, vu l'état de la température des caves encore imparfaitement conditionnées, n'avaient pu être écoulées sur le marché qu'au prix d'efforts conjugués considérables. Lorsque les prairies manquaient d'eau depuis longtemps, le lait s'en ressentait en quantité et en qualité. Lorsque au contraire, elles étaient abondamment pourvues de pluie le rendement montait tout d'un coup en flèche ; mais il fallait que la vente répondît à ce surcroît de production. Que de contretemps en cette industrie, auxquels le Révérend Père et ses collaborateurs essayèrent de faire face par tous les moyens en leur pouvoir ; ce n'était qu'en désespoir de cause qu'une fois ou l'autre on dut abandonner une matière éminemment périssable à la vente en vrac sans étiquette, ou à la fosse. »<sup>14</sup>

Ces difficultés chroniques empêchaient Port-du-Salut de réaliser des bénéfices alors que l'activité fromagère devait être à la base de ses revenus. Chose invraisemblable, un bilan financier réalisé en 1955 mettait à jour le fait que le fromage coûtait plus aux trappistes à la production qu'il ne leur rapportait à la vente<sup>15</sup>.

Acculée par les dettes accumulées depuis 1946, l'entreprise était adossée mur lorsqu'elle négocia la vente du Port-Salut à des entreprises civiles. Alors même qu'ils étaient leurs plus farouches adversaires lors du procès lancé par le SDPS en 1938, ce sont les Fermiers Réunis (SAFR) qui réalisèrent l'opération de rachat, en deux temps, de la fromagerie du Port-du-Salut. Un premier contrat fut signé le 15 février 1957 entre la SA le Port-du-Salut, représentée par Dom Marie-André et la SAFR, représenté par R. Dailey, son président-directeur-général<sup>16</sup>. En échange d'un prêt concédé à taux zéro, la SAFR disposait de droits sur la production de fromages Port-Salut et leur exploitation

---

13 Vatin, François, *L'industrie ... op. cit.*, p.148.

14 APDS – *Chroniques*, 1956.

15 APDS – I – 10 – *Bilan 1955*. « Le prix de revient de fabrication du fromage est au kilo de 292,52 francs. Les frais de commercialisation ont été de 21,17 francs par kilo. Le prix de vente pratiqué a été de 250 francs. » Après calcul, chaque kilo de fromage représentait donc une perte de 63,69 francs pour l'abbaye.

16 APDS – I – 25 – *Contrat du 15/02/1957*.

commerciale<sup>17</sup> :

« La société SAFR aura toute liberté pour utiliser, en tout pays, les marques concédées ainsi que les dénominations qui s'y rapportent et qui pourront être apposées sur tous fromages à pâte demie-cuite et pressée provenant de l'une quelconque de ses fromageries.

Elle pourra faire figurer ces marques et dénominations sur tous emballages, étiquettes, factures, imprimés, annonces publicitaires, et faire mention de sa qualité de concession exclusif de ces marques.

Dans la présentation de ces marques, comme dans tout moyen de publicité, la SAFR devra respecter l'origine religieuse des marques concédées et s'abstenir de tout dessin ou légende pouvant la déconsidérer ou prêter à l'ironie.

La SAFR pourra, si bon lui semble, poursuivre à ses risques et périls tous les contrefacteurs des marques dont la licence lui est présentement concédée. »<sup>18</sup>

Les deux parties s'étaient engagée à une assistance technique mutuelle, la SAFR aidant Port-du-Salut à terminer totalement la modernisation de sa fromagerie en pasteurisant l'ensemble de la production, et l'abbaye s'engageait à donner à la SAFR ses procédés de fabrication et à mettre à sa disposition les ferments qu'elle employait depuis des décennies. Cette cession n'était cependant valable que pour trente ans et, légalement, Port-du-Salut serait redevenu maître de son fromage dès le 28 février 1987<sup>19</sup>.

Mais malgré l'argent prêté par la SAFR, l'abbaye avait toujours du mal à joindre les deux bouts et dès septembre 1958, elle relança des démarches avec la société civile pour la réalisation d'une vente, cette fois-ci définitive. « Pour parler en clair, l'on nous a demandé, au Chapitre, de voter pour le maintien ou le non-maintien de notre fabrication fromagère »<sup>20</sup>, expliquait le chroniqueur. Après avoir réglé la question en interne, l'abbaye envoya une délégation à Paris afin de négocier au mieux la cession totale des droits sur le fromage Port-Salut avec le président de la SAFR. Le contrat fut rapidement signé et dès le début de l'année 1959, l'abbaye céda, non seulement la propriété de sa marque, mais aussi celle des bâtiments ayant usage de fromagerie au sein du monastère<sup>21</sup>.

Dans l'incapacité de suivre l'évolution du marché et de ses concurrents Port-du-Salut, souffrant de problèmes financiers plus graves d'année en année, abandonna donc le

---

17 Voir annexe 20.

18 APDS – I – 25 – *Contrat du 15/02/1957*.

19 *Ibid.*

20 APDS – *Chroniques*, 1958.

21 APDS – I – 6 – *Historique de l'usine*.

fromage qu'elle avait créé plus d'un siècle auparavant pour retrouver l'équilibre, si fragile soit-il, de son temporel.

## Conclusion

L'étude de l'histoire économique de l'abbaye ND du Port-du-Salut nous donne donc un exemple particulièrement pertinent pour l'analyse du phénomène de sécularisation de l'économie monastique ayant eu lieu au cours des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles.

De nombreux facteurs permettent d'expliquer les raisons qui ont poussé l'abbaye à développer son économie au point d'en faire une des plus grandes failles de sa clôture. Dans un premier temps, l'accroissement démographique qui a atteint la communauté au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle l'a forcé à chercher des productions plus rémunératrices que l'agriculture. Dans la foulée, obligée de construire de nouveaux bâtiments plus adaptés à ses effectifs, la communauté dépensa sans compter dans des projets immobiliers d'ampleur et investit dans des infrastructures économiques proportionnelles. Les nombreuses dettes accumulées en si peu de temps nécessitaient une production économique toujours plus importante pour les combler, et ce, alors même que les effectifs fondaient lentement au fil du XX<sup>e</sup> siècle.

L'enchaînement de ces événements ne serait rien extrait du contexte politique qui fut celui de la France durant cette période. Les lois anti-congrégationnistes de 1880 et de 1901 marquèrent un tournant primordial dans l'évolution juridique des communautés. Forcée à disparaître derrière des sociétés civiles ou anonymes, laissant la propriété de ses biens à des laïques, jamais les trappistes de Port-du-Salut ne surent réellement jouer le jeu d'une gestion externalisée de leur économie. La cohabitation avec les civils sur les questions temporelles fut loin d'être une entente cordiale ; les conflits et les frustrations réciproques résultant de deux visions totalement opposées face au déroulement des faits.

Cette tentative de sécularisation de l'économie monastique se heurta donc à deux choses : l'impossibilité d'une sécularisation complète, laissant des civils, sous contrôle lointain de l'abbaye, se charger du fonctionnement des entreprises de production économique ; et l'incapacité dès lors pour les monastère, de suivre les évolutions techniques, commerciales et structurelles de la concurrence.

C'est donc une marche en arrière qu'entamèrent les trappistes au sortir de la seconde guerre mondiale. Rachetant à grands frais la propriété de leurs biens avant de se concentrer sur des activités économiques plus adaptées à la vision de saint Benoît et aux effectifs toujours en baisse des communautés.

L'histoire de la sécularisation de l'économie monastique n'est donc pas celle d'un échec, mais plutôt celle d'une parenthèse expérimentale. Les trappistes ont tenté, parfois à contre cœur, de trouver leur place parmi les forces productives du monde et l'ont fait avec réussite tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle. Mais les changements sociétaux et économiques du XX<sup>e</sup> siècle ont forcé les communautés religieuses à chercher de nouvelles voies pour leurs activités temporelles. C'est ainsi que Port-du-Salut se concentra sur sa production d'électricité et sur une production fromagère plus raisonnable et conservant ses caractéristiques traditionnelles<sup>1</sup>.

Mais l'étude de cette période est aussi celle des hommes qui l'ont vécue. Qu'il s'agisse des moines ou des civils, on retiendra quelques éléments mis en valeur dans ce travail. D'une part les difficultés connues par les abbés dans leur gestion du temporel. L'ambiguïté de leur statut et les limites de la Règle face au développement des activités économiques les força souvent à improviser face aux difficultés rencontrées. D'autre part le manque de stabilité des effectifs, qu'il s'agisse de leur nombre ou de leur qualité. Trop souvent les communautés ont dû fonctionner sans hommes capables aux postes d'importances. Ce problème peut être vu comme résultant de la hiérarchie établissant le spirituel au-dessus du temporel. Comment maintenir son efficacité économique quand la communauté se désintéresse de la performance dans le travail ? Enfin l'impossible adaptation des civils au fonctionnement mixte des entreprises monastiques. Les visions trop éloignées de l'économie et des attitudes au travail entre religieux et laïques ne laissaient pas envisager une coopération de longue durée. A peine quarante ans après ses débuts, elle se détruisait face à la volonté pour les religieux de retrouver leur pleine autonomie.

### ***Quel héritage ?***

L'histoire de la production de fromage à Port-du-Salut ne s'est pas arrêtée en 1959. Peu après la vente du Port-Salut à la SAFR, les moines reprurent la fabrication d'un

---

1 Voir annexe 19.

fromage similaire nommé « Le fromage de l'Abbaye ». Uniquement alimenté par le lait du troupeau du monastère, les quantités produites étaient plus raisonnables et permettaient un retour aux méthodes de fabrication traditionnelles à base de lait cru non pasteurisé. En octobre 1988, la communauté mettait fin à cette aventure, vendant son troupeau et affinant les derniers fromages produits par les trappistes de Port-du-Salut. La chute des effectifs, l'augmentation de la moyenne d'âge de la communauté et les normes imposées par l'Union Européenne eurent finalement raison d'une production ancienne de plus d'un siècle et demi.

Le fromage Port-Salut, lui, vit toujours. Fabriqué à Entrammes par la SAFR puis par BEL après que cette entreprise ait racheté les Fermiers Réunis en 1976<sup>2</sup>, l'histoire du fromage garde une place forte dans l'identité de la commune. Au fil des années, l'usine s'est développée<sup>3</sup> et la production a augmenté proportionnellement à la quantité de lait collecté pour sa production. De quatre millions en 1959, on était passé à presque vingt-neuf millions en 1966<sup>4</sup> ... Mais en 2005 le groupe BEL a décidé de fermer l'usine de production de fromage d'Entrammes afin de re-centraliser sa production sur des sites plus développés. Il reste aujourd'hui un fromage vendu dans le monde entier et le nom même du fromage est rentré dans le langage courant en France avec l'expression « C'est comme le Port-Salut, c'est écrit dessus », hérité d'une campagne commerciale lancée dans les années 1960.

Dès l'arrêt de la production du Port-Salut, Entrammes accueillait un nouveau projet fromager. La Fromagerie Bio du Maine, créée par une coopérative de laitiers défenseurs de l'agriculture biologique s'installa non loin de l'abbaye afin de produire un fromage nouveau de type Saint-Paulin baptisé du nom de la commune. Basé sur une production traditionnelle à base de lait cru, l'Entrammes a été récompensé d'une médaille d'argent au concours général agricole de Paris 2013<sup>5</sup>. La tradition fromagère de Port-du-Salut perdure donc encore aujourd'hui au travers de cette nouvelle production de qualité.

---

2 RICARD, Daniel, *Stratégies des filières fromagères françaises*, Paris, Editions RIA, 1997, p.194.

3 Voir l'évolution des installations en annexe 5.

4 APDS – I – 6 – *Historique de l'usine*.

5 Voir le site de la fromagerie bio du maine : <http://www.fromageriebiodumaine.com/-Nos-fromages-.html>

## État des Sources

### Sources écrites

#### Archives départementales de la Mayenne

6V23

6V101

#### Archives de l'abbaye N.D. Du Port-du-Salut

Le classement ci-dessous ne suit pas de logique scientifique. Il s'agit simplement de catégories improvisées en fonction des documents disponibles. J'ai retranscrit à l'identique les dénominations employées par frère Jacques dans le classement provisoire qu'il a réalisé.

#### I – Fromagerie

1 – Moulin à Farine

2 – Industries diverses

3 – Société Anonyme le Port-du-Salut

A) Actions

B) Correspondance R. Jenvrin et J. D'Aboville

C) Correspondance R. Jenvrin et A. Saucourt

D) Correspondance R. Jenvrin et Dom Edmond Neveu

E) Rachat des actions J-A. Bouyssou

F) Liquidation du groupe Jenvrin

G) Assemblée générale

H) Registre des procès verbaux du Conseil d'Administration

4 – Port-Rhingard (usine hydroélectrique)

5 – Syndicat de défense du Port-du-Salut

6 – Historique de la fromagerie

7 – Holding de l'industrie du lait

- 8 – Comptabilité 1945-1948
- 9 – Comptabilité 1932 – 1934
- 10 – Études diverses sur le temporel 1954 – 1959
- 11 – EDF
- 12 – Angleterre
- 13 – Salaires 1927 – 1929
- 14 – Dommages de guerre, reconstruction 1946
- 15 – Schratter (USA)
- 16 – Plans
- 17 – Assurances
- 18 – Comptoir National d'Escompte
- 19 – Contentieux
- 20 – Alevinage
- 21 – Impôts, Taxes, Déclarations
- 22 – Applevage
- 23 – Contrats de vente d'Énergie
- 24 – Divers
- 25 – Vente de la fromagerie
- 26 – Étiquettes
- 27 – Syndicat des employés
- 28 – Factures

Autres : Chroniques manuscrites (1815-1959).

Archives privées

*Curriculum Vitae* de Raphaël Jenvrin.

Généalogie de la famille Jenvrin.

## **Sources imprimées**

### Archives départementales de la Mayenne

AC44 : LOISEAU DU BIZOT, *Huit jours à la Trappe*, Paris, Librairie des Familles, 1880, 282p.

MC228 : GROUSSET, Sébastien, *Une figure mayennaise de haute stature spirituelle, Dom Edmond Neveu, huitième abbé du monastère du Port-du-Salut (1888-1964)*, Mémoire de maîtrise, Faculté de lettres et Sciences Humaines (Département Histoire), sous la direction de M. MAILLARD, Angers, juin 1994.

MC281 : MIOSSEC, Henry, *Essai de thèses sur le fromage Port-du-Salut*, date inconnue.

### Archives du quotidien L'Ouest-Éclair ([www.ouest-france.fr/ouest-eclair](http://www.ouest-france.fr/ouest-eclair))

« Nécrologie, M. André Saucourt », *L'Ouest-Éclair*, 25 octobre 1941, Ille-et-Vilaine, p.3.

### Archives privées

GÉO HAM, « La vie laborieuse des moines cisterciens », dans *L'Illustration*, n°5149, 15 novembre 1941, p.272-276.

## **Entretiens**

### Mme Marie-Hélène Plu (fille de R. Jenvrin)

Lettre du 27 novembre 2013.

Lettre du 4 décembre 2013.

Lettre du 13 décembre 2013.

Lettre du 12 février 2013.

Interview, le 3 mars 2014 à Vanves.

### Jacques Jenvrin (fils de R. Jenvrin)

Lettre du 16 décembre 2013.

Lettre du 19 janvier 2014.

## Bibliographie

### Outils de travail

ANGOT, Alphonse, *Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne*, Tome troisième, Mayenne, Joseph Floch, 1982.

GERHARDS, Agnès, *Dictionnaire historique des ordres religieux*, Paris, Fayard, 1998.

HUREL, Odon, *Guide pour l'histoire des ordres et des congrégations religieuses : France, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Turnhout, Brepols, 2001.

### Histoire religieuse

CHOLVY, Gérard et HILAIRE, Yves-Marie, *Histoire religieuse de la France, 1800-1880*, Toulouse, Privat, 1985.

-, *Histoire religieuse de la France, 1880-1914*, Toulouse, Privat, 2000.

-, *Histoire religieuse de la France, 1914-1945*, Toulouse, Privat, 2002.

MAYEUR, Jean-Marie (dir.) et BAUBEROT, Jean et ENCREVÉ, André, *L'histoire religieuse de la France : 19<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècles : problèmes et méthodes*, Paris, Éditions Beauchesne, 1975.

## **Congrégations religieuses, ordre cistercien, trappistes**

CÎTEAUX 98, *La vie cistercienne : hier et aujourd'hui*, Paris, Cerf, 1998.

DELPAL, Bernard, *Le silence des moines : les trappistes au XIX<sup>e</sup> siècle : France, Algérie, Syrie*, Paris, Beauchesne, 1998.

KRAILSHEIMER, Alban-John, *Armand-Jean de Rancé, abbé de la Trappe 1626-1700*, Paris, Éditions du Cerf, 2000.

LANGLOIS, Claude, *Le catholicisme au féminin : les congrégations françaises à supérieure générale au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions du Cerf, 1984.

LESEGRETAIN, Claire, *Les grands ordres religieux : hier et aujourd'hui*, Paris, Fayard, 1990.

LE GOFF, Jacques et REMOND, René, *Histoire de la France religieuse, Tome 4, Société sécularisée et renouveau religieux (XX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Seuil, 1992.

PACAUT, Marcel, *Les moines blancs : histoire de l'ordre de Cîteaux*, Paris, Fayard, 1993.

ROCHAS, Henri (traduction), *La Règle de saint Benoît : édition du 15<sup>e</sup> centenaire*, Paris, Desclée De Brouwer, 1980.

## **Histoire de l'agriculture, du lait, des produits et industries qui en découlent**

BONNEAU, Michel, *La table des pauvres, cuisiner dans les villes et cités industrielles 1780-1950*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013.

COCAUD, Martine, «De la ferme à l'usine : histoire du lait, dans POULAIN, Dominique (dir.), *Histoires et chronologies de l'agriculture française*, Paris, Ellipses, 2004.

DELBAERE, Nicolas, « L'État et la formation professionnelle laitière de 1880 à 1914 », dans *Cahier Jaurès*, 2010/1, n°195-196, p.81-102.

DELFOSE, Claire, *La France fromagère (1850-1990)*, Paris, la Boutique de l'histoire, 2007.

DENIS, Michel, *Les royalistes de la Mayenne et le monde moderne (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, C. Klincksieck, 1977.

FLANDRIN, Jean-Louis et MONTANARI, Massimo, *Histoire de l'alimentation*, Paris, Fayard, 2008.

FOUCAULT, Rémy, et RENARD, Jacques et STEUNOU, Jean, « la Mayenne industrielle durant le Second Empire », dans *Annales de Normandie*, 38<sup>e</sup> années, n°2-3, 1988, p.169-174.

GUILLAUME, Pierre, *Histoire sociale du lait*, Paris, Éditions Christian, 2003.

HENRY, Jean-Baptiste, « L'industrie laitière en Bretagne et les révolutions techniques du XIX<sup>e</sup> siècle », dans *Annales de Bretagne*, Tome 73, numéro 2, 1966, p.255-281.

JESSENNE, Jean-Pierre, *Les campagnes françaises entre mythe et histoire : XVIII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles*, Paris, Armand Colin, 2006.

MOISAN, Michel, *Histoire de l'industrie laitière en Bretagne : de l'explosion de la production à la mondialisation des marchés*, Spézet, Coop Breizh, 2008.

RICARD, Daniel, *Stratégies des filières fromagères françaises*, Paris, Éditions RIA, 1997.

VATIN, François, *Le Lait et la raison marchande : essais de sociologie économique*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1996.

-, *L'industrie du lait : essai d'histoire économique*, Paris, Éditions l'Harmattan, 1990.

### **Rapports entre religion et économie, modernité, technique, travail, gastronomie**

DELPAL, Bernard, « Travail, loisir et observance chez les trappistes au XIX<sup>e</sup> siècle », dans *Archives des sciences sociales des religions*, n°86, 1994, p.213-233.

GROFF, Francis et LEROY, Marcel, *Voyage et rencontres aux sources de la trappiste de Chimay...*, Jamioulx, Éditions ACACIA, 2011.

HILAND, Stéphane, « 1815, Des moines trappistes trouvent refuge au Port-du-Salut », dans *En remontant le temps... d'Entrammes à Interammes*, Mayenne, Entrammes/SAHM

p.38-39.

JONVEAUX, Isabelle, «Bière belge et image monastique, un exemple d'économie charismatique », dans *Ethnologie française*, 2011/1, Volume 41, p. 117-130.

-, *Le monastère au travail : une économie utopique*, Paris, Bayard Culture, 2011.

LAGRÉE, Michel, *Religion et cultures en Bretagne 1850-1950*, Paris, Fayard, 1992.

-, *La bénédiction de Prométhée : religion et technologie : XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Fayard, 1999.

-, *Religion et modernité : France, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2002.

MARACHE, Corinne, « Des trappistes aux champs. Une congrégation religieuse venue seconder le comice agricole de la Double (1868-1910) », dans PROVOST, Georges et QUELLIER, Florent, *Du ciel à la terre : clergé et agriculture, XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008.

PROVOST, Georges et QUELLIER, Florent, *Du ciel à la terre : clergé et agriculture, XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008.

QUELLIER, Florent, *Gourmandise, histoire d'un péché capital*, Paris, Armand Colin, 2010.

## **Index des illustrations**

Illustration 1 – l'odyssée des trappistes (1798-1800).....	19
Illustration 2 – Évolution des débouchés commerciaux pour le fromage de Port-du-Salut (1815-1895).....	41
Illustration 3 – Évolution des effectifs de la communauté de Port-du-Salut (1847-1907).....	47
Illustration 4 – Liste des actionnaires connus de la SA le Port-du-Salut.....	57
Illustration 5 – Évolution des effectifs de la communauté de Port-du-Salut (1907-1934).....	80
Illustration 6 – Part des revenus de la SA le Port-du-Salut par secteur d'activité (1936).....	85
Illustration 7 – Liste des membres connus du SDPS.....	87
Illustration 8 – Notions religieuses dans la correspondance de R. Jenvrin à Dom Edmond (1935-1940).....	102
Illustration 9 – Évolution des effectifs de la communauté de Port-du-Salut (1946-1959).....	108

# Table des matières

<b>Introduction.....</b>	<b>5</b>
Présentation des sources.....	11
<b>Partie 1 – 1815-1907 : De l'installation de la communauté trappiste en Mayenne à la création de la Société Anonyme Le Port-du-Salut</b>	
<b>Chapitre 1 – Développement économique et mutations structurelles au XIXe siècle.....</b>	<b>18</b>
Histoire de la communauté .....	18
Histoire de Port-Ringheard et aperçu de la Mayenne rurale en 1815.....	20
Les trappistes et le travail.....	23
Activités économiques développées au sein de la communauté.....	24
Agriculture et jardinage.....	24
Minoterie.....	27
Fromagerie.....	30
Contexte fromager au début du XIXe siècle.....	30
Histoire et définition du Port-Salut.....	31
Évolution de l'industrie fromagère à Port-du-Salut.....	34
Influence de cette industrie sur l'agriculture et l'économie locale.....	37
Développement des débouchés commerciaux.....	39
Création et dissolution de la Société Civile et particulière de Port-Rhingheard.....	42
<b>Chapitre 2 – Religiosité et temporalité : étude des rapports entre la communauté trappiste de Port-du-Salut et ses Industries.....</b>	<b>43</b>
L'abbé, chef du temporel de la communauté .....	43
Être abbé au XIXe siècle.....	43
Être abbé à Port-du-Salut, bilans et jugements.....	46
Cellériers, fromagers, meuniers, éleveurs ... Les religieux au travail ; influences et conséquences sur la spiritualité.....	50

## **Partie 2 – 1907-1946 : De la création de la Société Anonyme le Port-du-Salut au décès de son président-directeur-général, Raphaël Jenvrin**

<b>Chapitre 1 – Une économie monastique sécularisée, réussites et échecs.....</b>	<b>56</b>
La Société Anonyme le Port-du-Salut.....	56
Création et recapitalisation.....	56
Membres.....	57
Fonctionnement.....	61
La Holding de l'Union pour l'Industrie Laitière (UNIL).....	64
La reconquête monastique .....	67
« L'affaire Jenvrin ».....	69
Développement des industries de Port-du-Salut.....	71
Minoterie.....	71
Usine hydroélectrique.....	73
La Fromagerie.....	78
1907-1934, un début de XXe siècle en dents de scie.....	78
1934-1946, l'ultime combat contre la concurrence.....	81
Le syndicat de défense du Port-du-Salut.....	85
<b>Chapitre 2 – Religiosité et temporalité : étude des rapports entre l'abbé et les actionnaires de la Société Anonyme le Port-du-Salut.....</b>	<b>93</b>
Quand les laïcs dirigent l'abbaye.....	93
Faire une bonne œuvre et non des affaires.....	93
Rapports de forces entre les administrateurs et l'abbé.....	94
Dom Edmond et R. Jenvrin, des rapports avant tout religieux ou professionnels ?.....	97
Présentations.....	98
Dom Edmond .....	98
Raphaël Jenvrin.....	100
Étude de leurs rapports.....	102
<b>Épilogue (1946-1959).....</b>	<b>106</b>
<b>Conclusion.....</b>	<b>111</b>
Quel héritage ?.....	112